



**FICHES DE RENDEMENT
SUR LA PAUVRETÉ**

BIENVENUE À LA PREMIÈRE PUBLICATION DES
**FICHES DE RENDEMENT SUR LA PAUVRETÉ
DE BANQUES ALIMENTAIRES CANADA.**

CE PROJET A ÉTÉ CONÇU DANS LE BUT DE REGROUPER LES EFFORTS DÉPLOYÉS PARTOUT AU PAYS EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ. NOUS VOULONS UNIR LES CANADIENS D'UN OCÉAN À L'AUTRE DANS LE CADRE DE NOTRE MISSION COMMUNE DE RÉDUIRE LE RECOURS AUX BANQUES ALIMENTAIRES EN NOUS ATTAQUANT À SES CAUSES PROFONDES. CES FICHES DE RENDEMENT PEUVENT FACILITER LES DIALOGUES ET LA COMPRÉHENSION COMMUNE DU CHEMIN QUI RESTE À PARCOURIR. LA PAUVRETÉ AU CANADA NE PEUT ÊTRE ÉRADIQUÉE PAR UN SEUL GOUVERNEMENT. IL FAUDRA UN EFFORT CONCERTÉ DE TOUS LES ORDRES DE GOUVERNEMENT AINSI QU'UN NOUVEAU DÉSIR DE CHANGEMENT DE L'ENSEMBLE DES CANADIENS.

Fiches de rendement sur la pauvreté



TABLE DES MATIÈRES

Reconnaissance territoriale	6
Notre engagement à l'égard de l'équité, de la diversité et de l'inclusion	6
Introduction	7
Inégalité raciale et pauvreté au Canada	9
Aperçu national	12
CANADA : APERÇU	13
Contexte	14
Facteurs contributifs	15
Contexte politique et orientation politique	16
Perspectives d'avenir	17
Recommandations politiques	17
FICHE DE RENDEMENT	21
COLOMBIE-BRITANNIQUE : APERÇU	27
Contexte	28
Facteurs contributifs	28
Contexte politique et orientation politique	29
Perspectives d'avenir	29
Recommandations politiques	30
FICHE DE RENDEMENT	34
ALBERTA : APERÇU	40
Contexte	41
Facteurs contributifs	41
Contexte politique et orientation politique	42
Perspectives d'avenir	43
Recommandations politiques	43
BULLETIN SCOLAIRE	44
SASKATCHEWAN : APERÇU	50
Contexte	51
Facteurs contributifs	51
Contexte politique et orientation politique	52
Perspectives d'avenir	53
Recommandations politiques	54
FICHE DE RENDEMENT	56

TABLE DES MATIÈRES

MANITOBA : APERÇU	62
Contexte	63
Facteurs contributifs	63
Contexte politique et orientation politique	64
Perspectives d'avenir	65
Recommandations politiques	65
FICHE DE RENDEMENT	66
ONTARIO : APERÇU	72
Contexte	73
Facteurs contributifs	73
Contexte politique et orientation politique	75
Perspectives d'avenir	76
Recommandations politiques	76
FICHE DE RENDEMENT	78
QUÉBEC : APERÇU	84
Contexte	85
Facteurs contributifs	85
Contexte politique et orientation politique	87
Perspectives d'avenir	88
Recommandations politiques	88
FICHE DE RENDEMENT	90
NOUVEAU-BRUNSWICK : APERÇU	96
Contexte	97
Facteurs contributifs	97
Contexte politique et orientation politique	98
Perspectives d'avenir	99
Recommandations politiques	99
FICHE DE RENDEMENT	101

TABLE DES MATIÈRES

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD : APERÇU	106
Contexte	107
Facteurs contributifs	107
Contexte politique et orientation politique	108
Perspectives d'avenir	108
Recommandations politiques	109
FICHE DE RENDEMENT	110
NOUVELLE-ÉCOSSE : APERÇU	115
Contexte	116
Facteurs contributifs	116
Contexte politique et orientation politique	117
Perspectives d'avenir	118
Recommandations politiques	118
FICHE DE RENDEMENT	120
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR : APERÇU	125
Contexte	126
Facteurs contributifs	126
Contexte politique et orientation politique	127
Perspectives d'avenir	128
Recommandations politiques	128
FICHE DE RENDEMENT	130
NORD CANADIEN : APERÇU	135
Contexte	138
Facteurs contributifs	139
Contexte politique et orientation politique	140
Recommandations politiques : Yukon	141
Recommandations politiques : Territoires du Nord-Ouest	142
Recommandations politiques : Nunavut	143
FICHE DE RENDEMENT : Yukon	145
FICHE DE RENDEMENT : Territoires du Nord-Ouest	148
FICHE DE RENDEMENT : Nunavut	151

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

En tant qu'organisme qui soutient un réseau d'associations d'un océan à l'autre, Banques alimentaires Canada reconnaît que ses activités sont exercées sur les territoires traditionnels des peuples autochtones qui ont pris soin de ces terres, que nous appelons maintenant le Canada, depuis des temps immémoriaux.

Nous reconnaissons que bon nombre d'entre nous sont des colonisateurs et que ces terres sur lesquelles nous vivons, travaillons, échangeons et voyageons sont assujetties à l'autonomie gouvernementale des Premières Nations en vertu de traités modernes, de territoires non cédés et non abandonnés, ou de territoires traditionnels desquels les Premières Nations, les Métis et les Inuits ont été déplacés.

Nous nous engageons à décoloniser et à démanteler les systèmes d'oppression qui ont dépossédé les peuples autochtones de leurs terres, y compris les terres sur lesquelles nous exerçons nos activités, et qui les ont privés de leur droit à l'autodétermination.

NOTRE ENGAGEMENT À L'ÉGARD DE L'ÉQUITÉ, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Banques alimentaires Canada adhère profondément aux principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) dans tout son travail. Dans le cadre de nos efforts soutenus pour créer des environnements inclusifs, notre équipe a mis en œuvre un cadre d'EDI tout au long de l'élaboration du présent rapport.

Dès les premières phases de conception, nous avons reconnu l'importance de la diversité des points de vue pour ce produit final. Pour veiller à ce que notre travail tienne compte d'un large éventail de points de vue, nous avons mené des consultations préliminaires avec des experts de partout au pays, sollicitant activement la participation de personnes de divers horizons et ayant vécu des expériences variées. Ces consultations ont permis à notre équipe d'orienter une grande partie du processus, y compris la collecte de données et l'élaboration de politiques.

De plus, les efforts de collecte de données comprenaient l'analyse des données démographiques intersectionnelles. La petite taille de l'échantillon dans l'ensemble des données a rendu difficile la production de rapports fiables sur des groupes particuliers. Malgré cela, nous avons déployé tous les efforts possibles pour maintenir la transparence et cerner les secteurs où les communautés marginalisées sont touchées de façon disproportionnée.

Comme dernière étape de notre processus, le rapport final a fait l'objet d'une analyse de l'EDI par un tiers afin d'assurer une représentation et une inclusivité maximales.

À mesure que nous progressons, Banques alimentaires Canada demeure déterminé à tirer des leçons et à améliorer son approche afin de mieux représenter tous les membres de notre communauté diversifiée. Nous continuerons de chercher de nouvelles et meilleures façons d'adopter les principes d'EDI dans nos rapports et dans tout le travail que nous accomplissons. Notre vision est celle d'un Canada où personne ne souffre de la faim. Cette vision se veut inclusive pour toutes les personnes à l'intérieur de nos frontières, sans tenir compte de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur citoyenneté, de la couleur de leur peau, de leur religion, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur expression de genre, de leur source de revenus, de leur âge ou de leur incapacité mentale ou physique.

INTRODUCTION

En 2002, le Québec a élaboré la première stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. Depuis, certaines provinces, certains territoires et le gouvernement fédéral ont emboîté le pas en proposant leurs propres plans. En cours de route, certains gouvernements ont réussi à réduire la pauvreté, tandis que d'autres sont à la traîne.

Aujourd'hui, en 2023, alors que le Canada fait face à de nouveaux défis liés à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire, Banques alimentaires Canada présente le premier bilan complet de la pauvreté au pays, qui résume les perspectives provinciales, territoriales et fédérales en un seul endroit. Le rapport et les fiches de rendement correspondantes sont accompagnés d'un ensemble de recommandations politiques pour chaque ordre de gouvernement, qui servent de feuille de route pour orienter le pays vers un avenir où la pauvreté et l'insécurité alimentaire seront chose du passé.



Aujourd'hui, toutefois, la pauvreté est une réalité pour au moins 2,8 millions de Canadiens, alors qu'encore plus de gens vivent dans l'insécurité alimentaire. Cette situation désastreuse a entraîné un nombre sans précédent de visites aux banques alimentaires. En mars 2022, les banques alimentaires ont enregistré près de 1,5 million de visites. Compte tenu de cette hausse, notre pays a besoin d'un effort collectif et concerté de tous les ordres de gouvernement pour veiller non seulement à ralentir la croissance de la pauvreté, mais à inverser la tendance dans le but de faire en sorte que personne au Canada ne doive se tourner vers les banques alimentaires pour joindre les deux bouts.

INTRODUCTION

Cette tâche ne peut être accomplie par un seul organisme gouvernemental. Pour ce faire, les gouvernements locaux, provinciaux, territoriaux et fédéral devront travailler ensemble pour s'attaquer de front à la pauvreté. Bien que l'ensemble des provinces et territoires soient touchés par la pauvreté, chaque région fait face à des défis particuliers qui nécessitent des solutions différentes et nuancées. En mettant en lumière le contexte de la pauvreté dans toutes les provinces et tous les territoires du pays, nous espérons favoriser le dialogue, la coopération et des approches novatrices pour résoudre les problèmes les plus importants.



Ce rapport propose une analyse complète et holistique de l'état et de l'expérience de la pauvreté à l'échelle nationale, tout en offrant un examen des efforts de réduction de la pauvreté dans chaque région. Le rapport contient non seulement une analyse de la situation de la pauvreté dans chaque province et

territoire – ainsi qu'une analyse fédérale de haut niveau –, mais il contient également des fiches de rendement élaborées à partir de sources de données diversifiées et fiables. Ces fiches de rendement serviront de signal aux Canadiens et aux gouvernements, car elles nous permettront d'évaluer et de comparer le rendement de tous les gouvernements dans leurs efforts pour éliminer la pauvreté partout au Canada.

Ce rapport a été élaboré en tenant compte de plusieurs publics. Les fiches de rendement et les analyses connexes aideront les décideurs de tous les gouvernements. Elles servent de baromètre pour que chaque gouvernement puisse évaluer son rendement dans la lutte contre la pauvreté. Elles servent aussi de boussole identifiant les forces, les faiblesses et les possibilités de progrès futurs. Ce faisant, nous visons à favoriser une plus grande transparence, une responsabilisation et des efforts accrus de réduction de la pauvreté.

De façon tout aussi importante, le présent rapport vise à aider le public à comprendre l'importance (ou l'absence) de l'aide fournie par les gouvernements provinciaux et fédéral à toutes les personnes et familles à faibles revenus qui sont aux prises avec la pauvreté au sein de leur communauté.

En somme, ce rapport est conçu pour être accessible à tous et pour éclairer le public sur la précarité de la vie en situation de pauvreté et sur les divers programmes et initiatives de réduction de la pauvreté mis en œuvre par nos gouvernements.

Grâce à ces connaissances, nous espérons que les gens participeront à des discussions éclairées, qu'ils plaideront en faveur de politiques qui peuvent faire une différence tangible au Canada et qu'ils nous aideront à bâtir un pays où personne ne souffre de la faim.

INÉGALITÉ RACIALE ET PAUVRETÉ AU CANADA

Bien que les facteurs et les contextes qui définissent la pauvreté au Canada soient nombreux, tout le monde n'est pas égal face à ce phénomène. Fondamentalement, il est produit et sous-tendu par le colonialisme, le racisme, la marginalisation, le sexisme, l'hétéronormativité, le validisme et bien d'autres types d'exclusion.

La lutte contre la pauvreté au Canada doit passer par la compréhension de la réalité suivante : certains groupes n'ont pas accès de façon adaptée à la nourriture, au logement, aux services sociaux et à la participation à la vie sociale et politique. En réalité, les données révèlent une tendance globale claire : les membres des Premières Nations, les Métis, les Noirs, les personnes racisées, les personnes handicapées, les adultes vivant seuls, les femmes, les personnes transgenres, les immigrants et les réfugiés sont les plus vulnérables à la pauvreté.

Les données désagrégées du recensement de 2021 mettent en lumière la nature de la pauvreté au Canada, profondément liée à l'appartenance ethnique et à l'identité de genre. Elles indiquent que le taux de pauvreté au pays était de 8,1 % en 2020, en baisse par rapport au taux de 14,5 % observé en 2015. Malgré cette tendance générale à la baisse, les données du recensement révèlent également une situation plus nuancée et inégale. Par exemple, on constate que le taux d'Autochtones vivant en milieu urbain confrontés à la pauvreté est plus élevé que dans les autres groupes. À Winnipeg, soit le centre urbain où la population autochtone est la plus nombreuse au Canada, 23,2 % des membres de Premières Nations, 10,5 % des Métis et 14,4 % des Inuits vivaient dans la pauvreté en 2020. À l'échelle nationale, 14,1 % des membres de Premières Nations, 9,2 % des Métis et 10,2 % des Inuits étaient en situation de pauvreté en 2020. Au total, 13,9 % des Autochtones âgés de 16 ans et plus étaient pauvres. Parmi les populations racisées, 15,8 % des Chinois, 12,4 % des Canadiens noirs et 10,8 % des Sud-Asiatiques étaient en situation de pauvreté. De plus, les données du recensement indiquent que la pauvreté est plus répandue chez les résidents arrivés récemment au pays (c'est-à-dire entre 2016 et 2021) ainsi que parmi les résidents non permanents (par exemple, les réfugiés), à hauteur de 16,1 % et 41,8 %, respectivement.

26,5 %

des Canadiens se considèrent comme membres d'un groupe racisé

Au total,

13,9 %

des Autochtones âgés de 16 ans et plus étaient pauvres en 2020

20,6 %

des personnes non binaires vivaient sous le seuil de pauvreté

Ces taux observés parmi les personnes racisées sont importants dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et ses causes sous-jacentes étant donné que 26,5 % des Canadiens se considèrent comme membres d'un groupe racisé, un nombre qui devrait passer à 41 % d'ici 2041. Pour ce qui est de l'importance de l'identité de genre dans le contexte de la pauvreté, on constate qu'à 31,3 %, le taux de pauvreté chez les mères célibataires ayant un enfant de cinq ans ou moins était le plus élevé parmi tous les types de famille. Par ailleurs, 12,9 % des hommes transgenres, 12 % des femmes transgenres et 20,6 % des personnes non binaires vivaient sous le seuil de pauvreté.

INÉGALITÉ RACIALE ET PAUVRETÉ AU CANADA

Compte tenu de cet aperçu de la pauvreté sous l'angle de l'appartenance ethnique (et de l'identité de genre) au Canada, il n'est pas surprenant que les personnes racisées soient affectées de façon disproportionnée par un mauvais accès au travail (y compris en ce qui concerne l'obtention d'un salaire suffisant), au logement, aux services sociaux et aux services de santé. Par exemple, 40 % des personnes racisées (contre 29 % dans la population générale à l'échelle nationale) déclarent des revenus d'emploi faibles. Les chiffres sont visiblement pires pour les Autochtones. En effet, 50 % de cette population gagne un salaire faible. Une analyse réalisée récemment par Statistique Canada montre que bien qu'ils soient plus largement titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires, les Canadiens racisés sont moins susceptibles de trouver des emplois bien rémunérés et offrant des avantages sociaux en début de carrière. En moyenne, les femmes racisées gagnaient 45 700 \$ par année, comparativement à 47 800 \$ pour les femmes non racisées et non autochtones. De leur côté, les hommes racisés gagnaient 51 600 \$ par année, comparativement à 54 100 \$ pour les hommes non racisés et non autochtones. Malheureusement, selon les conclusions d'une nouvelle étude de Statistique Canada, l'inégalité des revenus est un problème persistant pour les travailleurs racisés. Cette étude prouve que le marché du travail est toujours marqué par des discriminations à l'encontre des groupes racisés et des femmes en parvenant à la conclusion que les hommes et les femmes racisés pourraient recevoir des salaires hebdomadaires jusqu'à 31,8 % inférieurs. On remarque que les différences les plus importantes concernaient les hommes noirs, philippins et latino-américains ainsi que les femmes noires, asiatiques du Sud-Est et latino-américaines. Toutefois, le problème n'est pas seulement que les personnes racisées et autochtones gagnent moins que les personnes non racisées et non autochtones : elles sont aussi confrontées à plus de difficultés pour accéder à un emploi stable. En effet, 38 % des personnes racisées (contre 25 % de la population générale à l'échelle nationale) ne peuvent parvenir à la stabilité en matière d'emploi. À 29 %, la proportion de personnes racisées âgées de 55 à 74 ans qui ont de la difficulté à trouver un emploi stable est proche du double de la moyenne nationale (15 %). Les personnes racisées considéraient que la rareté des possibilités de formation et d'apprentissage constituait l'un des obstacles les plus importants dans leur recherche d'un emploi stable.

40 %

des personnes racisées
déclarent des revenus
d'emploi faibles

38 %

des personnes racisées ne
peuvent parvenir à la stabilité
en matière d'emploi

42 %

des personnes racisées
ont eu de la difficulté
à payer leur loyer

Compte tenu de la crise actuelle du logement et du fait que les personnes racisées et les Autochtones sont désavantagés de façon disproportionnée par de faibles revenus d'emploi et l'insécurité d'emploi, il n'est pas surprenant que les personnes racisées et les Autochtones aient de la difficulté à suivre la hausse des prix des loyers. Alors qu'en moyenne, 42 % des personnes racisées (contre 31 % de la population générale à l'échelle nationale) ont eu de la difficulté à payer leur loyer, ce taux est beaucoup plus élevé chez les femmes (près de 50 %) et parmi les groupes autochtones (47 %). Bien que les jeunes soient affectés de façon disproportionnée par la pauvreté, les membres racisés des générations plus âgées continuent de trouver les loyers inabordables. En fait, on considère que 30 % des personnes racisées et 28 % des Autochtones ont des besoins criants en matière de logement, car ils consacrent entre 30 % à 50 % de leur revenu au loyer. À titre de comparaison, la moyenne nationale s'élève à 23 %. Une analyse de la situation actuelle en matière de logement indique en outre que, parmi les groupes racisés, les personnes d'ascendance ouest-asiatique (19,5 %), coréennes (18,7 %) et arabes (14,9 %) avaient des besoins criants en matière de logement. Cette analyse indique également que même si environ 30 % de la population canadienne loue, les Noirs (45,2 %), les Arabes (48 %) et les Latino-Américains (48,6 %) étaient les plus susceptibles d'être locataires. Compte tenu de ces chiffres, il n'est pas surprenant que ces groupes marginalisés aient de la difficulté à trouver un logement adéquat (30 % des personnes racisées et 36 % des Autochtones contre 21 % de la population générale à l'échelle nationale).

INÉGALITÉ RACIALE ET PAUVRETÉ AU CANADA

Outre les désavantages conséquents auxquelles elles sont confrontées sur les marchés du logement et du travail, les personnes et les communautés marginalisées rencontrent des difficultés d'accès aux services sociaux. On constate que 30 % des personnes racisées et 34 % de la population autochtone ont de la difficulté à accéder aux services sociaux, comparativement à la moyenne nationale de 21 %. Ce taux est aussi alarmant parmi les générations plus âgées (33 %). Même lorsqu'elles ont accès au soutien public, les taux d'aide sociale que reçoivent les personnes racisées et les Autochtones sont insuffisants pour suivre la hausse du coût de la vie (32 % chez les personnes racisées, 35 % chez les générations âgées, 47 % chez les Autochtones). Ces défis sont exacerbés par le fait que ces groupes historiquement défavorisés ont de la difficulté à s'orienter dans le système fiscal (46 % des personnes racisées et 53 % des Autochtones, contre 40 % de la population générale à l'échelle nationale).

34 %

de la population autochtone ont de la difficulté à accéder aux services sociaux

46 %

des personnes racisées ont de la difficulté à s'orienter dans le système fiscal

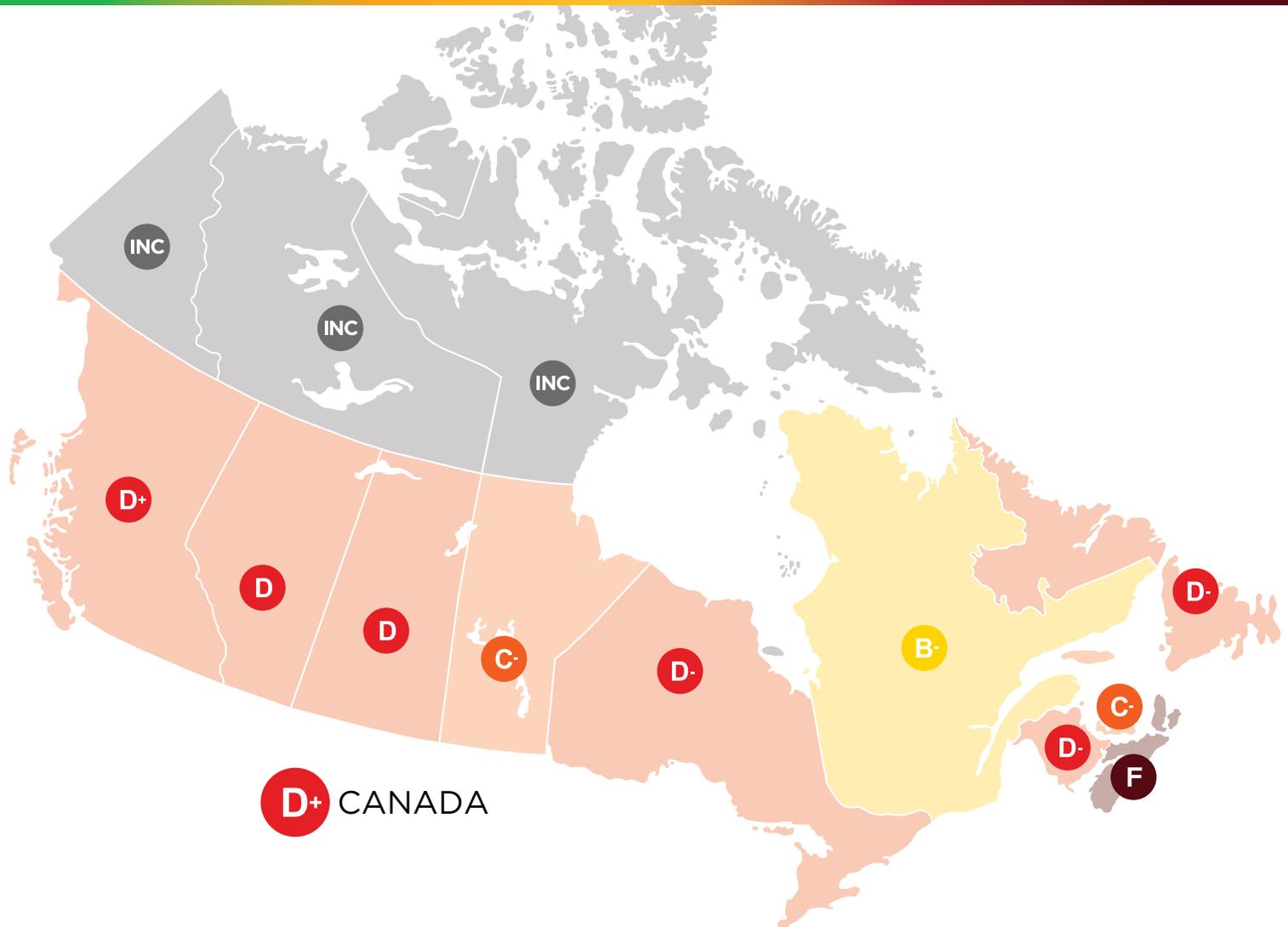
23 %

des décès prématurés chez les Canadiens peuvent être liés à l'inégalité des revenus

Le lien entre la pauvreté et un éventail de problèmes de santé a été clairement établi par de nombreuses études réalisées au Canada et aux États-Unis. La pauvreté affecte non seulement l'accès à la satisfaction des besoins de base (c'est-à-dire une alimentation et un logement de qualité), elle limite également la capacité à participer pleinement à la société et restreint les libertés. Par exemple, on estime que 23 % des décès prématurés chez les Canadiens peuvent être liés à l'inégalité des revenus. En ce qui concerne la santé mentale et la dépendance, d'innombrables études ont montré que l'impossibilité de satisfaire ses besoins fondamentaux, de participer pleinement à la société et d'exercer sa liberté est source de stress et de tension, ce qui engendre très souvent des problèmes de dépression et d'anxiété. Les effets de la pauvreté sur la santé mentale (et vice versa) sont exacerbés par un accès inadéquat aux soins de santé primaires et aux services communautaires de santé mentale. Étant donné que les revenus faibles constituent un facteur déterminant de l'état de santé, les groupes historiquement marginalisés et défavorisés sont particulièrement exposés à une mauvaise santé physique et mentale. Les personnes racisées (38 %) et les Autochtones (46 %) déclarent que leur santé mentale affecte leur capacité à trouver du travail, à travailler efficacement ou à gérer leurs finances. Ces taux sont largement supérieurs à la moyenne nationale (28 %). Bien que la dépendance soit moins problématique chez les groupes racisés, les communautés et les personnes autochtones sont particulièrement affectées par les problèmes de dépendance (66 % contre 51 % de la population à l'échelle nationale), et ce même si les populations autochtones affirment disposer maintenant d'un meilleur soutien pour les politiques en matière de santé mentale ou de toxicomanie (+6 %).

Les données montrent clairement que le sujet de la pauvreté ne se résume pas à des moments difficiles ni à un manque de ressources de base. Si cette question était aussi simple, on observerait les effets de la pauvreté de façon homogène dans l'ensemble de la société. Au contraire, on constate que la pauvreté touche de façon disproportionnée les groupes et les communautés marginalisés du fait d'iniquités sociales sous-jacentes et systémiques. Fondamentalement, l'élimination de la pauvreté au Canada nécessite une lutte contre les inégalités systémiques et une révision des normes sociales, des processus, de la législation et de la prise de décisions en matière de politiques et qui les engendrent et les perpétuent.

APERÇU NATIONAL



Ces notes représentent la mesure dans laquelle les efforts de réduction de la pauvreté des gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral sont efficaces. Comme plusieurs facteurs contribuent à la pauvreté, tels que les coûts du logement et des besoins quotidiens ainsi que la qualité du filet de sécurité sociale, ces fiches de rendement évalueront l'expérience de la pauvreté partout au Canada et les mesures que peuvent prendre les gouvernements pour améliorer leurs politiques sociales.

Les provinces et les territoires sont comparés les uns avec les autres pour évaluer l'expérience de la pauvreté, les mesures de la pauvreté, le niveau de vie et le progrès du gouvernement dans l'adoption d'une loi anti-pauvreté. Cette approche aide les décideurs politiques et les défenseurs à comparer les résultats des gouvernements, à cerner les politiques qui fonctionnent bien à l'échelle nationale et à disposer de données probantes pour promouvoir des politiques efficaces de lutte contre la pauvreté.

Il s'agit d'un outil évolutif qui sera mis à jour chaque année pour suivre les progrès réalisés par les gouvernements dans la réduction de la pauvreté.



CANADA: APERÇU



NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	42,6 %	C-
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	36,4 %	D+
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	18,9 %	D
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	45,9 %	D
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	56,3 %	C-



NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE
Taux de pauvreté (MPC)	7,4 %	D+
Taux de chômage	5,0 %	D+
Taux d'insécurité alimentaire	18,4 %	C



NOTE DE LA SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE
Niveau de vie gravement inadéquat	12,3 %	D+
Niveau de vie inadéquat	29,1 %	D-



NOTE DE LA SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE
Progrès législatifs	N/A	D

CANADA

CONTEXTE

FACTEURS
CONTRIBUTIFS

CONTEXTE POLITIQUE
ET ORIENTATION
POLITIQUE

PERSPECTIVES
D'AVENIR

RECOMMANDATIONS
POLITIQUES

BULLETIN
SCOLAIRE



CONTEXTE

La situation de la pauvreté au Canada est influencée par un éventail diversifié de contextes, y compris les tendances sociales, économiques et démographiques.

Abordabilité du logement – Qu'il s'agisse des grands centres urbains nationaux comme Vancouver et Toronto ou des communautés rurales éloignées, l'abordabilité du logement est un problème important qui touche le niveau de vie de millions de Canadiens, en particulier ceux qui vivent près ou en dessous du seuil de pauvreté. La flambée des coûts du logement rend presque impossible l'accessibilité à un logement adéquat et abordable pour les personnes et les familles à faible revenu.

Pauvreté autochtone – Les données sont claires : Les peuples autochtones affichent des taux de pauvreté plus élevés que les Canadiens non autochtones. La discrimination systémique, l'héritage du système des pensionnats et l'accès limité aux possibilités d'emploi jouent tous un rôle majeur dans cette réalité préoccupante. Les dirigeants autochtones ont souligné que la réduction de la pauvreté autochtone est essentielle à l'amélioration de la situation sociale et en matière de santé, et à la promotion de la réconciliation.

Inégalité des revenus – Selon les experts, les inégalités financières au Canada ne cessent de s'accroître depuis une vingtaine d'années. En plus de soulever d'importantes questions sur la justice et l'équité sociales, l'inégalité financière endémique signifie que les gens ont du mal à joindre les deux bouts et ne peuvent bénéficier des avantages de la croissance économique. L'un des signes frappants de l'inégalité est que les banques alimentaires enregistrent des chiffres record, même si le taux de chômage est le plus bas jamais enregistré.

Évolution démographique – Puisque la population du Canada vieillit rapidement, un nombre croissant de personnes âgées devront compter sur des programmes gouvernementaux comme le Supplément de revenu garanti (SRG) et la Sécurité de la vieillesse (SV). Parallèlement, l'augmentation des objectifs en matière d'immigration signifie qu'un grand nombre de nouveaux arrivants au Canada se retrouveront dans un marché du travail difficile et feront face à la hausse du coût de la vie. Cette situation devrait provoquer une hausse considérable du taux de pauvreté.

Bien que les exemples ci-dessus ne constituent pas un compte rendu exhaustif du contexte de la pauvreté au Canada, tout effort visant à lutter contre elle doit mettre en lumière ces contextes et ces tendances.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

Le problème de la pauvreté au Canada persiste depuis longtemps, et il a récemment été exacerbé par divers facteurs externes et internes comme la pandémie de COVID-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la crise du logement à loyer modique et l'inflation. La multitude de défis auxquels fait face la population canadienne a fait en sorte que **43 % des Canadiens ont indiqué qu'ils se sentaient moins bien financièrement qu'un an auparavant.**

La pandémie de COVID-19 – La pandémie a aggravé les difficultés financières des populations vulnérables, y compris les groupes marginalisés, les travailleurs à bas salaire et précaires, et les personnes vivant dans des régions où le revenu moyen est faible. De plus, elle a fait ressortir l'importance d'avoir des programmes de soutien social solides et accessibles qui peuvent fournir des biens, produits et services de première nécessité comme le logement, la nourriture et les soins de santé.

Crise alimentaire mondiale – La crise du système alimentaire mondial, qui a commencé pendant la pandémie et s'est aggravée en partie en raison de l'invasion de l'Ukraine, a affecté la production et le commerce de cultures essentielles comme le blé, le maïs et le soya, ce qui a entraîné une hausse du prix des aliments pour les Canadiens. Elle a également causé des pénuries alimentaires dans certaines régions, ce qui a compliqué l'accès à des aliments nutritifs et abordables.

43 %

des Canadiens ont indiqué qu'ils se sentaient moins bien financièrement qu'un an auparavant

56 %

du revenu est consacré aux coûts fixes autres que ceux liés au logement

22 %

des Canadiens n'ont pas les moyens de couvrir des frais imprévus de 500 \$

47 %

des Canadiens pensent qu'il est nécessaire d'élargir les prestations de sécurité sociale

Invasion de l'Ukraine par la Russie – L'invasion de l'Ukraine par la Russie a également provoqué une flambée des prix de l'essence, alourdissant encore le fardeau des personnes qui comptent sur leurs véhicules pour se rendre au travail.

Crise du logement à loyer modique – L'accessibilité au logement figure parmi les principaux enjeux au Canada depuis plusieurs années. Non seulement le coût du logement a grimpé en flèche pendant la pandémie, mais la situation a encore empiré. Le prix moyen d'un loyer au Canada s'élève maintenant à plus de 2 000 \$ par mois, ce qui représente une augmentation de plus de 20 % au cours des deux dernières années. Et même si le prix des logements augmente aussi (il est aujourd'hui bien supérieur à une moyenne nationale de 700 000 \$), les gens qui y vivent éprouvent des difficultés importantes, et trop peu est fait pour les aider. **Près de 70 % des clients des banques alimentaires vivent dans des logements locatifs**, ce qui révèle l'existence d'une grave insécurité alimentaire chez les locataires à faible revenu. Outre les clients des banques alimentaires, 31 % de la population générale convient qu'il est difficile de soutenir le rythme du coût du logement.

À l'échelle du Canada, **36 % des gens consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement** et 13 % payent plus de 50 % de leur revenu pour garder un toit au-dessus de leur tête. Ces taux sont inacceptables et démontrent que le montant que paient les ménages pour se loger accapare une trop grande part de leur budget.

L'inflation et le coût de la vie – L'inflation a également été une cause importante d'inquiétude et de stress financiers pour les Canadiens, en particulier les personnes à faible revenu et celles qui vivent dans la pauvreté. Elle a été causée par une combinaison de facteurs, dont les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les coûts énergétiques plus élevés et la spéculation. Ces facteurs ont tous contribué à la hausse du coût des biens et des services, de sorte qu'il est plus difficile pour les individus et les familles de joindre les deux bouts.

Comme le coût de la vie augmente et que les salaires stagnent, les gens disposent de moins d'argent pour payer les coûts fixes comme l'épicerie, le logement et le transport. Pour les ménages dont le revenu est inférieur à 75 000 \$ par année, jusqu'à **56 % du revenu est consacré aux coûts fixes autres que ceux liés au logement**. Comme nous l'avons mentionné précédemment, puisqu'un si grand nombre de Canadiens consacrent 30 % ou 50 % de leur revenu au logement, de nombreuses familles doivent dépenser plus de 100 % de leur revenu uniquement pour les biens de première nécessité.

Les revenus sont tellement insuffisants qu'environ **22 % des Canadiens n'ont pas les moyens de couvrir des frais imprévus de 500 \$, et 9 % d'entre eux sont incapables de payer leurs factures à temps**. De plus, la réduction du coût de l'épicerie et des services publics représente 2 des 3 principaux enjeux pour les Canadiens, avec un taux d'accord de 95 % et 85 % respectivement.

Compte tenu de tous ces problèmes, un plus grand nombre de Canadiens comptent sur les mesures de soutien gouvernementales pour les aider à se sortir de la pauvreté. Malheureusement, 40 % des Canadiens trouvent que le régime fiscal est complexe et ne savent pas à quelles prestations ils sont admissibles. Parmi ceux qui reçoivent des prestations, 46 % affirment qu'elles ne sont pas suffisantes pour suivre le rythme du coût de la vie. Par conséquent, **47 % des Canadiens pensent qu'il est nécessaire d'élargir les prestations de sécurité sociale**.

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

Le Canada a fait d'importants progrès dans la réduction de la pauvreté depuis 2015. Selon [le Enquête canadienne sur le revenu](#) de 2021 publiée par Emploi et Développement social Canada en mai 2023, le taux de pauvreté a considérablement diminué, passant de 14,5 % en 2015 à 7,4 % en 2021. Il s'agit de la plus importante diminution en cinq ans depuis 1976. Cette baisse peut être attribuée à l'éventail des programmes gouvernementaux offerts aux Canadiens depuis 2015. Le nombre de Canadiens âgés de 15 ans et plus qui ont reçu des transferts gouvernementaux en 2020 est passé à 84 %, une augmentation notable par rapport aux 69 % déclarés en 2015. Ces programmes gouvernementaux comprenaient une gamme de prestations, comme la Sécurité de la vieillesse (SV), le Supplément de revenu garanti (SRG), le Régime de pensions du Canada (RPC), le Régime de rentes du Québec (RRQ), les prestations d'assurance-emploi et les prestations pour enfants.

En 2018, le gouvernement du Canada a publié le document [Une chance pour tous : La première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#). L'objectif de la stratégie était de réduire le taux de pauvreté au Canada de 50 % d'ici 2030. Le gouvernement fédéral a également pris diverses mesures pour lutter contre la pauvreté et l'inégalité des revenus, y compris, pendant la pandémie, la mise en œuvre de programmes de soutien social comme la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE).

Le gouvernement s'est également engagé à accroître les investissements dans les logements à loyer modique, les infrastructures et les programmes sociaux. En réponse à la crise de l'inflation, la Banque du Canada a haussé les taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation, et le gouvernement a promis de prendre d'autres mesures pour soutenir les Canadiens à faible revenu. Dans son budget de 2023, le gouvernement fédéral proposait des mesures modestes en réponse à la crise de l'inflation.

Pour aider les Canadiens à faire face au défi de l'augmentation du coût de l'épicerie, le gouvernement a instauré un « rabais d'épicerie » unique de 2,5 milliards de dollars pour les résidents admissibles. En termes réels, les couples admissibles avec deux enfants ont reçu jusqu'à 467 \$ par l'entremise de l'Agence du revenu du Canada, les Canadiens célibataires sans enfants jusqu'à 234 \$ et les aînés une moyenne de 225 \$. Bien que cela réponde aux préoccupations à court terme, les experts prévoient une hausse continue du prix des aliments au cours de la prochaine année. Il faut en faire davantage pour s'assurer que les aliments demeurent abordables pour tous les Canadiens.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Les répercussions de la COVID-19 continuent de se faire sentir au Canada, alors que les populations vulnérables peinent encore à joindre les deux bouts. La crise du système alimentaire mondial à la suite de l'invasion de l'Ukraine devrait se poursuivre, entraînant une hausse des prix des biens essentiels. L'inflation devrait diminuer au cours des prochains mois, mais le gouvernement devra continuer de mettre en œuvre des solutions à long terme pour lutter contre la pauvreté et l'inégalité des revenus, notamment en élargissant l'accessibilité des programmes de soutien social et les investissements dans les logements à loyer modique et les infrastructures.

Enfin, l'évolution démographique et les tendances en matière d'immigration au Canada signifient que le risque est plus grand que la pauvreté augmente au cours des prochaines années. En anticipant ces développements et en élaborant de nouvelles politiques audacieuses et de nouveaux programmes ciblés qui s'attaquent aux causes profondes de la pauvreté, les décideurs peuvent faire en sorte que pour l'avenir du pays, tous les Canadiens aient le soutien et l'accès aux ressources dont ils ont besoin pour atteindre la stabilité économique.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Améliorer la pertinence des mesures de soutien pour les personnes dans le besoin

1. Compte tenu de l'incertitude potentielle quant à l'échéancier du projet de loi C-22 (qui a reçu la sanction royale) et de la tenue éventuelle d'élections fédérales au cours des 12 à 24 prochains mois, tous les partis devraient s'engager à collaborer avec quiconque au gouvernement pour mettre en place un avantage final au plus tard au début de 2025, peu importe le moment des élections. Il sera essentiel d'élaborer la prestation en tenant compte de sa mise en œuvre pour éviter tout ralentissement au sein de la fonction publique si elle devait être instaurée durant la période des élections fédérales.
 - a. La version ultime de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées devrait fournir des paiements adéquats, à parité avec des prestations solides comme les prestations pour aînés, et devrait idéalement offrir une valeur égale ou supérieure à la mesure du panier de consommation (MPC).
 - b. En définissant la ligne de la MPC pour les personnes handicapées, le gouvernement et Statistique Canada devraient étudier l'incidence de l'inflation et de l'augmentation des coûts des soins et des besoins de base sur les personnes handicapées et en tenir compte.
2. Depuis le début de la pandémie, le gouvernement fédéral a versé de multiples suppléments ponctuels au crédit d'impôt pour la TPS et à d'autres programmes fiscaux pour aider les Canadiens à éviter la perte de revenu pendant la pandémie ou pour relever les défis subséquents en matière d'abordabilité découlant de l'inflation et du redémarrage économique. Le gouvernement devrait s'engager clairement à maintenir ces mesures de soutien jusqu'à ce que l'inflation soit revenue à la cible de 2 %.

- a. Ayant effectué ces paiements ponctuels au cours des quatre dernières années d'imposition, le gouvernement devrait évaluer leur incidence sur divers groupes démographiques. Cela devrait orienter les travaux futurs quant à la façon d'améliorer les outils comme l'Allocation canadienne pour enfants et l'Allocation canadienne pour les travailleurs. Enfin, les résultats de ces évaluations devraient être utilisés pour établir des objectifs plus larges, afin de rendre permanents les progrès réalisés pendant la pandémie en matière de réduction de la pauvreté.
3. À court terme, donner accès à tous les ménages à faible revenu aux avantages non pécuniaires actuellement réservés aux bénéficiaires de l'aide sociale (par exemple : subvention des services de garde, suppléments au logement à loyer modique, assurance-médicaments et soins dentaires).
4. Considérer les adultes à faible revenu vivant seuls comme une priorité dans toutes les mesures à venir en matière de réduction de la pauvreté, incluant un élargissement et une modernisation de l'assurance-emploi, afin de veiller à ce que cette population vulnérable ne soit plus laissée pour compte.
 - a. Dans cette optique, le gouvernement devrait établir un calendrier clair quant au moment où il présentera les réformes de la modernisation de l'assurance-emploi, qui sont continuellement promises depuis le discours du Trône de 2020.
5. Alors que les ministres fédéral et provinciaux de la Santé vont de l'avant avec les priorités fédérales partagées en matière de santé, telles qu'elles sont décrites dans le cadre de financement convenu plus tôt cette année, d'autres travaux sont nécessaires pour élaborer de nouvelles mesures en santé mentale qui mettront l'accent sur l'incidence des faibles revenus sur la santé mentale et les besoins aigus des adultes vivant seuls en âge de travailler, des personnes handicapées et des personnes aux prises avec des problèmes de dépendance.
6. Veiller à ce que toutes les prestations fédérales soient indexées en fonction de l'inflation et à ce que les ententes conclues avec les gouvernements provinciaux interdisent explicitement la récupération des soutiens sociaux provinciaux pour les nouveaux programmes de prestations fédéraux.

Logements à loyer modique

1. Examiner la possibilité d'instaurer un programme national de supplément au loyer en collaboration avec les provinces et les territoires dans le cadre des ententes fédérales-provinciales sur le logement.
 - a. Un modèle fondé sur le programme d'allocations pour le loyer du Manitoba devrait être envisagé.
2. Le gouvernement fédéral devrait tenir sa promesse de mettre au point des outils qui s'attaqueraient aux coûts du logement, y compris un examen du traitement fiscal des fiducies de placement immobilier résidentiel et des autres grandes sociétés propriétaires.
 - a. Dans le cadre de ce travail, le gouvernement devrait envisager des options pour préserver ou limiter les avantages fiscaux afin d'aider à établir des conditions qui renforcent l'abordabilité pour les personnes qui paient actuellement un loyer au prix du marché, ou de fournir des lignes directrices sur les augmentations de loyer et les rénovictions.
3. En tirant parti de son inventaire des terres publiques et en travaillant en collaboration avec les municipalités et les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral devrait fixer une cible pour la conversion ou la mise en valeur de logements à loyer modique. Dans ce contexte, il devrait envisager des approches novatrices, comme le recours à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, à la Société immobilière du Canada ou à des entités semblables, pour évaluer la possibilité de créer une société publique de développement qui permettrait aux gouvernements de tirer pleinement parti de leur bilan comptable, de réduire les coûts de construction et de rendre le logement plus abordable. Il devrait également instaurer un fonds national d'acquisition qui compléterait le Fonds pour accélérer la construction de logements récemment

annoncé, afin d'appuyer un financement communautaire ciblé pour l'acquisition de logements à loyer modique. Autrement dit, fournir un financement en capital (prêts et subventions) aux organismes à but non lucratif afin qu'ils puissent acheter et fournir des propriétés locatives dont le loyer serait égal ou inférieur au loyer moyen du marché.

4. Il devrait mettre en place de nouveaux investissements pour remédier à une omission importante de la Stratégie nationale sur le logement et créer des logements supervisés pour les personnes ayant une incapacité mentale ou physique, particulièrement au sein des populations marginalisées ou à faible revenu.
5. Collaborer avec les provinces et les territoires pour élaborer des politiques fiscales ciblées et coordonnées afin de stimuler le développement de logements construits pour la location et non subventionnés. L'accès aux avantages fiscaux devrait être conditionnel à des objectifs nationaux clairs en matière d'abordabilité associés à ces projets.

Travailleurs à faible revenu

1. Élaborer un nouveau programme d'assurance-emploi qui vienne spécifiquement en aide aux travailleurs plus âgés (45 à 65 ans) qui perdent leur emploi à un âge plus avancé et pourraient avoir besoin de programmes de formation et d'éducation adaptés pour les aider à réintégrer le marché du travail moderne.
2. Élargir de façon permanente la définition d'« emploi admissible » à l'assurance-emploi pour inclure le travail autonome et le travail précaire.
3. Examiner et réduire le nombre d'« heures de travail » admissibles nécessaires (actuellement entre 420 et 700 heures de travail assurable) pour mieux refléter la nature des emplois et des situations de travail d'aujourd'hui.
 - a. Inclure un volet particulier pour les travailleurs saisonniers qui travaillent parfois aussi peu que 12 à 16 semaines par année.
4. Élargir immédiatement les dispositions sur le travail pendant une période de prestations de l'AE afin de permettre aux travailleurs de conserver une plus grande partie de leur revenu provenant d'un travail temporaire ou à temps partiel pendant qu'ils touchent l'AE, sans perdre de prestations ou sans récupération de leur revenu.
5. Prolonger la durée maximale des prestations d'assurance-emploi au-delà de 45 à 52 semaines, puis réduire progressivement de façon échelonnée les prestations en espèces tout en conservant l'accès aux mesures de soutien non pécuniaires de l'assurance-emploi (comme la formation et l'éducation), afin que les gens ne soient pas forcés de se retrouver dans notre système provincial d'aide sociale déficient et largement inadéquat une fois que leurs prestations d'assurance-emploi seront épuisées.
6. Collaborer avec les provinces et les territoires pour réduire la récupération et améliorer l'harmonie entre l'aide sociale et l'assurance-emploi.
7. Pour mieux soutenir les travailleurs qui occupent actuellement un emploi et qui ont un faible revenu :
 - a. Améliorer l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) en augmentant le versement maximal, surtout pour les personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, et veiller à ce que cela s'intègre efficacement à des crédits d'impôt provinciaux semblables, comme le crédit d'impôt de l'Ontario pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) et d'autres.
 - b. Instaurer des mesures incitatives gouvernementales pour encourager les entreprises à verser des salaires suffisants à tous leurs employés.

Insécurité alimentaire et pauvreté dans les régions nordiques et éloignées

1. Depuis 2015, le gouvernement a révisé à deux reprises la déduction pour les habitants de régions éloignées pour aider les gens du Nord à assumer le coût élevé de la vie. Bien qu'il s'agisse d'une étape salubre, elle est plus avantageuse en tant que déduction fiscale pour ceux dont les revenus sont plus élevés. Le gouvernement fédéral devrait examiner les options pour faire de cette déduction une aide progressive et remboursable qui soutiendra mieux les personnes dans le besoin et réduira la pauvreté dans les régions les plus touchées, tout en maintenant un niveau d'aide de base pour tous les habitants du Nord en reconnaissance du coût différentiel de la vie. Si cette mesure est correctement élaborée, elle pourrait constituer la base d'un seuil de revenu minimum régional.
2. En collaboration avec les communautés et les organismes autochtones, entamer un examen exhaustif du programme Nutrition Nord Canada afin de déterminer les raisons pour lesquelles il n'atteint que minimalement ses objectifs de réduction du coût des aliments dans le Nord.
3. Travailler en partenariat avec des groupes locaux et créer un plan pancanadien de développement et de revitalisation du Nord axé sur la recherche et le développement de programmes régionaux visant à former les travailleurs et à accroître le commerce dans des secteurs économiques stratégiques tels que le tourisme, les ressources naturelles et les entreprises locales et régionales.
 - a. Dans le cadre de ce plan, travailler avec les gouvernements territoriaux et autochtones à l'élaboration d'une vision à long terme de l'infrastructure communautaire qui comblera les lacunes en matière d'accès au logement, de produits alimentaires et d'Internet haute vitesse, afin d'assurer une certaine parité avec le niveau de vie dont jouissent les Canadiens du Sud.
4. Élaborer du financement pour un programme national de représentants communautaires dont l'objectif est de mettre leurs communautés en contact avec les fonds et les ressources mis à la disposition des communautés du Nord, mais qui sont trop souvent inutilisés en raison d'un manque de sensibilisation. Ces représentants offriront une occasion de partage des connaissances entre les communautés du Nord.
5. Dans le cadre de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques du gouvernement fédéral, l'accent doit être mis sur le développement d'infrastructures communautaires dans les communautés nordiques, comme le logement, les établissements d'enseignement et l'Internet haute vitesse; sur la localisation des avantages économiques et communautaires pour que les résidents locaux bénéficient de ces projets; et sur l'élaboration d'incitatifs et de stratégies pour conserver les capitaux dans le Nord et réduire la dépendance à l'égard des travailleurs temporaires.
6. Offrir une formation supplémentaire sur les compétences en télétravail et du financement pour l'approvisionnement en fournitures de travail à domicile.



CANADA : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	12,3 %	C-	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être en moins bonne situation financière que l'année précédente. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	36,4 %	D+	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué consacrer 30 % ou plus de leur revenu au loyer. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	18,9 %	D	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être « légèrement en désaccord » ou « fortement en désaccord » avec l'énoncé « Je peux accéder aux soins de santé et en bénéficier en tout temps » ET qui ont déclaré que la situation était attribuable à une ou plusieurs des raisons suivantes : « Je ne peux pas m'absenter du travail »; « Je n'ai pas d'assurance maladie »; « Je n'ai pas d'argent pour les médicaments ». La note a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	45,9 %	D	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui ont indiqué qu'elles « reçoivent personnellement une forme quelconque de prestation ou de soutien de sécurité sociale » ET qui ont indiqué que « les niveaux d'aide sociale ne sont pas assez élevés pour suivre la hausse du coût de la vie ». La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	56,3 %	C-	Cette note est fondée sur la combinaison des résultats de plusieurs questions portant sur le montant moyen que les personnes dépensent pour les frais fixes comme Internet, le transport, l'épicerie et les services publics. Les montants moyens dépensés ont été convertis en une portion du revenu des personnes gagnant 75 000 \$ par année ou moins (dans une fourchette allant du plus faible au plus élevé). Ce nombre correspond à l'extrémité supérieure de la fourchette fournie. La note a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 1 : CONTEXTE

Le Canada a obtenu la note globale de D+ dans la section sur l'expérience de la pauvreté.

Étant donné que les notes canadiennes sont largement influencées par le rendement des provinces, la fiche de rendement du Canada tendra vers la moyenne. Par conséquent, aucune des notes de cette section n'est particulièrement pire ou meilleure que celles des autres gouvernements.

Malgré cela, deux Canadiens sur cinq disent être en moins bonne situation financière que l'an dernier.

Presque la même proportion de gens doivent consacrer plus de 30 % de leur revenu au loyer, ce qui laisse peu d'argent à la fin du mois pour les autres coûts fixes.

Les coûts fixes mobilisent également une grande partie des revenus des gens, ce qui, combiné au coût élevé du logement, impose un stress important aux budgets des ménages.



CANADA : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Taux de pauvreté (MPC)	7,4 %	D+	Le taux de pauvreté (MPC) est fondé sur les données du tableau de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021 de Statistique Canada qui présente des statistiques sur la pauvreté et le faible revenu en fonction de certaines caractéristiques démographiques. La note pour cet indicateur a reçu une pondération de 40/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux de chômage	5,0 %	D+	Cette note est fondée sur les caractéristiques de la population active par province de Statistique Canada, rajustées sur une base mensuelle. Ces données datent de mars 2023. La note pour cet indicateur a reçu une pondération de 20/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux d'insécurité alimentaire	18,4 %	C	Cette note est fondée sur la combinaison des taux d'insécurité alimentaire marginaux, modérés et considérables pour toutes les personnes en 2022 selon les données de l' Enquête canadienne sur le revenu (ECR) (2021) de Statistique Canada. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 40/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 2 : CONTEXTE

Le Canada a obtenu une note globale de C- dans la section sur les mesures de la pauvreté.

Étant donné que les notes canadiennes sont largement influencées par le rendement des provinces, la fiche de rendement du Canada tendra vers la moyenne. Par conséquent, aucune des notes de cette section n'est particulièrement pire ou meilleure que celles des autres gouvernements.

Cela dit, l'insécurité alimentaire augmente rapidement partout au Canada et il faudra s'y attaquer en urgence avant que les chiffres ne continuent d'augmenter au-delà d'un Canadien sur cinq.

Étant donné que le gouvernement fédéral a eu une influence importante sur le taux de pauvreté par le passé, il a sans contredit un rôle important à jouer à l'avenir. Tout comme les répercussions positives de l'Allocation canadienne pour enfants, la Prestation canadienne pour les personnes handicapées et d'autres nouvelles mesures doivent être instaurées dans le but de réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire au pays.



CANADA : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Niveau de vie gravement inadéquat	12,3 %	D+	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 5 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 60/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Niveau de vie inadéquat	29,1 %	D-	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 2 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 40/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 3 : CONTEXTE

***L'indice de défavorisation matérielle (IDM) est une mesure qui évalue le manque d'accès à une liste comprenant divers besoins de base. Une personne qui a les moyens de payer tous les articles de cette liste aurait un niveau de vie adéquat. Cet indice nous permet d'évaluer le niveau de bien-être économique d'une personne, sans égard au revenu.**

La Canada a obtenu un D dans cette section. Malheureusement, il manque à près du tiers des personnes vivant au Canada 2 articles ou plus jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat.

À l'échelle du pays, les éléments les plus courants que les gens ne sont pas en mesure de se permettre sont :

- Payer une dépense imprévue de 500 \$ de leur poche.
- Réparer ou remplacer les meubles brisés ou endommagés.
- Réparer ou remplacer les marchandises électroniques brisées ou endommagées (p. ex. réfrigérateur, machine à laver, ordinateur portable).
- Dépenser une petite somme d'argent pour leurs achats personnels chaque semaine.



CANADA : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR

NOTE

Progrès législatifs



SECTION 4 : CONTEXTE

Partout au pays, les Canadiens font face à deux défis importants qui alimentent les taux de pauvreté. Tout d'abord, la crise du logement, qui touche autant les grandes villes que les petites communautés. Ensuite, la flambée rapide de l'inflation, qui entraîne une forte hausse du coût de la vie. Ces problèmes ont non seulement fait plonger un plus grand nombre de Canadiens dans la pauvreté et l'insécurité alimentaire, mais ils ont également exacerbé les inégalités existantes. De nombreux Autochtones, Canadiens racialisés, personnes vivant dans des communautés rurales, éloignées ou nordiques, personnes en situation de handicap, locataires et jeunes avaient déjà du mal à composer avec le coût de la vie avant cette flambée. Leurs difficultés n'ont fait que s'intensifier. Les mesures prises par le gouvernement cette année doivent donc refléter cette situation.

Parmi les nouveautés dignes de mention, mentionnons :

- [Augmentation du salaire minimum fédéral](#) de 15,55 \$ à 16,65 \$ l'heure.
- Annonce de divers investissements pour offrir Internet haute vitesse à plus de 100 000 ménages au pays.
- Engagement à déboursier 287,1 M\$ [pour des logements abordables pour les Autochtones vivant dans les régions urbaines, rurales et nordiques](#).
- Lancement d'un nouveau [compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété](#).
- Offrir un [remboursement pour l'épicerie](#) unique aux Canadiens à revenu faible ou modeste; offrir aux couples avec deux enfants jusqu'à 467 \$, aux adultes vivant seuls 234 \$ et aux aînés une moyenne de 225 \$.
- Déploiement de la [prestation canadienne pour les personnes handicapées](#).
- Modification de la structure de demande de l'[Allocation canadienne pour les travailleurs](#).
- Investissement de plus de 238 M\$ dans le soutien en santé mentale.
- Engagement à lancer le régime canadien de soins dentaires d'ici la fin de 2023, grâce à un investissement de 13 G\$ sur 5 ans.
- Appui à 60 projets visant à [améliorer l'accès aux emplois et l'accessibilité en milieu de travail](#) pour les Canadiens en situation de handicap, par l'entremise du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées.
- [Élimination permanente des intérêts](#) sur les prêts canadiens aux étudiants et les prêts canadiens aux apprentis.

Le logement est au cœur de la crise de l'abordabilité au Canada. Le gouvernement fédéral n'a toutefois pris aucune mesure importante et n'a annoncé aucun nouvel engagement pour résoudre la crise. Comme le Canada a besoin de 5,8 millions de logements – [dont 2 millions doivent être construits pour la location](#) – d'ici 2030, le gouvernement fédéral a un rôle de chef de file à jouer pour y parvenir.

Les mesures prises par le gouvernement fédéral cette année n'ont pas été suffisantes pour répondre à l'ampleur des défis.



CANADA : FICHE DE RENDEMENT

Avant la pandémie et la récente hausse de l'inflation, le Canada avait considérablement réduit les taux de pauvreté en prenant des mesures vigoureuses et en instaurant de nouveaux soutiens qui profitaient aux familles et aux personnes partout au pays. Toutefois, cette année, le gouvernement n'a pas encore déposé de projet de loi ni de plan détaillé qui reflète la gravité de la situation.

Pour les motifs susmentionnés, le Canada a obtenu un D pour cette section. Le gouvernement a pris des mesures mineures pour lutter contre la pauvreté en franchissant la prochaine étape vers une prestation canadienne pour les personnes handicapées, et en prenant un engagement à l'égard d'un nouveau régime canadien de soins dentaires. Toutefois, il a échoué en grande partie à adopter une loi qui ciblerait de manière efficace les principaux facteurs de pauvreté, en particulier le logement et la réforme de l'aide sociale. Si la tendance se maintient, la situation financière des Canadiens risque de s'aggraver.



Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada

D+

2023

**ANALYSE DES FICHES DE RENDEMENT
SUR LA PAUVRETÉ**

COLOMBIE-BRITANNIQUE



COLOMBIE-BRITANNIQUE : APERÇU

D-

NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	47,0 %	D-
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	39,1 %	F
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	14,2 %	C-
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	57,3 %	F
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	53,6 %	B-

D+

NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE
Taux de pauvreté (MPC)	8,8 %	F
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	42 %	D-
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	62 %	D+
Taux de chômage	4,5 %	C-
Taux d'insécurité alimentaire	16,8 %	B-

D+

NOTE DE LA SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE
Niveau de vie gravement inadéquat	11,3 %	D+
Niveau de vie inadéquat	27,6 %	D

C

NOTE DE LA SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE
Progrès législatifs	N/A	C

COLOMBIE-BRITANNIQUE

CONTEXTE

FACTEURS
CONTRIBUTIFS

CONTEXTE POLITIQUE
ET ORIENTATION
POLITIQUE

PERSPECTIVES
D'AVENIR

RECOMMANDATIONS
POLITIQUES

BULLETIN
SCOLAIRE



CONTEXTE

La Colombie-Britannique est un chef de file en matière de réduction de la pauvreté depuis 2016 et, dans l'ensemble, elle a dépassé les gains réalisés à l'échelle nationale. C'est vrai tant pour l'ensemble de la province que pour certains groupes cibles, comme les familles avec enfants. Malgré ce succès, les taux de pauvreté en Colombie-Britannique demeurent supérieurs à la moyenne nationale, en partie en raison du coût élevé du logement et des biens de consommation. La Colombie-Britannique doit conserver son statut de chef de file dans la lutte contre la pauvreté, et elle aura de nombreuses occasions de le faire au cours de la prochaine année.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

Un marché immobilier impossible – Le marché immobilier de la Colombie-Britannique est le plus inabordable au pays, et le manque de logements à loyer modique est devenu l'un des traits prédominants de cette province. Les prix de location et d'achat dépassent largement les revenus moyens, ce qui signifie que plus de gens dépensent au-delà de leurs moyens pour le logement. Par exemple, **40 % des résidents consacrent plus de 30 % de leur revenu mensuel à leurs frais de logement**. Avec autant d'argent consacré au logement, plus de 70 % des clients des banques alimentaires de la Colombie-Britannique sont locataires. C'est un signe révélateur que le coût du logement, pour les locataires en particulier, est un facteur important de la hausse des taux d'insécurité alimentaire dans la province.

Malgré des coûts de location préoccupants, **seulement 5 % des résidents de la province reçoivent une aide au logement, comparativement à 11 % à l'échelle nationale**. Ceci indique que le soutien au logement n'est peut-être pas assez accessible pour ceux qui en ont besoin.

Coût de la vie au-delà du logement – De nombreux résidents à faible revenu de la Colombie-Britannique consacrent jusqu'à 54 % de leur revenu à des coûts fixes comme l'Internet, l'épicerie et le transport. Si l'on tient compte du grand nombre de résidents qui consacrent plus de 30 % de leur revenu pour se loger, il reste peu d'argent à la fin du mois pour se sentir en sécurité financière.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Pour ceux qui éprouvent des difficultés financières, l'aide sociale constitue une solution de dernier recours. Parmi les résidents de la Colombie-Britannique qui reçoivent de l'aide sociale, **57 % affirment que leurs prestations sont insuffisantes pour suivre le rythme du coût de la vie**. Bien que la province offre parmi les prestations d'aide sociale les plus élevées au pays, dans le meilleur des cas, les adultes célibataires reçoivent des montants qui représentent moins de la moitié du seuil de pauvreté. Les personnes vivant avec un handicap ou qui ont des enfants reçoivent davantage de soutien, mais il demeure bien inférieur au strict minimum nécessaire.

Répercussions sur la santé mentale – La Colombie-Britannique est aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie. **Près de la moitié des résidents de la province se sentent moins bien que l'an dernier**, ce qui peut entraîner une augmentation de leur niveau de stress et nuire à leur santé mentale. Une grande majorité des personnes (65 %) de la province affirment que la dépendance est un problème qui doit être réglé dans leur communauté. La moitié des gens de cette province estiment que l'on ne s'attaque pas suffisamment aux problèmes de dépendance, et que les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de dépendance ont besoin d'être mieux soutenues.

40 %

des résidents consacrent plus de 30 % de leur revenu mensuel à leurs frais de logement

57 %

affirment que leurs prestations sont insuffisantes pour suivre le rythme du coût de la vie

38 %

des personnes racisées confrontent les obstacles pour accéder à un emploi stable

65 %

des personnes de la province affirment que la dépendance est un problème qui doit être réglé dans leur communauté

Considérations sociodémographiques* – Un répondant sur quatre issu d'une communauté racisée convient qu'il est **difficile d'accéder aux services sociaux dont il a besoin**, comparativement à un répondant sur cinq à l'échelle de la province.

Pendant ce temps, les bas salaires font en sorte que **près de 40 % des personnes issues de communautés racisées peinent à joindre les deux bouts**. Il s'agit d'une hausse de 9 points de pourcentage par rapport à 30 % à l'échelle de la province. Ce problème peut être exacerbé en partie par les obstacles auxquels sont confrontées par les personnes racisées pour **accéder à un emploi stable – 38 % comparativement à 25 % à l'échelle de la province**.

En outre, les personnes des communautés racisées de la Colombie-Britannique sont plus susceptibles de consacrer 30 % à 50 % de leur revenu au logement (+4 points de pourcentage) et sont plus susceptibles de se sentir moins bien financièrement que l'année précédente (+4 points de pourcentage).

*La Colombie-Britannique est l'une des trois provinces dont l'échantillon est suffisamment grand pour rendre compte des communautés racisées aux fins de notre enquête.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

À titre de premier ministre de la Colombie-Britannique, David Eby a hérité du lourd dossier de la crise de la pauvreté, qui, comme l'ont souligné les experts, exige un juste équilibre entre la planification à court terme et celle à long terme. En d'autres mots, s'attaquer aux besoins immédiats dans la lutte contre la pauvreté ne devrait pas détourner l'attention de la mise en œuvre de solutions à long terme.

En 2018, le gouvernement provincial a mis en place un certain nombre de stratégies à long terme, dont sa stratégie sur la pauvreté, [TogetherBC, un plan de logement à loyer modique, des augmentations de salaire et un comité d'experts sur le revenu de base](#).

Bien que le comité d'experts ait recommandé l'adoption d'un système de revenu de base, l'analyse approfondie et les travaux de recherche qu'il a entrepris servent de plan directeur pour la réduction de la pauvreté en Colombie-Britannique et ailleurs. Depuis que le comité a publié son [rapport](#) final, le gouvernement de la Colombie-Britannique a donné suite à certaines de ses recommandations et continue d'en étudier d'autres.

Les coûts pour les services de garde d'enfants et le logement étant plus élevés que la moyenne dans la province, une série de mesures ont été prises pour réduire le fardeau qui en résulte pour les résidents de la Colombie-Britannique. L'addition des mesures du fédéral en matière de services de garde et des mesures variées des gouvernements provinciaux (principalement la [prestation familiale de la Colombie-Britannique](#)), la pauvreté des enfants et la pauvreté en général ont chuté dans la province.

Contrairement à de nombreuses autres provinces, la Colombie-Britannique a plus que doublé ses investissements publics dans le logement à loyer modique depuis 2019, et elle a récemment créé un fonds de protection du logement locatif de 500 millions de dollars pour aider à fournir un financement en capital pour l'acquisition et la préservation d'un parc de logements locatifs. De plus, les promoteurs augmentent considérablement la proportion de logements construits pour la location par rapport aux autres formes de logement, ce qui contribue à l'augmentation grandement nécessaire de la disponibilité de logements locatifs à loyer modique.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Les experts locaux estiment que pour lutter efficacement contre la pauvreté, le gouvernement provincial doit :

- améliorer l'accessibilité et la disponibilité des logements à loyer modique;
- s'attaquer à la crise provinciale liée à la santé mentale et aux dépendances.

De plus, des experts locaux pressent le gouvernement de mettre l'accent en priorité sur les besoins des groupes clés, notamment les Autochtones, les travailleuses et travailleurs du sexe, les personnes en situation d'itinérance et les travailleurs migrants. Cela permettrait au gouvernement de répondre aux besoins les plus pressants et de réduire considérablement la pauvreté dans l'ensemble de la province.

Bien que de nombreux programmes et initiatives actuellement en place soient utiles pour combler les lacunes à court terme en matière de politiques, ils ne mènent pas à des progrès significatifs pour permettre aux gens de sortir de la pauvreté de façon permanente. Pour l'établissement d'initiatives à long terme qui auront une réelle incidence, les experts suggèrent que les politiciens prennent du recul et s'investissent politiquement dans des initiatives à long terme qui ne leur seraient pas directement profitables.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Malheureusement, le [budget provincial de 2023](#) n'a pas répondu aux attentes. Bien que la province prenne des mesures pour lutter contre la pauvreté en Colombie-Britannique, elle pourrait en faire davantage pour s'attaquer aux raisons sous-jacentes de la crise d'abordabilité. Le budget a finalement instauré le nouveau crédit d'impôt du locataire en fonction du revenu, dont il a été question pour la première fois en 2017. Toutefois, même si les ménages dont le revenu ajusté peut atteindre 60 000 \$ apprécieront le crédit d'impôt annuel de 400 \$, il contribuera très peu à mettre fin à la flambée des loyers et à créer des logements à loyer modique durables.

Le budget a tout de même donné un peu d'espoir aux personnes qui reçoivent de l'aide au revenu et aux personnes handicapées, puisque l'allocation pour le logement a été augmentée de 125 \$ par mois. Il s'agissait de la première hausse depuis 2007. Le budget comprenait également 867 millions de dollars pour les services en santé mentale, la lutte contre les dépendances et les traitements, et depuis le 1er juillet 2023, les montants des prestations familiales de la C.-B., calculés en fonction du revenu familial net rajusté et du nombre d'enfants de moins de 18 ans dans la famille, ont été augmentés de façon permanente.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Responsabilités

1. Effectuer une mise à jour progressive des 65 recommandations déposées en 2020 par le comité d'experts sur le revenu de base.

Alors que près de trois ans se sont écoulés depuis la publication du rapport, il est temps de prendre du recul et d'évaluer ce qui a changé. Une mise à jour sur l'état des recommandations et une réponse officielle à chacune d'entre elles seraient utiles pour évaluer les prochaines étapes de la réforme de la réduction de la pauvreté à l'échelle de la province. Nous recommandons au gouvernement provincial de produire un rapport sur les résultats d'ici la fin de 2023.

2. Fixer l'objectif de ramener la pauvreté sous le taux national dans toutes les catégories d'ici 2026.

Dans le cadre de son engagement à améliorer l'abordabilité pour tous les résidents, le gouvernement de la Colombie-Britannique devrait revoir à la hausse ses cibles de réduction de la pauvreté et établir un nouvel objectif à double volet : 1) ramener les taux de pauvreté provinciaux sous la moyenne nationale d'ici 2026 et 2) ramener les taux de pauvreté à un niveau inférieur ou égal aux taux de pauvreté en Alberta pendant cette période entre 2023 et 2026.

Logements à loyer modique

3. Bonification du crédit d'impôt du locataire

Comme l'a confirmé le budget de 2023, les résidents à faible ou moyen revenu pourront avoir accès au nouveau crédit d'impôt du locataire à compter de 2024, qui fournira jusqu'à 400 \$ par année en soutien financier direct. Bien qu'il faille saluer cette initiative jumelée à un contrôle plus strict des loyers de la province, le crédit lui-même est en élaboration depuis plusieurs années au cours desquelles les pressions sur les coûts du logement ont continué d'augmenter. Le coût moyen des logements loués à Victoria, par exemple, a augmenté de 26 % pendant cinq ans, soit entre mars 2018 et mars 2023, tandis que le crédit promis de 400 \$ est demeuré le même depuis qu'il a été annoncé pour la première fois en 2017. Avec l'expiration des prestations complémentaires ponctuelles de l'Allocation canadienne d'aide au logement, les locataires à faible et modeste revenu de la Colombie-Britannique recevront en fait moins de soutien l'an prochain – lorsque le crédit d'impôt du locataire sera lancé – qu'en 2022, alors qu'ils avaient droit à l'aide financière combinée. Nous recommandons donc à la province d'augmenter le crédit d'impôt du locataire à un maximum de 600 \$ en 2024, avec des augmentations futures liées au taux d'inflation des coûts de logement en Colombie-Britannique.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

4. Continuer d'investir dans la construction de logements locatifs à loyer modique et rendre permanent le Fonds de protection du logement de la Colombie-Britannique

Pour renforcer la dynamique créée par l'implantation de logements à loyer modique, la province doit :

- a. Faire du Fonds de construction de logements locatifs une composante permanente dans les budgets futurs afin que les fournisseurs de logements sans but lucratif puissent planifier et élaborer des projets de façon stratégique.
- b. Travailler avec le gouvernement fédéral à l'élaboration de voies de financement du logement propres aux Autochtones et d'une stratégie provinciale connexe axée sur les besoins uniques et culturellement pertinents en matière de logements à loyer modique et de programmes de lutte contre l'itinérance des communautés autochtones partout dans la province.
- c. Coordonner avec le gouvernement fédéral l'élaboration d'incitatifs fiscaux à l'appui de la construction de logements pour la location et d'incitatifs plus importants pour la construction de logements plus abordables et supervisés.

Soutien du revenu adéquat et viable

5. Indexer toutes les prestations sociales et tous les crédits provinciaux et augmenter l'aide aux personnes seules

Au cours des dernières années, le gouvernement de la Colombie-Britannique a fait d'importants investissements pour aider les familles à assumer les coûts d'éducation d'un enfant, y compris l'instauration de la prestation familiale bonifiée de la Colombie-Britannique. Ces investissements ont largement contribué à réduire la pauvreté infantile. Toutefois, aucune mesure semblable n'a été prise pour remédier à la forte et affligeante proportion de Britanno-Colombiens – par exemple, près d'une femme adulte sur 3 âgée de 18 à 64 ans – qui sont célibataires et vivent dans la pauvreté. Pour remédier à cette iniquité, la première étape devrait être pour la province d'augmenter les prestations d'aide au revenu des personnes seules d'au moins 10 %, puis d'indexer à l'inflation toutes les prestations administrées par la province l'année suivante. Combinés à la récente augmentation des allocations pour le logement, ces changements et l'augmentation proposée du crédit d'impôt pour locataire offriraient une aide supplémentaire de près de 1 500 \$, ce qui est semblable au montant que les familles avec enfants reçoivent en vertu de la prestation familiale de la Colombie-Britannique.

Avantages décents pour un travail décent

6. Réserver des économies futures grâce aux investissements fédéraux dans la nutrition dans les écoles et les soins dentaires pour financer l'élargissement des prestations aux travailleurs.

Le gouvernement fédéral est en train de concevoir et de mettre en œuvre un programme national de soins dentaires et un programme de nutrition dans les écoles. Ces programmes sont susceptibles d'engendrer des économies à long terme pour les systèmes provinciaux de santé et d'éducation en raison de l'amélioration des déterminants sociaux de la santé. La province devrait profiter de cette occasion pour réinvestir les économies dans l'élargissement de la couverture des avantages sociaux en milieu de travail et l'élargissement de la couverture des soins de santé pour les travailleurs à faible revenu et à la demande. Ces réinvestissements augmenteront les incitatifs au travail et offriront d'autres occasions de tirer parti du leadership de la Colombie-Britannique dans la lutte contre le travail précaire.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

7. Élaborer un supplément de revenu provincial

Bien que la Colombie-Britannique ait récemment augmenté l'exemption de gains pour les personnes qui reçoivent de l'aide au revenu, les travailleurs à faible revenu font toujours face à des taux relativement élevés de récupération des prestations. Pour réduire cet obstacle évident à un bon emploi stable, la C.-B. devrait examiner le coût de l'instauration d'un supplément de revenu provincial comme le crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) de l'Ontario et l'allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) du gouvernement fédéral. Cette mesure pourrait être intégrée comme objectif clé dans la prochaine version de la stratégie de réduction de la pauvreté de la province, dans le but de combler l'écart de pauvreté avec le reste du Canada.



COLOMBIE-BRITANNIQUE : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	47,0 %	D-	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être en moins bonne situation financière que l'année précédente. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	39,1 %	F	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué consacrer 30 % ou plus de leur revenu au loyer. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	14,2 %	C-	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être « légèrement en désaccord » ou « fortement en désaccord » avec l'énoncé « Je peux accéder aux soins de santé et en bénéficier en tout temps » ET qui ont déclaré que la situation était attribuable à une ou plusieurs des raisons suivantes : « Je ne peux pas m'absenter du travail »; « Je n'ai pas d'assurance maladie »; « Je n'ai pas d'argent pour les médicaments ». La note a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	57,3 %	F	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui ont indiqué qu'elles « reçoivent personnellement une forme quelconque de prestation ou de soutien de sécurité sociale » ET qui ont indiqué que « les niveaux d'aide sociale ne sont pas assez élevés pour suivre la hausse du coût de la vie ». La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	53,6 %	B-	Cette note est fondée sur la combinaison des résultats de plusieurs questions portant sur le montant moyen que les personnes dépensent pour les frais fixes comme Internet, le transport, l'épicerie et les services publics. Les montants moyens dépensés ont été convertis en une portion du revenu des personnes gagnant 75 000 \$ par année ou moins (dans une fourchette allant du plus faible au plus élevé). Ce nombre correspond à l'extrémité supérieure de la fourchette fournie. La note a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 1 : CONTEXTE

La Colombie-Britannique (C.-B.) a obtenu une note globale de D- dans cette section.

Parmi les provinces où la population est la plus importante – c'est-à-dire l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique – la Colombie-Britannique se classe au dernier rang dans la section sur l'expérience de la pauvreté avec une note globale de D-, comparativement à D pour l'Ontario et à C pour le Québec.

Fait à noter, la C.-B. affiche l'un des pires résultats à l'échelle nationale en ce qui concerne l'indicateur de suffisance du soutien gouvernemental. Cette constatation est quelque peu étonnante étant donné les taux d'aide plus élevés en C.-B. que dans le reste du pays. Elle pourrait toutefois indiquer un coût de la vie plus élevé dans la province.

Et bien que la C.-B. ait obtenu les meilleurs résultats de toutes les provinces pour ce qui est du pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer, les gains réalisés dans cette indicateur sont peut-être annulés par le haut coût du logement.

La C.-B. figure parmi les pires provinces en ce qui a trait au coût du logement. Près de 2 résidents sur 5 consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer, ce qui signifie qu'ils ont des besoins criants en matière de logement. Cette constatation n'est pas très étonnante, puisque les coûts du logement dans les régions urbaines de la C.-B. sont parmi les plus élevés au pays.



COLOMBIE-BRITANNIQUE : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Taux de pauvreté (MPC)	8,8 %	F	Le taux de pauvreté (MPC) est fondé sur les données du tableau de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021 de Statistique Canada qui présente des statistiques sur la pauvreté et le faible revenu en fonction de certaines caractéristiques démographiques. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	42 %	D-	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour un adulte vivant seul considéré comme étant apte au travail par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	62 %	D+	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour une personne en situation de handicap vivant seule par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux de chômage	4,5 %	C-	Cette note est fondée sur les caractéristiques de la population active par province de Statistique Canada, rajustées sur une base mensuelle. Ces données datent de mars 2023. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux d'insécurité alimentaire	16,8 %	B-	Cette note est fondée sur la combinaison des taux d'insécurité alimentaire marginaux, modérés et considérables pour toutes les personnes en 2022 selon les données de l' Enquête canadienne sur le revenu (ECR) (2021) de Statistique Canada. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 2 : CONTEXTE

La C.-B. a obtenu une note légèrement supérieure à la moyenne de D+ dans cette section. Malgré cette note relativement faible, une seule province a obtenu un rendement supérieur à la C.-B. dans cette section, soit le Québec. Cela nous indique que toutes les provinces ont un mauvais rendement en ce qui a trait à ces mesures de la pauvreté et que les Canadiens de partout au pays ont des niveaux de besoins élevés.

En C.-B., un pourcentage important de la population, soit près de 9 % en 2021, vit sous le seuil officiel de la pauvreté, comme déterminé par la mesure du panier de consommation (MPC). Par conséquent, la C.-B. a obtenu une note F pour cet indicateur, ce qui la place à égalité avec d'autres provinces à faible rendement, dont la Saskatchewan, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse.

Au-delà de la note décevante du taux de pauvreté de la C.-B., la province a obtenu une note passable de B- pour ce qui est de l'indicateur du taux d'insécurité alimentaire. Il s'agissait de la deuxième meilleure note au pays, après le Québec.

Bien que la C.-B. affiche un rendement parmi les meilleurs sur une échelle comparative, 17 % de l'ensemble de sa population vit toujours de l'insécurité alimentaire, un taux inacceptable. Ce taux croissant d'insécurité alimentaire pourrait signifier que le taux de pauvreté augmentera bientôt également.



COLOMBIE-BRITANNIQUE : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Niveau de vie gravement inadéquat	11,3 %	D+	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 5 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 60/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Niveau de vie inadéquat	27,6 %	D	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 2 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 40/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 3 : CONTEXTE

***L'indice de défavorisation matérielle (IDM) est une mesure qui évalue le manque d'accès à une liste comprenant divers besoins de base. Une personne qui a les moyens de payer tous les articles de cette liste aurait un niveau de vie adéquat. Cet indice nous permet d'évaluer le niveau de bien-être économique d'une personne, sans égard au revenu.**

Comparativement aux autres provinces, la C.-B. a un niveau de vie légèrement supérieur à la moyenne selon l'indice de défavorisation matérielle. Elle a obtenu un D+ pour cette section.

La C.-B. a affiché un rendement semblable à celui des provinces peuplées comme l'Ontario et le Québec, qui ont obtenu respectivement les notes D- et D+.

Pourtant, il manque à plus du quart des résidents de la province deux indicateurs ou plus jugés nécessaires à un niveau de vie décent.

À l'échelle du pays, les éléments les plus courants que les gens ne sont pas en mesure de se permettre sont :

- Payer une dépense imprévue de 500 \$ de leur poche.
- Réparer ou remplacer les meubles brisés ou endommagés.
- Réparer ou remplacer les marchandises électroniques brisées ou endommagées (p. ex. réfrigérateur, machine à laver, ordinateur portable).
- Dépenser une petite somme d'argent pour leurs achats personnels chaque semaine.



COLOMBIE-BRITANNIQUE : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR

NOTE

Progrès législatifs



SECTION 4 : CONTEXTE

Malgré des engagements fermes à l'égard des mesures de réduction de la pauvreté, l'effet d'entraînement créé par le logement le plus inabordable du pays exerce une pression énorme sur la C.-B. Cette année, la province a pris certaines mesures pour augmenter l'offre de logements et soutenir les résidents vulnérables.

Parmi les nouveautés dignes de mention, mentionnons :

- [Augmentation du salaire minimum](#) à 16,75 \$ l'heure.
- Engagement à offrir plus de logements abordables et à réduire la bureaucratie :
 - Nouvelle stratégie en matière de logement assortie d'une enveloppe budgétaire de 4,2 G\$ dans les trois prochaines années.
 - [Construction de 2 000 logements en 10 ans à Vancouver](#) et premier lot de 660 logements construit dans les trois prochaines années.
 - [1 500 logements abordables à Burnaby](#).
 - [Fonds de protection des logements locatifs de 500 M\\$ pour financer l'achat par des organismes de logement sans but lucratif](#) d'immeubles locatifs résidentiels abordables afin de protéger les locataires actuels et [14,8 M\\$](#) pour soutenir les frais d'exploitation des logements sans but lucratif.
 - [Nouvelle stratégie de délivrance de permis pour le logement visant à simplifier les processus et à créer une approche unique et coordonnée pour les permis et les autorisations liés au logement](#).
- Investissement dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, notamment : [investissement de 200 M\\$](#) pour améliorer l'accès à des aliments locaux abordables; [30 M\\$ dans le soutien des communautés autochtones](#) afin de renforcer les systèmes alimentaires locaux, et 214 M\$ sur trois ans pour soutenir les [programmes alimentaires dans les écoles locales](#).
- Investissement de 479 M\$ dans le [transport en commun de Vancouver](#) et de [5 M\\$](#) dans l'amélioration du transport en commun rural et insulaire.
- Déploiement d'un nouveau fonds de [1 G\\$ en santé mentale et toxicomanie](#) dans les trois prochaines années pour améliorer l'accès aux soins.
- Augmentation de la [prestation familiale de la Colombie-Britannique](#) jusqu'à 250 \$ par année pour les ménages biparentaux et jusqu'à 750 \$ par année pour les ménages monoparentaux.
- Augmentation du [crédit d'impôt pour l'action climatique](#) d'un maximum de 447 \$ par année pour les adultes vivant seuls (hausse de plus de 250 \$ par rapport à 2022), et jusqu'à 893,50 \$ pour une famille de quatre personnes (hausse de 390 \$ par rapport à l'an dernier).
- Mesures en matière d'emploi de [2 M\\$ pour les jeunes en situation de handicap](#) qui font une transition vers le marché du travail, 90 M\$ sur trois ans pour les [emplois manufacturiers](#) dans les communautés rurales, éloignées et autochtones, et [8,2 M\\$ pour le programme Links to Employment](#) qui aide les personnes qui font face à des obstacles persistants à l'emploi.



COLOMBIE-BRITANNIQUE :

FICHE DE RENDEMENT

Parmi les autres annonces de cette année, mentionnons l'expansion de l'assurance-médicaments, le soutien aux nouveaux arrivants, d'importantes mesures de soutien pour les personnes en situation de handicap, l'expansion de l'infrastructure Internet et le maintien du [BC Affordability Credit en 2023](#).

Un certain nombre de plus petits projets de logements ont également été annoncés à l'échelle de la province cette année. Bien que ces projets englobent un mélange de logements avec services de soutien, abordables et locatifs standards, ils représentent collectivement moins de logements que ce dont la province a besoin pour remédier à la problématique du logement abordable.

La C.-B. a pris des mesures pour remédier à divers problèmes qui contribuent à la pauvreté, mais l'insuffisance de l'aide pour suivre la hausse du coût de la vie, hormis l'aide familiale et les crédits pour le climat, a fait en sorte que de nombreuses personnes, y compris les bénéficiaires de l'aide sociale, vivent bien en deçà du seuil de pauvreté. La C.-B. devra veiller à ce que l'aide de secours pour la population d'aujourd'hui reçoive autant d'attention que les solutions potentielles à long terme.

Pour les raisons susmentionnées, la C.-B. a obtenu un C pour cette section. Bien que le gouvernement ait pris quelques mesures importantes pour lutter contre l'insécurité alimentaire et le logement, il n'a pas réellement réussi à adopter une loi qui s'attaque de manière efficace aux principaux facteurs de pauvreté, en particulier une réforme de l'aide sociale. Le logement doit demeurer une priorité, car si les tendances se maintiennent, les conditions économiques demeureront ou risquent de s'aggraver pour les résidents.

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada

D

ANALYSE DES FICHES DE RENDEMENT SUR LA PAUVRETÉ

ALBERTA



ALBERTA : APERÇU



NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	49,4 %	F
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	34,8 %	D+
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	15,0 %	C-
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	48,5 %	D-
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	54,5 %	D+



NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE
Taux de pauvreté (MPC)	7,8 %	D
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	32 %	F
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	37 %	F
Taux de chômage	5,7 %	D
Taux d'insécurité alimentaire	21,8 %	F



NOTE DE LA SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE
Niveau de vie gravement inadéquat	13,8 %	D-
Niveau de vie inadéquat	29,8 %	F



NOTE DE LA SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE
Progrès législatifs	N/A	C

ALBERTA

CONTEXTE

FACTEURS
CONTRIBUTIFS

CONTEXTE POLITIQUE
ET ORIENTATION
POLITIQUE

PERSPECTIVES
D'AVENIR

RECOMMANDATIONS
POLITIQUES

BULLETIN
SCOLAIRE



CONTEXTE

Quelques mois après l'arrivée au pouvoir du Parti conservateur uni (PCU) en 2019, la pandémie de COVID-19 a frappé le Canada. Le parti a connu des luttes internes tout au long des premières années de la pandémie et s'est donné un nouveau chef en 2022. Au cours de cette période (2019-2022), le recours aux banques alimentaires a augmenté de 73 % en Alberta, ce qui représente plus du double du taux national d'augmentation et le taux le plus élevé au pays. Plus tôt en 2023, l'Alberta a connu une autre élection, laquelle a vu le PCU maintenir sa position au pouvoir.

Avec les changements de partis et de chefs depuis 2019 et les conséquences d'une pandémie mondiale, il semble que l'Alberta ait eu du mal à se positionner sur l'enjeu de la pauvreté. Alors que le gouvernement commence à se relever des défis des quatre dernières années, il devra déployer beaucoup d'efforts pour aider ceux qui sont nouvellement aux prises avec la pauvreté et ceux qui y faisaient déjà face.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

La santé mentale : une priorité – Dans l'ensemble de la province, la santé mentale et le travail sont souvent considérés comme des facteurs clés de la pauvreté. **Un Albertain sur trois affirme que sa santé mentale a une incidence sur sa capacité à trouver du travail, à travailler efficacement ou à gérer ses finances**, ce qui place l'Alberta au-dessus de la moyenne nationale à ce chapitre. Le lien que font les Albertains entre le travail et la santé mentale n'est pas surprenant, puisque la moitié d'entre eux estiment que leur situation financière est pire qu'il y a un an. De plus, de très nombreuses personnes, **soit 56 % des répondants, affirment que les dépendances sont un problème dans leur communauté** qui doit être réglé.

Défis en matière d'emploi – L'un des facteurs problématiques en ce qui a trait à la santé mentale est le nombre de personnes qui déclarent que les faibles salaires nuisent à leur capacité à joindre les deux bouts et qu'elles ont de la difficulté à avoir accès à des aliments frais et abordables. Ce problème a entraîné des changements dans le nombre de visites aux banques alimentaires. En Alberta, 20 % des visiteurs des banques alimentaires occupent un emploi, ce qui représente 6 points de pourcentage de plus que la moyenne nationale et indique que les salaires dans la province font augmenter le nombre de visiteurs. De plus, le nombre de personnes qui mentionnent une difficulté d'accéder aux emplois dans leur communauté est plus élevé de six points de pourcentage que la moyenne nationale. Le taux de chômage de 5,7 % en Alberta est l'un des plus élevés au pays, tout comme le taux de chômage de longue durée, qui est le cas de 25 % des chômeurs.

ALBERTA

Le coût de la vie aggrave la crise du logement – Il n'est pas étonnant que la combinaison des problèmes en santé mentale et en emploi ait mené à la volonté de réduire le coût des services publics en Alberta. Les résidents à faible revenu consacrent jusqu'à 55 % de leur revenu à des coûts fixes comme l'Internet, l'épicerie et le transport. Si l'on tient compte du grand nombre de résidents qui consacrent plus de 30 % de leur revenu pour se loger, il reste peu d'argent à la fin du mois pour se sentir en sécurité financière.

Il y a un manque criant de logements à loyer modique dans l'ensemble de la province. Les taux d'inoccupation des unités locatives à Calgary sont à leur plus bas niveau depuis 2014, juste avant le début de la dernière récession liée aux produits de base. L'Alberta doit de toute urgence construire plus de logements à loyer modique. La construction n'a pas suivi le rythme de la croissance démographique au cours des dernières années, et moins de 5 % du parc locatif de Calgary est abordable pour les résidents qui gagnent moins de 36 000 \$.

Alors que de plus en plus d'Albertains doivent composer avec le coût du logement et des biens de base, le nombre de visiteurs des banques alimentaires n'a cessé de croître. L'Alberta affiche l'un des taux de visites aux banques alimentaires les plus élevés au pays, ce qui indique clairement que de plus en plus de familles n'ont pas les moyens de se nourrir.

Le recours aux banques alimentaires a augmenté de **73 %** en Alberta au cours du période 2019-2022

56 % des répondants, affirment que les dépendances sont un problème dans leur communauté qui doit être réglé

1 ALBERTAIN SUR 3 affirme que sa santé mentale a une incidence sur sa capacité à trouver du travail, à travailler efficacement ou à gérer ses finances

Le taux de chômage de **5,7 %** en Alberta est l'un des plus élevés au pays

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

Après des années de gouvernement néo-démocrate (NPD), le PCU de l'Alberta, en 2019, a fondamentalement remodelé le contexte politique de la province. Le PCU s'est employé à réduire une partie des dépenses sociales prévues par le précédent gouvernement néo-démocrate. Il a notamment suspendu les augmentations régulières du salaire minimum et fait passer celui-ci de 15 \$ à 13 \$ pour les jeunes travailleurs.

De plus, la prestation pour enfants de l'Alberta et le crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta ont été fusionnés en un seul programme, la [prestation pour enfants et familles de l'Alberta](#) (PEFA) en juillet 2020. Les [critiques](#) soutiennent que la PEFA verse environ 40 millions de dollars de moins aux familles albertaines que les programmes distincts initiaux.

Dans l'ensemble, bien que certains progrès aient été réalisés dans le cadre de divers programmes, le gouvernement de l'Alberta n'a présenté que récemment un plan pour s'attaquer à l'abordabilité, le [plan d'action pour l'abordabilité](#). Bien que les premières mesures montrent que le plan mène à des modifications législatives, le temps dira à quel point le programme est efficace. De plus, bien que l'Alberta ait mis en place une stratégie de logements à loyer modique dont elle avait grandement besoin en 2021, les progrès à cet égard ne sont pas clairs.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Les experts locaux estiment que pour lutter efficacement contre la pauvreté, le gouvernement doit :

- financer et créer des programmes de soutien plus robustes;
- améliorer l'accessibilité au logement à loyer modique et aux ressources en santé mentale;
- répondre aux préoccupations liées à l'emploi précaire.

De plus, les experts locaux soutiennent que les décideurs doivent prioriser les groupes ayant des besoins particuliers – par exemple les peuples autochtones, les personnes seules faible revenu et les enfants – et que le gouvernement doit remédier au manque de ressources en santé mentale et promouvoir des programmes holistiques de nutrition dans les écoles à l'échelle de la province.

Le budget de l'Alberta pour 2023-2024 met l'accent sur d'importants investissements dans les soins de santé et l'éducation, avec des investissements minimes pour réduire la pauvreté et aucune nouvelle initiative pour le logement à loyer modique dans la province. Le budget comprenait des augmentations de l'aide sociale – par exemple, une augmentation de 6 % indexée à l'inflation pour la sécurité du revenu pour les personnes gravement handicapées (SRPGH), le soutien du revenu et le programme de prestations aux personnes âgées de l'Alberta, et 600 \$ sur six mois pour le SRPGH, le soutien du revenu et les personnes ayant une déficience intellectuelle (PDD) –, mais ces augmentations sont minimes compte tenu de l'augmentation du coût de la vie.

À l'avenir, l'Alberta doit explorer d'autres façons de relever les défis croissants en matière de santé mentale et de dépendances dans la province, y compris des approches axées sur la santé et des mesures de soutien financier pour réduire le lourd fardeau financier des personnes et des familles à faible revenu.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Responsabilités

1. Présenter une stratégie provinciale de réduction de la pauvreté

Bien que l'Alberta ait fait d'importants progrès dans la réduction de la pauvreté infantile entre 2015 et 2020 (baisse de 8 points de pourcentage) grâce à ses prestations familiales provinciales et à l'Allocation canadienne pour enfants, l'absence d'un plan complet comportant des objectifs et des indicateurs clairs nuit à la capacité du gouvernement et des intervenants de travailler ensemble dans une vision commune.

Logements à loyer modique

2. Élargir la prestation temporaire d'aide au loyer à tous les Albertains en attente d'un logement à loyer modique

Environ 24 000 Albertains attendent actuellement un logement à loyer modique subventionné. Grâce à un financement conjoint du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, la prestation temporaire d'aide au loyer offre jusqu'à deux ans de soutien variant entre 140 \$ et 340 \$ par mois, selon la taille du ménage. Elle vise à aider les Albertains qui travaillaient, mais qui se sont récemment retrouvés sans emploi. Pour éviter que les Albertains ne basculent dans la pauvreté ou se retrouvent en situation d'itinérance, le programme devrait être élargi pour couvrir tous les résidents sur une liste d'attente pour un logement à loyer modique.

3. Consacrer 0,5 % du budget provincial chaque année à la construction de logements locatifs à loyer modique

Nous recommandons à la province d'établir un fonds pour accélérer la construction de logements, doté de nouveaux fonds dédiés qui représenteraient au moins 0,5 % du budget annuel de fonctionnement et d'immobilisations de la province, ce qui démontrerait son leadership. Rien qu'en 2023, ce fonds fournirait près de 350 millions de dollars en financement de nouvelles constructions. Le fonds pourrait être réparti entre plusieurs voies de financement afin d'offrir une combinaison de mesures de soutien aux fournisseurs sans but lucratif pour l'acquisition de terrains et la préservation du parc locatif existant, d'élargissement des subventions en capital et l'offre d'incitatifs fiscaux aux promoteurs des marchés afin d'inclure une partie d'unités à loyer modique dans le cadre de nouveaux projets.

Soutien adéquat du revenu

4. Transformer le paiement d'abordabilité de 600 \$ en une prestation étendue pour les familles de l'Alberta qui soutienne tous les ménages de travailleurs gagnant moins de 50 000 \$

Dans le cadre de son plan d'abordabilité, l'Alberta avait déjà annoncé des paiements ponctuels de 600 \$ aux familles avec des enfants et des aînés dont les revenus sont inférieurs à 180 000 \$. Ce plan excluait les résidents les plus pauvres qui sont célibataires. Un futur gouvernement devrait rendre ce paiement permanent, mais dans le cadre d'un supplément de revenu étendu pour les familles qui gagnent jusqu'à deux fois le montant correspondant au seuil de pauvreté.

5. Augmenter et indexer l'aide au revenu de l'Alberta

Les prestations d'aide sociale des Albertains qui ne sont pas handicapés de façon permanente sont parmi les moins généreux au Canada, couvrant moins de 40 % du seuil de pauvreté pour une personne seule vivant à Calgary. Un futur gouvernement provincial doit prendre des mesures pour rectifier cette situation. L'an dernier, le gouvernement de l'Alberta a annoncé un plan pour réinstaurer l'indexation des prestations, après l'avoir annulée à son arrivée au pouvoir en 2019. Bien que cette mesure ait permis une augmentation de 6 % des prestations à compter de janvier, elle ne compense que la récente période d'inflation de 2021 à 2022. Une nouvelle hausse de 6 % rétablirait approximativement les prestations à leur niveau précédent et mettrait fin à la « taxe » que constitue l'inflation des résidents les plus pauvres de la province.

Decent Work that Pays

6. Augmenter le salaire minimum à 17 \$ l'heure et l'indexer en fonction de l'inflation à venir

Les Albertains les moins bien payés n'ont pas vu leur salaire minimum augmenter depuis cinq ans, alors même que l'inflation a grimpé à son plus haut depuis 40 ans. La Colombie-Britannique a fait passer son salaire minimum à 16,75 \$ l'heure cet été, de sorte qu'une augmentation parallèle du salaire minimum de l'Alberta ne compromettrait pas les emplois ou la compétitivité avec les employeurs de la région.

7. Instaurer une subvention « Alberta Opportunities » pour les Albertains à faible revenu qui font la transition vers la formation de préapprentissage

Un emploi qui offre un bon salaire ou un salaire décent est l'un des moyens les plus durables de réduire la pauvreté. Compte tenu de l'objectif établi de la province d'accroître les possibilités dans les métiers spécialisés et de réduire le nombre de postes vacants, nous recommandons que le gouvernement provincial instaure une subvention « Alberta Opportunities » qui récompenserait les Albertains à faible revenu recevant des prestations d'aide sociale qui souhaitent suivre une formation de préapprentissage ou poursuivre un programme complet de formation en classe. En reconnaissance de cet engagement, la province paierait un montant unique pour une durée maximale de six mois de soutien social en deux versements, le premier au moment de l'inscription et le deuxième après confirmation de la participation. Ce programme pourrait être financé en partie par la Subvention canadienne pour l'emploi.



ALBERTA : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	49,4 %	F	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être en moins bonne situation financière que l'année précédente. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	34,8 %	D+	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué consacrer 30 % ou plus de leur revenu au loyer. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	15,0 %	C-	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être « légèrement en désaccord » ou « fortement en désaccord » avec l'énoncé « Je peux accéder aux soins de santé et en bénéficier en tout temps » ET qui ont déclaré que la situation était attribuable à une ou plusieurs des raisons suivantes : « Je ne peux pas m'absenter du travail »; « Je n'ai pas d'assurance maladie »; « Je n'ai pas d'argent pour les médicaments ». La note a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	48,5 %	D-	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui ont indiqué qu'elles « reçoivent personnellement une forme quelconque de prestation ou de soutien de sécurité sociale » ET qui ont indiqué que « les niveaux d'aide sociale ne sont pas assez élevés pour suivre la hausse du coût de la vie ». La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	54,5 %	C+	Cette note est fondée sur la combinaison des résultats de plusieurs questions portant sur le montant moyen que les personnes dépensent pour les frais fixes comme Internet, le transport, l'épicerie et les services publics. Les montants moyens dépensés ont été convertis en une portion du revenu des personnes gagnant 75 000 \$ par année ou moins (dans une fourchette allant du plus faible au plus élevé). Ce nombre correspond à l'extrémité supérieure de la fourchette fournie. La note a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 1 : CONTEXTE

L'Alberta a obtenu une note globale de D dans cette section. L'un des principaux facteurs ayant contribué à ce résultat était l'indicateur La situation des gens est moins bonne que l'an dernier, pour lequel plus de 49 % des répondants ont déclaré éprouver des difficultés financières plus importantes que l'année précédente. L'Alberta et la Saskatchewan occupent presque à égalité l'avant-dernier rang pour cet indicateur, juste derrière les 53 % de la Nouvelle-Écosse.

L'Alberta a reçu un C+ en ce qui a trait à l'indicateur du pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer, ce qui suggère que les résidents dépensent en moyenne moins que les habitants d'autres provinces pour des coûts fixes comme Internet, le transport, l'épicerie et les services publics proportionnellement à leur revenu.

Malheureusement, pour les personnes éprouvant des difficultés avec les coûts, le montant fourni par l'aide gouvernementale est jugé insuffisant par la moitié de ceux qui en bénéficient.

L'Alberta, ainsi qu'une grande partie du pays, affiche un mauvais rendement dans cette section. Bien que l'Alberta s'en sorte légèrement mieux que la Saskatchewan voisine, le Manitoba les surpasse largement toutes les deux. En raison des coûts fixes au-delà du logement moins élevés dans la province, le coût de la vie en Alberta est un problème un peu moins critique que dans une province comparable, soit la Saskatchewan, qui a reçu un D pour cet indicateur, mais le Manitoba s'en sort beaucoup mieux, comme en témoigne sa note de C-.



ALBERTA: BULLETIN SCOLAIRE



NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Taux de pauvreté (MPC)	7,8 %	D	Le taux de pauvreté (MPC) est fondé sur les données du tableau de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021 de Statistique Canada qui présente des statistiques sur la pauvreté et le faible revenu en fonction de certaines caractéristiques démographiques. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	32 %	F	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour un adulte vivant seul considéré comme étant apte au travail par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	37 %	F	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour une personne en situation de handicap vivant seule par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux de chômage	5,7 %	D	Cette note est fondée sur les caractéristiques de la population active par province de Statistique Canada, rajustées sur une base mensuelle. Ces données datent de mars 2023. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux d'insécurité alimentaire	21,8 %	F	Cette note est fondée sur la combinaison des taux d'insécurité alimentaire marginaux, modérés et considérables pour toutes les personnes en 2022 selon les données de l' Enquête canadienne sur le revenu (ECR) (2021) de Statistique Canada. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 2 : CONTEXTE

L'Alberta a obtenu une note globale de D- dans cette section. À égalité avec la Nouvelle-Écosse, elle a la note pour la section sur les mesures de la pauvreté la plus faible.

Bien que cette section souligne qu'aucune province ou aucun territoire n'obtient de bons résultats en ce qui concerne les mesures de la pauvreté, l'Alberta affiche des résultats nettement inférieurs pour ce qui est des indicateurs de l'aide sociale. Tant pour les adultes vivant seuls aptes au travail que pour les personnes en situation de handicap, l'Alberta se classe au dernier rang des provinces.

L'aide aux adultes vivant seuls n'atteint même pas 33 % (le tiers) du seuil de pauvreté et le nombre de personnes recevant de l'aide aux personnes en situation de handicap est de 37 %.

L'aide aux personnes en situation de handicap de l'Alberta affiche le pire rendement au pays, après le Nouveau-Brunswick – une province qui a beaucoup moins de ressources et beaucoup moins de capital.

De plus, l'insécurité alimentaire dans la province contribue également à sa note globale, car plus d'une personne sur cinq, aujourd'hui presque une personne sur quatre dans la province, est considérée comme vivant de l'insécurité alimentaire.



ALBERTA : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Niveau de vie gravement inadéquat	13,8 %		Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 5 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 60/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Niveau de vie inadéquat	29,8 %		Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 2 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 40/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 3 : CONTEXTE

***L'indice de défavorisation matérielle (IDM) est une mesure qui évalue le manque d'accès à une liste comprenant divers besoins de base. Une personne qui a les moyens de payer tous les articles de cette liste aurait un niveau de vie adéquat. Cet indice nous permet d'évaluer le niveau de bien-être économique d'une personne, sans égard au revenu.**

Selon l'indice de défavorisation matérielle, l'Alberta a un niveau de vie légèrement inférieur à la moyenne par rapport aux autres provinces. Elle a obtenu la note de D- pour cette section.

L'Alberta affiche la pire performance des provinces des Prairies. Le Manitoba et la Saskatchewan ont reçu respectivement un C et un C-.

Fait à noter, il manque à près du tiers des résidents de l'Alberta deux éléments ou plus jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. Cette statistique suggère qu'un pourcentage important de la population a un niveau de vie inadéquat.

À l'échelle du pays, les éléments les plus courants que les gens ne sont pas en mesure de se permettre sont :

- Payer une dépense imprévue de 500 \$ de leur poche.
- Réparer ou remplacer les meubles brisés ou endommagés.
- Réparer ou remplacer les marchandises électroniques brisées ou endommagées (p. ex. réfrigérateur, machine à laver, ordinateur portable).
- Dépenser une petite somme d'argent pour leurs achats personnels chaque semaine.



ALBERTA : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR

NOTE

Progrès législatifs



SECTION 4: CONTEXTE

La hausse du coût de la vie combinée à une grave crise de santé mentale a fait en sorte que de nombreuses personnes en Alberta sont aux prises avec de l'insécurité alimentaire et des taux de pauvreté élevés. La situation a été aggravée par les compressions gouvernementales dans les services sociaux depuis 2019. L'année 2023 étant une année électorale en Alberta, les résidents ont constaté une augmentation des mesures de soutien qui devront être maintenues au cours des prochaines années.

Parmi les nouveautés dignes de mention, mentionnons :

- Financement de trois nouvelles communautés de rétablissement offrant un soutien holistique et respectueux de la culture aux personnes ayant des dépendances – avec des protocoles d'entente signés avec la [Première Nation de Tsuut'ina](#), [la Nation crie Enoch](#) et la [Nation des Siksika](#).
- Construction de nouveaux logements abordables; [engagement de 120 M\\$](#) pour développer [1 010 logements abordables](#).
- Investissement de 18,9 M\$ pour [aider les nouveaux arrivants](#) à obtenir du soutien pour l'établissement, la formation et l'apprentissage des langues.
- [Investissement dans l'Internet haute vitesse](#) pour 10 000 ménages des communautés rurales et éloignées.
- [Augmentation de 6 %](#) de la prestation pour enfants et familles de l'Alberta et l'indexation à l'inflation.
- Versement de [100 \\$ par mois sur six mois en paiements visant à favoriser le pouvoir d'achat](#) pour les familles à faible revenu avec enfants, les aînés à faible revenu et les personnes ayant accès à la sécurité du revenu pour personnes gravement handicapées (SRPGH), le soutien du revenu, la prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada et la prestation aux aînés de l'Alberta.
- Investissement pour améliorer les résultats en matière de sécurité et d'éducation pour les communautés autochtones, y compris 3 M\$ par an sur deux ans pour créer des [services de police autogérés](#), [10 M\\$ pour soutenir les possibilités d'éducation](#) et [15 M\\$](#) pour améliorer la sécurité des femmes autochtones.

Le gouvernement albertain a beaucoup investi dans des programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances cette année.

Bien que diverses mesures aient été prises pour s'attaquer aux problèmes urgents que sont le logement, le coût de la vie et l'aide sociale, bon nombre d'entre elles n'étaient que des mesures temporaires ou à court terme. La dernière stratégie de réduction de la pauvreté de l'Alberta remonte à [une décennie](#). Sans un plan exhaustif et un engagement à long terme du gouvernement, la pauvreté demeurera fort probablement un défi constant pour les Albertains.

Pour les raisons susmentionnées, l'Alberta a obtenu un C pour cette section. Bien que le gouvernement ait pris quelques mesures importantes de lutte contre la pauvreté, en particulier un engagement modéré d'augmenter le nombre de logements abordables, il a échoué en grande partie à adopter une loi qui s'attaque de manière efficace aux principaux facteurs de pauvreté, en particulier une réforme de l'aide sociale. Si le gouvernement continue à ce rythme, on assistera sans doute à une stagnation ou une aggravation des conditions pour les résidents.

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada

D

ANALYSE DES FICHES DE RENDEMENT
SUR LA PAUVRETÉ

SASKATCHEWAN



SASKATCHEWAN : APERÇU



NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	49,3 %	F
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	36,0 %	D-
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	21,2 %	F
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	58,8 %	F
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	57,7 %	D+



NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Taux de pauvreté (MPC)	9,1 %	F
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	45 %	D
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	62 %	D+
Taux de chômage	4,7 %	C-
Taux d'insécurité alimentaire	20,3 %	D



NOTE DE LA SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Niveau de vie gravement inadéquat	11,9 %	D+
Niveau de vie inadéquat	25,4 %	C-



NOTE DE LA SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Progrès législatifs	N/A	D

SASKATCHEWAN

CONTEXTE	FACTEURS CONTRIBUTIFS	CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE	PERSPECTIVES D'AVENIR	RECOMMANDATIONS POLITIQUES	BULLETIN SCOLAIRE
----------	-----------------------	---	-----------------------	----------------------------	-------------------



CONTEXTE

Le contexte de la pauvreté en Saskatchewan est unique par rapport à celui de la plupart des autres provinces. Deux des principaux facteurs qui le distinguent sont l'importante population autochtone, qui représente 16 % de la population totale, et le fait que 42 % de la population générale réside à Saskatoon ou à Regina. Bien que les enjeux économiques comme l'abordabilité du logement et l'inflation du prix des loyers soient prévalents dans les Prairies, les communautés autochtones de la Saskatchewan sont touchées de façon disproportionnée par l'augmentation des coûts du logement.

Tout effort visant à réduire la pauvreté en Saskatchewan doit donc tenir compte de cette situation et coïncider avec une mobilisation autochtone significative et une réconciliation. Bien que cela soit incontestablement le cas partout au pays, le succès de toute stratégie provinciale de réduction de la pauvreté en Saskatchewan repose sur la participation et le soutien des communautés autochtones.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

Les défis liés à la pauvreté auxquels font face les résidents de la Saskatchewan sont façonnés à la fois par la géographie et l'accès (physique et théorique).

Accès physique aux services – Une partie importante de la population de la Saskatchewan réside à l'extérieur des régions urbaines et n'a pas accès aux services de base : 72 % des personnes indiquent que l'infrastructure dans les communautés éloignées est un enjeu politique important, et 75 % affirment que les résidents des régions rurales isolées ne reçoivent pas suffisamment d'attention.

L'un des enjeux les plus importants pour les résidents des régions isolées est l'accès aux services haute vitesse. Ces services sont particulièrement importants pour les communautés où les possibilités économiques sont plus facilement accessibles en ligne que localement. Bien que la Saskatchewan ait fait d'importants progrès pour accroître l'accès aux services haute vitesse, le territoire couvert demeure inférieur à celui de l'Alberta de dix points de pourcentage. Cela limite les possibilités économiques pour tous les résidents, en particulier pour les personnes qui vivent dans des régions rurales et éloignées.

La lutte contre la pauvreté dans ces régions nécessite une approche globale qui tient compte des défis et des besoins uniques des communautés rurales.

SASKATCHEWAN

Orientation dans le filet de sécurité sociale – Le gouvernement provincial n'a pas pris suffisamment de mesures pour aborder les problèmes sous-jacents comme l'accès aux prestations, l'augmentation du coût de la vie et l'abordabilité du logement. **Près de la moitié des résidents de la Saskatchewan ayant participé au sondage ont déclaré qu'ils ne connaissaient pas les prestations auxquelles ils étaient admissibles et qu'ils trouvaient difficile de s'y retrouver dans le régime fiscal.** Cette difficulté peut expliquer pourquoi **seulement 3 % de la population de la Saskatchewan reçoit une allocation pour le logement**, comparativement à 11 % à l'échelle nationale.

Budget trop serré – Le faible nombre de personnes bénéficiant d'une allocation pour le logement est particulièrement préoccupant étant donné que 36 % de la population consacre plus de 30 % de son revenu au logement. De plus, **les résidents à faible revenu de la province allouent jusqu'à 58 % de leur revenu à des coûts fixes comme l'Internet, l'épicerie et le transport.** Ainsi, on craint vraiment que les gens n'aient pas assez d'argent à la fin du mois pour assurer leur sécurité financière.

En conséquence, plus du tiers de la population peine à avoir accès à des aliments frais et abordables, ce qui dépasse largement la moyenne nationale.

75 %
affirment que les résidents des régions rurales isolées ne reçoivent pas suffisamment d'attention

Les résidents à faible revenu de la province allouent jusqu'à
58 %
de leur revenu à des coûts fixes comme l'Internet, l'épicerie et le transport

+33 %
de la population peine à avoir accès à des aliments frais et abordables

3 SUR 5
déclarent que la dépendance est un problème dans leur communauté

Santé mentale et dépendances – Le nombre de personnes qui considèrent que leur situation financière a empiré depuis l'an dernier est beaucoup plus élevé en Saskatchewan que dans le reste du pays (49 % contre 43 %). De plus, **trois personnes sur cinq déclarent que la dépendance est un problème dans leur communauté.** Ces données mettent en évidence le lien entre les finances, la santé mentale et les dépendances.

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

Bien que la Saskatchewan ait pris des mesures importantes pour lutter contre la pauvreté avec la présentation de sa stratégie provinciale de réduction de la pauvreté et son objectif de réduire de 50 % le nombre de personnes vivant dans la pauvreté d'ici 2025, la stratégie actuelle n'a pas été revue depuis 2016. Même si le Canada dans son ensemble est presque parvenu à réduire de 50 % la pauvreté (grâce en partie à d'importantes mesures de soutien liées à la pandémie), ce n'est pas le cas de la Saskatchewan. De 2015 à 2021, les taux de pauvreté n'ont diminué que de 25 % dans la province.

Sous le premier ministre Scott Moe et le Parti saskatchewanais, deux lois clés concernant la réduction de la pauvreté dans la province ont été votées.

SASKATCHEWAN

Tout d'abord, en 2019, le gouvernement a annoncé des plans pour le programme [Saskatchewan Income Support](#) (SIS). En 2021, toutes les personnes qui recevaient une forme quelconque de soutien social de la province ont été intégrées au programme SIS. Tous les autres programmes ont été éliminés progressivement. Des défenseurs ont critiqué à plusieurs reprises le programme parce qu'ils considéraient qu'il n'offrait pas suffisamment de soutien.

Puis, en 2020, la [Saskatchewan Housing Benefit](#) a été instaurée pour soutenir les ménages qui consacrent plus de 50 % de leur revenu annuel à leurs frais de logement et dont le revenu avant impôt est inférieur à 43 100 \$ (adultes vivant seuls et couples). Selon la taille du ménage, la prestation mensuelle varie de 150 \$ à 250 \$.

En décembre 2020, cette prestation a été élargie pour inclure les personnes vivant dans un logement locatif privé et dans des logements communautaires. Malgré la mise en place de ce soutien, la Saskatchewan, comme nous l'avons déjà souligné, a toujours la plus faible portée de soutien pour le logement au pays, accusant un retard de sept points de pourcentage par rapport à la moyenne nationale.

Le mauvais état des logements à loyer modique existants a également nui aux efforts visant à aider les familles et les personnes à faible revenu. Par exemple, un [examen des programmes de logement à loyer modique](#) réalisé en 2022 par le Community-University Institute for Social Research révèle qu'à Saskatoon, seulement environ 40 % des logements à loyer modique sont considérés en bon état. À la suite de cette constatation, 18,4 % des logements de la Saskatoon Housing Authority sont demeurés vacants et 19 % inhabités, dépassant largement les moyennes nationales (1,5 % vacants et 3 % inhabités).

Il est important de noter que la province devrait enregistrer des surplus d'un milliard de dollars en 2022-2023 et en 2023-2024 grâce au profit sur le prix élevé des denrées et à l'amélioration des perspectives financières après la pandémie de COVID-19. Une partie de cette richesse a été partagée sous la forme de paiements ponctuels d'abordabilité, mais ces paiements sont des réponses inadéquates et à court terme aux obstacles systémiques à la participation économique auxquels font face les résidents.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Les experts locaux estiment que pour lutter efficacement contre la pauvreté, le gouvernement doit :

- mieux cibler et aider les personnes qui passent entre les mailles du filet de sécurité sociale;
- accroître le soutien aux peuples autochtones non inscrits;
- s'attaquer aux problèmes de santé mentale et de dépendance dans toute la province.

De plus, ces experts insistent sur le fait d'accorder la priorité aux groupes clés, y compris les peuples autochtones, les nouveaux arrivants, les jeunes et les Canadiens vivant seuls en âge de travailler.

La lutte contre la pauvreté en Saskatchewan exige une approche holistique qui rassemble un éventail diversifié de voix et d'expériences. De nombreux critiques estiment que le gouvernement provincial actuel a coupé dans les programmes essentiels, laissant de nombreuses communautés vulnérables à la pauvreté sans soutien adéquat.

Compte tenu de la hausse de l'inflation et des coûts du logement, il est urgent de prendre des mesures pour élever plus de personnes au-dessus du seuil de pauvreté. Le gouvernement doit accorder la priorité à la réduction de la pauvreté et investir dans des politiques efficaces et équitables pour affronter la crise actuelle.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Responsabilités

1. Mettre à jour et moderniser la stratégie de réduction de la pauvreté de 2016

Bien que le Canada ait sans doute déjà atteint les objectifs de réduction de la pauvreté que la Saskatchewan s'est fixés, ce n'est pas le cas de la province. Compte tenu de l'évolution importante des conditions économiques depuis la publication de la stratégie du gouvernement provincial en 2016, y compris le boom actuel des produits dans les industries de l'énergie, des ressources naturelles et de l'agroalimentaire, il est primordial pour la province de recentrer ses efforts en ayant une meilleure idée de ce qui est nécessaire pour combler les écarts restants.

Logements à loyer modique

2. Éliminer l'arriéré de réparations pour les logements à loyer modique afin que les résidents puissent habiter tous ces logements

Le plan d'action 2022-2023 en matière de logement vise actuellement à réparer seulement 290 logements sociaux, pour un total d'environ 17 millions de dollars. C'est nettement insuffisant. Ces efforts doivent être intensifiés et élargis : l'objectif devrait être de réparer au moins 500 logements par année jusqu'à ce que l'arriéré de réparations actuel soit complètement résorbé, puis de redéployer cette capacité pour construire de nouveaux logements. Cela permettra non seulement d'améliorer les conditions de vie des personnes qui ont besoin d'un logement à loyer modique, mais aussi de stimuler l'économie grâce à des emplois dans le secteur de la construction et à des postes de métiers spécialisés.

Soutien du revenu

3. Faire en sorte que tous les résidents profitent de la richesse de la Saskatchewan

Dans le cadre des mises à jour de la stratégie de réduction de la pauvreté recommandées ci-dessus, la province devrait utiliser sa nouvelle solidité financière pour investir dans ses gens. Voici quelques suggestions :

- améliorer la pertinence des mesures de soutien du revenu de base;
- instaurer des incitatifs financiers accrus au travail;
- aider les familles à faible revenu à assumer les frais nécessaires pour élever un enfant et louer un logement.

La province, aidée d'un ensemble d'outils, devrait tirer parti de l'examen pour se fixer l'objectif suivant : aucune famille avec enfant ne doit se situer en dessous de 85 % du seuil de pauvreté, et les adultes vivant seuls aptes au travail doivent atteindre au moins 70 % du seuil de pauvreté. Cela correspondrait généralement aux niveaux atteints au début des années 2000, au cours du dernier boom majeur des produits et avant que les récessions et l'inflation subséquentes aient affaibli le pouvoir d'achat, ou les dépasserait même légèrement.

4. Indexer les programmes de soutien de la Saskatchewan

Les revenus d'aide sociale des ménages et des personnes seules demeurent insuffisants en Saskatchewan. Même certains parents ayant des enfants à charge qui pouvaient recevoir l'un des soutiens financiers les plus généreux grâce à l'aide sociale se situent toujours sous le seuil de l'extrême pauvreté. Si la Saskatchewan a pris certaines mesures dans son plus récent budget provincial pour augmenter les prestations d'aide sociale, elles demeurent arbitraires. La province n'a pas étendu sa récente réindexation des tranches d'imposition et des crédits en fonction de l'aide sociale, ce qu'elle doit faire. De concert avec notre autre recommandation visant à améliorer la pertinence des prestations pour tous les résidents, l'indexation fera en sorte que les prestations demeurent significatives, peu importe le taux d'inflation.

SASKATCHEWAN

Une infrastructure qui fonctionne pour les gens

5. Comblent le fossé entre la Saskatchewan et l'Alberta en matière de services haute vitesse

La province devrait tirer parti de son statut de propriétaire de SaskTel pour ordonner à l'entreprise d'étendre la portée de son actuelle Rural Fibre Initiative, qui vise déjà à offrir un réseau de télécommunications à fibre optique qui couvre environ 80 % de la province. Ce plan devrait plutôt avoir comme objectif de couvrir 90 % de la province d'ici 2025, et 95 % d'ici 2028.

Travail décent bien rémunéré

6. Augmenter le salaire minimum à 16,50 \$ l'heure d'ici 2024 et l'indexer en fonction de l'inflation à l'avenir

La Saskatchewan a le salaire minimum le plus bas de toutes les provinces et les territoires. Il est actuellement fixé à 13 \$ l'heure, ce qui représente 2 \$ l'heure de moins qu'en Alberta et 1,15 \$ l'heure de moins qu'au Manitoba. On prévoit l'augmenter à 14 \$ en octobre 2023 et à 15 \$ en octobre 2024. Malgré ces augmentations, il demeurera le salaire minimum le plus bas des Prairies. Bien que des efforts visant à indexer l'impôt sur le revenu en fonction de l'indice d'inflation aient été proposés, des mesures similaires visant à s'assurer que le salaire minimum augmente en fonction de l'inflation sont encore mises en sourdine. Une augmentation annuelle de 75 cents l'heure en plus des augmentations prévues et une indexation en fonction de l'inflation à partir de maintenant aideront non seulement les ménages à faible revenu, mais garantiront également le caractère concurrentiel du marché du travail de la Saskatchewan par rapport aux provinces voisines.



SASKATCHEWAN :

FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	49,3 %	F	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être en moins bonne situation financière que l'année précédente. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	36,0 %	D-	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué consacrer 30 % ou plus de leur revenu au loyer. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	21,2 %	F	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être « légèrement en désaccord » ou « fortement en désaccord » avec l'énoncé « Je peux accéder aux soins de santé et en bénéficier en tout temps » ET qui ont déclaré que la situation était attribuable à une ou plusieurs des raisons suivantes : « Je ne peux pas m'absenter du travail »; « Je n'ai pas d'assurance maladie »; « Je n'ai pas d'argent pour les médicaments ». La note a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	58,8 %	F	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui ont indiqué qu'elles « reçoivent personnellement une forme quelconque de prestation ou de soutien de sécurité sociale » ET qui ont indiqué que « les niveaux d'aide sociale ne sont pas assez élevés pour suivre la hausse du coût de la vie ». La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	57,7 %	D+	Cette note est fondée sur la combinaison des résultats de plusieurs questions portant sur le montant moyen que les personnes dépensent pour les frais fixes comme Internet, le transport, l'épicerie et les services publics. Les montants moyens dépensés ont été convertis en une portion du revenu des personnes gagnant 75 000 \$ par année ou moins (dans une fourchette allant du plus faible au plus élevé). Ce nombre correspond à l'extrémité supérieure de la fourchette fournie. La note a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 1 : CONTEXTE

La Saskatchewan a obtenu une note globale de D- pour cette section. L'un des principaux facteurs ayant contribué à ce résultat était un échec en ce qui a trait à l'indicateur La situation des gens est moins bonne que l'an dernier, pour lequel plus de 49 % des répondants ont déclaré éprouver des difficultés financières plus importantes que l'année précédente. Presque à égalité avec l'Alberta, la Saskatchewan se classe à l'avant-dernier rang pour cet indicateur au pays, derrière la Nouvelle-Écosse.

De plus, plus de la moitié des personnes (59 %) qui reçoivent un soutien gouvernemental ont indiqué que les taux ne sont pas assez élevés pour suivre la hausse du coût de la vie. Ce pourcentage est le pire au pays. Un pourcentage important de la population éprouve des difficultés avec l'accessibilité des soins de santé, ce qui entraîne également une baisse de la note globale de la province.

La Saskatchewan affiche invariablement de mauvais résultats pour chaque indicateur de cette section, ce qui donne à penser que les résidents sont gravement touchés par la pauvreté. Sa note globale de D- dans cette section est la pire de toutes les provinces (à égalité avec la Nouvelle-Écosse).



SASKATCHEWAN : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Taux de pauvreté (MPC)	9,1 %	F	Le taux de pauvreté (MPC) est fondé sur les données du tableau de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021 de Statistique Canada qui présente des statistiques sur la pauvreté et le faible revenu en fonction de certaines caractéristiques démographiques. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	45 %	D	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour un adulte vivant seul considéré comme étant apte au travail par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	62 %	D+	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour une personne en situation de handicap vivant seule par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux de chômage	4,7 %	C-	Cette note est fondée sur les caractéristiques de la population active par province de Statistique Canada, rajustées sur une base mensuelle. Ces données datent de mars 2023. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux d'insécurité alimentaire	20,3 %	D	Cette note est fondée sur la combinaison des taux d'insécurité alimentaire marginaux, modérés et considérables pour toutes les personnes en 2022 selon les données de l' Enquête canadienne sur le revenu (ECR) (2021) de Statistique Canada. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 2 : CONTEXTE

La Saskatchewan a obtenu une note globale de D- pour cette section. Cette note est notamment attribuable à une note F pour le taux de pauvreté, car plus de 9 % des résidents de la Saskatchewan vivent sous le seuil de pauvreté. Cela signifie que la Saskatchewan a le taux de pauvreté le plus élevé de toutes les provinces.

Comparativement aux provinces des Prairies voisines (l'Alberta et le Manitoba), la Saskatchewan obtient de meilleurs résultats pour les deux indicateurs de taux d'aide sociale. Toutefois, même si la province affiche de bons résultats à l'échelle régionale, les taux généraux sont encore bien inférieurs au seuil de pauvreté. Pour les adultes vivant seuls, les taux d'aide sociale se traduisent par des revenus inférieurs à la moitié du seuil de pauvreté, ce qui contribue au mauvais rendement dans cette section.

Même si le taux de chômage de la Saskatchewan est inférieur à la moyenne nationale, les gens sont toujours dans une situation difficile. Cette situation découle de la combinaison des salaires bas et du coût de la vie élevé, une problématique que la province doit tenter de résoudre pour empêcher les gens de sombrer davantage dans la pauvreté et l'insécurité alimentaire.



SASKATCHEWAN : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Niveau de vie gravement inadéquat	11,9 %		Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 5 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 60/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Niveau de vie inadéquat	25,4 %		Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 2 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 40/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 3 : CONTEXTE

***L'indice de défavorisation matérielle (IDM) est une mesure qui évalue le manque d'accès à une liste comprenant divers besoins de base. Une personne qui a les moyens de payer tous les articles de cette liste aurait un niveau de vie adéquat. Cet indice nous permet d'évaluer le niveau de bien-être économique d'une personne, sans égard au revenu.**

Comparativement aux autres provinces, la Saskatchewan a un niveau de vie légèrement supérieur à la moyenne selon l'indice de défavorisation matérielle. Elle a obtenu un C- pour cette section.

Comparativement aux autres provinces des Prairies, la Saskatchewan affiche un rendement modérément bon. L'Alberta et le Manitoba ont reçu respectivement un D- et un C.

Pourtant, il manque à plus du quart des résidents de la province 2 éléments ou plus jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat.

À l'échelle du pays, les éléments les plus courants que les gens ne sont pas en mesure de se permettre sont :

- Payer une dépense imprévue de 500 \$ de leur poche.
- Réparer ou remplacer les meubles brisés ou endommagés.
- Réparer ou remplacer les marchandises électroniques brisées ou endommagées (p. ex. réfrigérateur, machine à laver, ordinateur portable).
- Dépenser une petite somme d'argent pour leurs achats personnels chaque semaine.



SASKATCHEWAN : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR

NOTE

Progrès législatifs



SECTION 4 : CONTEXTE

Malgré une économie vigoureuse et le deuxième taux de chômage le plus bas au pays, les Saskatchewanais connaissent des taux de pauvreté parmi les plus élevés au pays. La province a utilisé une partie de l'excédent découlant de sa forte reprise économique pour accroître l'aide sociale et prioriser les investissements dans le soutien en santé mentale et en toxicomanie.

Parmi les nouveautés dignes de mention, mentionnons :

- [Augmentation des prestations d'aide sociale dans le cadre plusieurs programmes](#) :
 - Augmentation de la prestation de base pour adultes, de la prestation pour logement et de la prestation de chauffage de remplacement offertes par le [Saskatchewan Income Support](#) (SIS) de 30 \$ par mois.
 - Hausse des versements du [Saskatchewan Assured Income for Disability](#) (SAID) (revenu garanti pour personnes en situation de handicap) de 30 \$ par mois.
 - Augmentation de la [Personal Care Home Benefit](#) (PCHB) (prestation pour maisons de soins personnels) jusqu'à 400 \$ par mois et du Saskatchewan Assured Income for Disability (SAID) pour les prestataires vivant dans des maisons de soins personnels jusqu'à 684 \$ par mois.
 - Augmentation du [Seniors Income Plan](#) (régime de revenu des aînés) de 30 \$ par mois.
- [Amélioration de l'accès](#) au SAID grâce au lancement d'un nouveau portail en ligne.
- [Investissement dans les services aux personnes aux prises avec des problèmes de toxicomanie et de santé mentale](#) :
 - [Élargissement des services de counseling rapide gratuit](#) pour les enfants, les jeunes et les fournisseurs de soins.
 - [Ajout de 50 nouveaux espaces de traitement des dépendances](#) pour soutenir les personnes aux prises avec une crise de santé mentale.
- Concrétisation des places en [garderie à 10 \\$ par jour, avec des investissements supplémentaires](#) dans l'infrastructure et la formation pour les personnes éducatrices en service de garde.

La province ne s'est pas suffisamment penchée sur deux domaines cruciaux : augmentation de l'offre et de la qualité des logements abordables et réduction des inégalités régionales, y compris celles entre les communautés rurales et urbaines et entre les communautés autochtones et non autochtones.

La Saskatchewan a annoncé une poignée de nouveaux projets de logements abordables; toutefois, ces efforts ne sont pas assez importants pour atténuer les défis massifs liés au logement abordable. De même, les efforts visant à accroître l'aide sociale sont accueillis favorablement, mais ils ne suffisent pas à avoir un impact important.

Bien que la province ait annoncé un financement ciblé de 249,1 M\$ pour les membres des Premières Nations et les Métis, l'augmentation est principalement attribuable à la hausse des paiements pour les jeux de hasard. La Fédération des nations autochtones souveraines (FSIN) souligne que la province avait [réduit le financement global accordé aux Premières Nations de 8,76 %](#) dans le dernier budget.



SASKATCHEWAN : FICHE DE RENDEMENT

Pour s'attaquer au problème de la pauvreté dans la province, des efforts solides et coordonnés doivent être déployés afin de construire plus de logements abordables et d'améliorer l'accès aux services en milieu rural, et de collaborer avec les communautés autochtones à la création de services adaptés dans le respect de leur culture.

Pour les raisons susmentionnées, la Saskatchewan a obtenu un D pour cette section. Le gouvernement a pris des mesures mineures de lutte contre la pauvreté en augmentant et en améliorant l'accès à l'aide offerte. Toutefois, il a échoué en grande partie à adopter une loi qui ciblerait de manière efficace les principaux facteurs de pauvreté, en particulier le logement. Si la tendance se maintient, la situation des résidents risque de s'aggraver.

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada



ANALYSE DES FICHES DE RENDEMENT SUR LA PAUVRETÉ

MANITOBA



MANITOBA : APERÇU



NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	41,5 %	C-
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	28,7 %	B+
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	21,2 %	F
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	43,2 %	D+
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	59,1 %	D



NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Taux de pauvreté (MPC)	8,8 %	F
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	37 %	F
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	52 %	F
Taux de chômage	4,7 %	C-
Taux d'insécurité alimentaire	19,6 %	D+



NOTE DE LA SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Niveau de vie gravement inadéquat	10,7 %	C-
Niveau de vie inadéquat	23,2 %	C+



NOTE DE LA SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Progrès législatifs	N/A	C

MANITOBA

CONTEXTE

FACTEURS
CONTRIBUTIFS

CONTEXTE POLITIQUE
ET ORIENTATION
POLITIQUE

PERSPECTIVES
D'AVENIR

RECOMMANDATIONS
POLITIQUES

BULLETIN
SCOLAIRE



CONTEXTE

Historiquement, Même si le gouvernement provincial prend des mesures énergiques pour régler la crise du logement, de nombreux résidents du Manitoba continuent de lutter contre la pauvreté. Au cours des dernières années, le gouvernement n'a pas pris les mesures nécessaires pour éliminer la pauvreté, de nombreux résidents du Manitoba continuent de lutter contre la pauvreté. Au cours des dernières années, le gouvernement n'a pas pris les mesures nécessaires pour éliminer la pauvreté.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

Geography at Play – Le Manitoba possède des caractéristiques uniques qu'il est nécessaire de considérer quand on vise la réduction de la pauvreté. Une majorité (55 %) de la population de la province vit à Winnipeg, la ville principale du Manitoba. Les personnes qui vivent à l'extérieur du centre municipal ont de la difficulté à accéder aux systèmes et aux services de soutien essentiels. De plus, **la moitié de la population, soit la proportion la plus élevée au pays, dit avoir de la difficulté à s'y retrouver dans le régime fiscal.** Ce dernier fait peut s'ajouter aux défis auxquels font face les personnes à l'extérieur de Winnipeg en ce qui concerne l'accès aux services et au soutien.

De plus, le Manitoba est confronté à d'importants défis liés à l'insécurité alimentaire : un ménage sur cinq a vécu de l'insécurité alimentaire en 2021. Les régions nordiques ou éloignées de la province feront face à des défis supplémentaires en raison de la hausse de l'inflation et des coûts de l'essence et du transport.

Réussite grâce aux allocations pour le loyer – Bien que le coût de la vie cause encore de nombreux problèmes aux familles du Manitoba, et partout au pays, la province est moins touchée par l'enjeu généralisé des logements à loyer modique. **Grâce en grande partie au programme complet d'allocations pour le loyer offert dans la province, le Manitoba affiche le pourcentage le plus faible de personnes qui consacrent au moins 30 % de leur revenu à leur loyer au pays : 29 %.** Cela signifie que les familles qui éprouvent des difficultés en raison du coût de la vie peuvent allouer plus d'argent aux choses importantes comme la nourriture et les factures.

Toutefois, même si le programme d'allocations pour le loyer est un modèle prometteur d'offre de soutien flexible aux personnes dans un marché immobilier restreint, l'absence d'investissements subséquents depuis son lancement en 2015 a fait en sorte qu'un plus grand nombre de Manitobains peinent à surmonter la récente crise de l'abordabilité. Le coût moyen du loyer au Manitoba a augmenté de 20 %, tandis que le taux d'admissibilité au programme d'allocations pour le loyer n'a monté que de 4 %.

MANITOBA

Problèmes de santé mentale persistants – Puisqu'ils ont moins à se soucier de leur loyer, les résidents peuvent davantage faire face aux problèmes de santé mentale. Toutefois, les réponses à notre sondage indiquent que les problèmes de santé mentale et de dépendance au Manitoba sont de plus en plus nombreux et nécessitent une attention sérieuse. Le pourcentage de personnes qui affirment que leur **santé mentale a une incidence sur leur capacité à trouver un emploi, à travailler efficacement et à maintenir leurs finances est le pire au Canada** : 37 %. Le lien entre la santé mentale et les finances est bien documenté, et **42 % des Manitobains estiment que leur situation financière s'est détériorée depuis l'an dernier**. De plus, deux répondants sur trois (le nombre le plus élevé au pays) sont d'accord pour dire que la dépendance est un problème qui doit être réglé dans leur communauté.

Perspective autochtone nécessaire – Les peuples autochtones représentent 17 % de la population du Manitoba. Comme la pauvreté touche de façon disproportionnée les communautés autochtones, il est important que la province reconnaisse l'importance de les soutenir pour atteindre ses objectifs de réduction de la pauvreté.

50 %

dit d'avoir de la difficulté à s'y retrouver dans le régime fiscal

1 MÉNAGE SUR 5

a vécu de l'insécurité alimentaire en 2021

42 %

des Manitobains estiment que leur situation financière s'est détériorée depuis l'an dernier

2 RÉPONDANTS SUR 3

sont d'accord que la dépendance est un problème qui doit être réglé dans leur communauté

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

Sous le Progressive Conservative Party, le Manitoba a instauré des mesures et publié des rapports pour aider à réduire la pauvreté.

En 2018, le gouvernement a lancé sa [stratégie de réduction de la pauvreté](#) renouvelée. Comme le Manitoba a toujours enregistré les pires taux de pauvreté infantile du pays, la stratégie mise à jour vise à réduire le taux de pauvreté infantile de 25 % d'ici 2025. Afin d'atteindre cet objectif, la stratégie repose en grande partie sur les transferts fédéraux comme l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) et l'investissement dans des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

En décembre 2021, Campaign 2000 a publié un [rapport](#) décrivant l'incapacité des gouvernements successifs à aborder le problème croissant de la pauvreté infantile. Selon le rapport, le taux de pauvreté infantile au Manitoba était de 28,4 % en 2019. Il s'agissait du deuxième taux le plus élevé parmi l'ensemble des provinces et des territoires, se situant nettement au-dessus de la moyenne nationale de 17,7 %. Les données de la même année indiquent que trois des cinq principales circonscriptions où le taux de pauvreté infantile était le plus élevé à l'échelle nationale se trouvent au Manitoba : deux dans le nord et une à Winnipeg. Notamment, le taux de pauvreté infantile dans le nord du Manitoba (64 %) était quatre fois plus élevé que celui de certaines circonscriptions de la région de Winnipeg.

Le programme d'allocations pour le loyer a été bonifié en 2021. Une somme supplémentaire de 30 millions de dollars a été accordée, ce qui a permis d'augmenter les prestations des bénéficiaires d'au plus 11 %.

Plus récemment, en février 2023, le gouvernement a lancé sa [stratégie en matière d'itinérance](#) afin de réduire et de prévenir l'itinérance. Toutefois, l'aspect prévention doit être abordé de façon plus approfondie si le Manitoba veut constater une réduction importante de l'itinérance.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le budget de 2023 du Manitoba est axé sur l'allègement fiscal et peu d'engagements ont été pris pour lutter contre la pauvreté dans la province.

En 2022, le Manitoba a enregistré les taux de pauvreté infantile les plus élevés au Canada, et le budget de cette année ne vise guère à accroître l'abordabilité et à soutenir les familles en difficulté.

Le budget mentionne certains engagements dont l'objectif est d'aider les membres les plus vulnérables de la société, comme le financement d'une stratégie provinciale de lutte contre l'itinérance et des investissements pour offrir des services de garde d'enfants à 10 \$ la journée cette année. Des investissements dans le plan d'action triennal concernant la Stratégie nationale sur le logement ont été maintenus, mais aucune nouvelle augmentation des prestations d'aide sociale n'a été mentionnée, autre que les augmentations annoncées en 2022.

À l'avenir, le Manitoba devra accorder la priorité aux mesures qui ciblent les segments démographiques marginalisés, comme les peuples autochtones. Il sera également primordial de prendre des mesures supplémentaires en matière de santé mentale, d'améliorer l'accès au soutien social et d'étendre le programme d'allocations pour le loyer afin de lutter contre la pauvreté.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Responsabilités

1. Présenter une stratégie de réduction de la pauvreté pour tous les Manitobains, en mettant l'accent sur les adultes vivant seuls et les peuples autochtones

En 2021, la pauvreté infantile a diminué de plus de 50 % au Manitoba. Il est impératif que le prochain gouvernement provincial mette à jour la stratégie de réduction de la pauvreté au début de son mandat et qu'elle comprenne des mesures visant à réduire la pauvreté de façon comparable pour d'autres groupes qui en souffrent de façon disproportionnée, y compris les adultes vivant seuls et les peuples autochtones. La stratégie devra inclure un plan pour donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et du rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. De plus, le corps législatif devrait exiger du gouvernement qu'il mette à jour la stratégie tous les trois ans afin qu'elle demeure pertinente.

2. Élaborer une stratégie d'emploi et de formation pour les jeunes dans le but de réduire de 25 % la proportion de jeunes personnes ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET) d'ici 2025

Le Manitoba se situe au quatrième rang en ce qui concerne la proportion de jeunes NEET au Canada, et au deuxième rang pour les adultes qui ne sont pas en âge scolaire (plus de 20 ans) ayant complètement abandonné la recherche d'emploi ou la poursuite de leurs apprentissages. Ces personnes sont susceptibles de déjà vivre dans la pauvreté et risquent fortement de rester dans cette situation parce qu'elles sont sans espoir de trouver des perspectives d'emploi. Le gouvernement provincial doit s'efforcer de mettre fin à ce cycle de pauvreté avant qu'il ne commence. Dans les 100 jours suivant les élections provinciales de cet automne, le nouveau gouvernement devrait réunir un groupe d'experts pour préparer une stratégie d'emploi pour

les jeunes, qui sera présentée dans les six prochains mois et inscrite dans la loi parallèlement aux objectifs d'une stratégie provinciale de réduction de la pauvreté mise à jour. L'objectif à court terme de cette stratégie d'emploi et de formation pour les jeunes devrait être de réaliser les investissements nécessaires pour réduire de 25 % le taux de jeunes NEET dans la province.

Logements à loyer modique

3. Renforcer l'aide au loyer

Pour pallier l'absence d'investissements récents dans le programme d'allocations pour le loyer alors que les coûts du loyer continuent de grimper, les mesures de soutien au logement devraient être améliorées et tous les seuils d'admissibilité devraient être augmentés de 20 %. Le gouvernement aussi devrait également considérer une augmentation de la valeur des prestations afin qu'elle atteigne un plancher correspondant à 80 % du loyer médian.

4. Établir un fonds annuel de 100 millions de dollars pour accélérer la construction de logements au Manitoba

Bien que le budget de 2023 comprenne d'importants investissements dans le soutien aux logements de transition et la lutte contre l'itinérance, il ne cible que les symptômes d'un simple manque de logements à loyer modique. Pour aider les fournisseurs de logements municipaux et sans but lucratif à lancer d'importantes nouvelles constructions, la province devrait établir un fonds annuel de 100 millions de dollars pour accélérer la construction de logements. Ce fonds contribuerait à couvrir les coûts d'acquisition de terrains, à compenser les frais d'aménagement et à accorder des subventions de construction pour des logements locatifs abordables et spécialisés. À l'avenir, le fonds devrait se voir octroyer une allocation cible correspondant à 0,5 % du budget provincial.

Garde d'enfants

5. Accélérer les investissements pour créer de nouvelles places en garderie abordables

Bien que le Manitoba investisse 94 millions de dollars cette année pour créer 2 600 places supplémentaires en garderie, il s'agit d'à peine 11 % des 23 000 nouvelles places promises par la province d'ici 2025-2026 dans le cadre de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada.

En l'absence d'un plan visant à accélérer les investissements à court terme, on peut se demander si le nombre cible de nouvelles places créées peut être atteint dans les délais proposés, surtout si l'on considère que la quantité d'éducateurs agréés de la petite enfance a diminué dans la province au cours des 10 dernières années. Un accès vaste et abordable aux services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est essentiel pour que les familles puissent profiter d'emplois convenables de manière juste et significative.

Soutien du revenu

6. Accroître la capacité d'exemption de gains et rendre l'allocation de la stratégie du Travail profitable plus gratifiante

La prestation de catégorie générale offerte dans le cadre du Programme d'aide à l'emploi et au revenu permet aux bénéficiaires de conserver la première tranche de 200 \$ qu'ils gagnent, en plus de conserver 30 % de tout montant reçu au-delà de cette somme. Il s'agit d'une récupération efficace de 70 % des prestations pour chaque dollar gagné, et d'un facteur dissuasif net pour les bénéficiaires de rechercher un emploi convenable. L'exemption de gains devrait être augmentée, au minimum, à la première tranche de 500 \$ gagnés, et le taux de récupération devrait être réduit pour se situer au moins à 50 %. Chaque bénéficiaire conserverait donc au minimum la moitié de tous les dollars obtenus.

De plus, pour aider les personnes et les ménages à faible revenu à acquérir leur indépendance financière, la province devrait également envisager d'augmenter de 50 % la prestation mensuelle de l'allocation de la stratégie du Travail profitable. Elle passerait alors de 100 \$ à 150 \$ pour les adultes qui travaillent à temps plein, et de 50 \$ à 75 \$ pour ceux qui travaillent à temps partiel.



MANITOBA : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	41,5 %	C-	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être en moins bonne situation financière que l'année précédente. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	28,7 %	B+	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué consacrer 30 % ou plus de leur revenu au loyer. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	21,2 %	F	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être « légèrement en désaccord » ou « fortement en désaccord » avec l'énoncé « Je peux accéder aux soins de santé et en bénéficier en tout temps » ET qui ont déclaré que la situation était attribuable à une ou plusieurs des raisons suivantes : « Je ne peux pas m'absenter du travail »; « Je n'ai pas d'assurance maladie »; « Je n'ai pas d'argent pour les médicaments ». La note a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	43,2 %	D+	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui ont indiqué qu'elles « reçoivent personnellement une forme quelconque de prestation ou de soutien de sécurité sociale » ET qui ont indiqué que « les niveaux d'aide sociale ne sont pas assez élevés pour suivre la hausse du coût de la vie ». La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	59,1 %	D	Cette note est fondée sur la combinaison des résultats de plusieurs questions portant sur le montant moyen que les personnes dépensent pour les frais fixes comme Internet, le transport, l'épicerie et les services publics. Les montants moyens dépensés ont été convertis en une portion du revenu des personnes gagnant 75 000 \$ par année ou moins (dans une fourchette allant du plus faible au plus élevé). Ce nombre correspond à l'extrémité supérieure de la fourchette fournie. La note a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 1 : CONTEXTE

Le Manitoba a reçu une note globale de C- dans cette section, ce qui le place parmi les provinces les plus performantes au pays. Les principaux facteurs qui ont contribué à cette note étaient un B+ dans l'indicateur Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer. Ce n'est pas étonnant, car le Manitoba offre le programme de soutien au loyer le plus complet au pays.

Cette catégorie de logement a probablement contribué à l'obtention par le Manitoba de la deuxième note la plus élevée dans cette section, derrière le Québec, qui a reçu un C.

Malheureusement, la hausse du coût de la vie pourrait miner les efforts déployés en matière de logement. En ce qui concerne l'indicateur des coûts fixes au-delà du loyer, la province a obtenu la note D. Les résidents qui gagnent 75 000 \$ par année ou moins consacrent jusqu'à 60 % de leur revenu à des produits de première nécessité comme les services publics et l'épicerie, ce qui signifie que le soutien du programme de logement leur permet à peine de garder la tête hors de l'eau.

La piètre accessibilité des soins de santé est un autre défi au Manitoba. La province a reçu un F pour cet indicateur, une des pires notes au pays. De grandes portions du Manitoba sont rurales et éloignées, ce qui crée un obstacle aux soins de santé et des disparités en matière d'accès entre les résidents ruraux et urbains.



MANITOBA : FICHE DE RENDEMENT

D- NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Taux de pauvreté (MPC)	8,8 %	F	Le taux de pauvreté (MPC) est fondé sur les données du tableau de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021 de Statistique Canada qui présente des statistiques sur la pauvreté et le faible revenu en fonction de certaines caractéristiques démographiques. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	37 %	F	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour un adulte vivant seul considéré comme étant apte au travail par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	52 %	F	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour une personne en situation de handicap vivant seule par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux de chômage	4,7 %	C-	Cette note est fondée sur les caractéristiques de la population active par province de Statistique Canada, rajustées sur une base mensuelle. Ces données datent de mars 2023. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux d'insécurité alimentaire	19,6 %	D+	Cette note est fondée sur la combinaison des taux d'insécurité alimentaire marginaux, modérés et considérables pour toutes les personnes en 2022 selon les données de l' Enquête canadienne sur le revenu (ECR) (2021) de Statistique Canada. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 2 : CONTEXTE

Le Manitoba a obtenu une note globale de D- dans cette section. La note F pour l'indicateur taux de pauvreté, découlant du fait que près de 9 % des résidents de la province vivent sous le seuil de pauvreté, a contribué à ce piètre rendement. Le taux de pauvreté est parmi les plus élevés au pays.

L'insuffisance de l'aide sociale dans la province a également contribué à la mauvaise note. Pour les adultes vivant seuls, l'aide sociale est tout à fait inadéquate, ce qui donne un revenu bien inférieur au seuil de pauvreté; et les personnes qui dépendent des prestations d'invalidité reçoivent un revenu équivalent à un peu plus de la moitié du seuil de pauvreté, ce qui donne des notes F pour les deux indicateurs.

Le Manitoba est généralement à égalité ou entre les deux autres provinces des Prairies sur tous les plans, à l'exception des niveaux d'insécurité alimentaire, qui sont un peu meilleurs.

Compte tenu du taux de chômage acceptable, une augmentation des niveaux d'aide sociale au Manitoba permettrait d'augmenter les notes dans cette section.



MANITOBA : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Niveau de vie gravement inadéquat	10,7 %	C-	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 5 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 60/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Niveau de vie inadéquat	23,2 %	C+	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 2 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 40/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 3 : CONTEXTE

***L'indice de défavorisation matérielle (IDM) est une mesure qui évalue le manque d'accès à une liste comprenant divers besoins de base. Une personne qui a les moyens de payer tous les articles de cette liste aurait un niveau de vie adéquat. Cet indice nous permet d'évaluer le niveau de bien-être économique d'une personne, sans égard au revenu.**

Comparativement aux autres provinces, le Manitoba a un niveau de vie légèrement supérieur à la moyenne selon l'indice de défavorisation matérielle. La note obtenue pour cette section est C. Il s'agit de la deuxième note la plus élevée pour ce qui est de la défavorisation matérielle parmi toutes les provinces.

Le Manitoba obtient de meilleurs résultats que les autres provinces des Prairies. L'Alberta et la Saskatchewan ont respectivement obtenu un D- et un C-.

Pourtant, il manque à près du quart des résidents de la province 2 éléments ou plus jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat.

À l'échelle du pays, les éléments les plus courants que les gens ne sont pas en mesure de se permettre sont :

- Payer une dépense imprévue de 500 \$ de leur poche.
- Réparer ou remplacer les meubles brisés ou endommagés.
- Réparer ou remplacer les marchandises électroniques brisées ou endommagées (p. ex. réfrigérateur, machine à laver, ordinateur portable).
- Dépenser une petite somme d'argent pour leurs achats personnels chaque semaine.



MANITOBA :

FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR

NOTE

Progrès législatifs



SECTION 4 : CONTEXTE

Le Manitoba est le chef de file du pays en matière de logements abordables, mais il continue de faire face à des taux élevés de problèmes de santé mentale et de toxicomanie, à la pauvreté infantile et à une disparité croissante entre les communautés urbaines et rurales.

Cette année, le Manitoba a déployé des efforts pour réduire la pauvreté. La stratégie devra inclure un plan pour donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et du rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Parmi les nouveautés dignes de mention, mentionnons :

- [Augmentation du salaire minimum](#) deux fois au cours de la dernière année, de 13,50 \$ à 15,30 \$ l'heure.
- [Indexation prestations des programmes d'allocation pour le loyer et de soutien pour personnes handicapées du Manitoba](#).
- [Mise en œuvre](#) d'une nouvelle stratégie de lutte contre l'itinérance comportant des piliers axés sur la prévention et le renforcement des capacités dans les régions rurales et du nord du Manitoba. La stratégie permettra l'aménagement de 700 nouvelles unités de logement social cette année.
- Annonce d'un [investissement de 154 M\\$ pour améliorer les soins de santé](#) dans les communautés du nord du Manitoba et pour élaborer de nouvelles options de traitement des dépendances et de santé mentale.
- Concrétisation des places en [garderie à 10 \\$ par jour](#) et investissement de [94 M\\$ pour augmenter le nombre de places en garderie dans les communautés rurales et autochtones](#).
- Nouveaux [changements](#) apportés à l'Allocation pour le logement Canada-Manitoba (ALCM) pour offrir un soutien accru aux Manitobains à faible revenu qui sont locataires. Par exemple, la prestation maximale a été augmentée de 250 \$ à 350 \$ par mois.

Le Manitoba a également apporté des changements positifs au régime fiscal, ce qui fera en sorte que les familles à faible revenu épargneront une plus grande part de leur revenu.

Dans l'ensemble, les mesures mises en place cette année devraient avoir une incidence sur la réduction de la pauvreté infantile et la lutte contre les inégalités régionales en matière de santé. Toutefois, les personnes qui dépendent de l'aide sociale, en particulier les personnes vivant seules, continuent de faire face à des problèmes d'abordabilité. Pour tirer parti des progrès réalisés jusqu'à présent et aider les personnes dans le besoin, une stratégie complète et actualisée de réduction de la pauvreté est nécessaire.

Pour les raisons susmentionnées, le Manitoba a obtenu un C pour cette section. Bien que le gouvernement ait pris quelques mesures importantes pour lutter contre les inégalités en matière de santé entre les régions, il n'a pas réussi à adopter une loi qui s'attaque de manière efficace aux principaux facteurs de pauvreté, en particulier une réforme du logement et de l'aide sociale. Si cette tendance se maintient, elle risque d'entraîner une stagnation ou une aggravation des conditions pour les Manitobains.

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada

D-

ANALYSE DES FICHES DE RENDEMENT
SUR LA PAUVRETÉ

ONTARIO



ONTARIO : APERÇU



NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	43,1 %	D+
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	37,8 %	F
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	30,1 %	F
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	44,4 %	D
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	55,0 %	C+



NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Taux de pauvreté (MPC)	7,7 %	D
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	34 %	F
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	54 %	D-
Taux de chômage	5,1 %	D+
Taux d'insécurité alimentaire	19,2 %	C+



NOTE DE LA SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Niveau de vie gravement inadéquat	12,4 %	D
Niveau de vie inadéquat	32,0 %	F



NOTE DE LA SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Progrès législatifs	N/A	F

ONTARIO

CONTEXTE	FACTEURS CONTRIBUTIFS	CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE	PERSPECTIVES D'AVENIR	RECOMMANDATIONS POLITIQUES	BULLETIN SCOLAIRE
----------	-----------------------	---	-----------------------	----------------------------	-------------------



CONTEXTE

L'Ontario est la province la plus peuplée du Canada et représente donc une part importante de la pauvreté du pays. Malheureusement, les mesures prises par le gouvernement au cours des dernières années n'ont pas permis de lutter contre la pauvreté, et elles l'ont même aggravée dans certains cas.

L'Ontario compte une importante population ouvrière aux prises avec la pauvreté. De plus, la crise du logement et les défis auxquels font face les personnes en situation de handicap sont des enjeux de pauvreté majeurs.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

Logement et coût de la vie – Les facteurs de pauvreté les plus souvent abordés en Ontario sont l'abordabilité du logement et le coût élevé de la vie. L'Ontario se classe au deuxième rang des provinces du Canada ayant les [coûts de propriété](#) les plus élevés. De plus, près de 70 % des personnes qui fréquentent les banques alimentaires sont locataires, ce qui indique que le coût du loyer est un facteur important dans le contexte de l'abordabilité.

En moyenne, le coût de location d'un logement comptant une chambre en Ontario est le plus élevé au pays : près de 2 200 \$ par mois. Le coût des logements de trois chambres arrive au deuxième rang : environ 3 000 \$ par mois en Ontario contre 3 400 \$ en Colombie-Britannique. Au total, un Ontarien sur quatre a de la difficulté à trouver un logement à loyer modique, et près de deux personnes sur cinq consacrent plus de 30 % de leur revenu à leur logement.

Quant au coût de la vie en Ontario, beaucoup de personnes à faible revenu allouent beaucoup plus de la moitié de leur revenu à des coûts fixes autres que le logement. Un nombre considérablement plus élevé de résidents de la province déclarent ne pas pouvoir accéder aux soins de santé nécessaires en raison de problèmes d'abordabilité. Ces problèmes semblent s'aggraver, puisque 43 % des Ontariens affirment que leur situation financière a empiré depuis l'an dernier.

ONTARIO

Solutions à la sécurité sociale – De meilleures possibilités d'emploi et des politiques visant à promouvoir le travail décent contribueraient à atténuer les difficultés des habitants de l'Ontario. Malheureusement, les personnes qui reçoivent de l'aide sociale et qui cherchent à réintégrer le marché du travail sont en fait punies parce que leurs prestations sont récupérées de façon exorbitante pour chaque dollar gagné. De plus, l'Ontario affiche parmi les prestations d'aide sociale les plus basses au pays : 34 % du seuil de pauvreté pour les adultes vivant seuls en âge de travailler. En d'autres termes, les lois entourant le plan d'aide sociale de la province mènent les habitants à la pauvreté, et il devient encore plus difficile pour eux de trouver un travail convenable.

2 PERSONNES SUR 5

consacrent plus de 30 % de leur revenu à leur logement

43 %

des Ontariens affirment que leur situation financière a empiré depuis l'an dernier

37 %

des personnes de communautés racisées ont de la difficulté à joindre les deux bouts en raison des bas salaires

41 %

des personnes racisées conviennent qu'il est difficile pour elles de suivre la hausse des loyers

Considérations sociodémographiques* – Les peuples racisées en Ontario font face à de nombreux défis qui ne touchent pas le reste de la population. Les données de notre sondage suggèrent deux secteurs en particulier qui entraînent des défis amplifiés pour ce groupe : le travail et le logement.

Pas moins de 37 % des personnes de communautés racisées ont de la difficulté à joindre les deux bouts en raison des bas salaires, alors que le pourcentage se situe à 30 % dans l'ensemble de la province. Ce qui aggrave le problème, c'est que 39 % des membres de ce groupe ont également de la difficulté à accéder à un emploi stable dans leur communauté, alors que la moyenne provinciale se situe à 29 % (10 % de moins). De plus, 41 % des répondants racisées au sondage ont également déclaré que leur **santé mentale nuit à leur capacité de trouver du travail**, de travailler efficacement ou de maintenir leurs finances.

Compte tenu de ces défis, il n'est pas surprenant de découvrir que les membres des communautés racisées sont beaucoup plus susceptibles d'éprouver des difficultés liées au logement. Dans l'ensemble, 34 % des répondants de ce groupe conviennent qu'il est **difficile de trouver un logement adéquat**, alors que la moyenne provinciale est inférieure à ce nombre de près de 10 %. Parmi les personnes qui trouvent un logement, **41 % conviennent qu'il est difficile pour elles de suivre la hausse des loyers** (hausse de sept points de pourcentage par rapport à la moyenne provinciale). Ainsi, 30 % d'entre elles consacrent de 30 % à 50 % de leur revenu au logement, ce qui correspond à sept points de pourcentage de plus que la moyenne provinciale.

*L'Ontario est l'une des trois provinces dont l'échantillon est suffisamment grand pour rendre compte des communautés racisées aux fins de notre enquête.

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

Approche en matière de pauvreté En 2018, le gouvernement provincial a renversé bon nombre des mesures stratégiques en place, y compris le projet pilote portant sur le revenu de base. Il a également gelé les prestations d'aide sociale et d'aide aux personnes handicapées, et éliminé des programmes universels comme l'accès à des médicaments sur ordonnance gratuits.

Depuis, l'approche de la province en matière de réduction de la pauvreté s'est détournée des priorités sociales – itinérance, santé mentale et populations vulnérables – pour mettre l'accent sur l'emploi.

Comparativement aux stratégies de réduction de la pauvreté mises en place dans les autres provinces et à l'échelle fédérale, la stratégie de l'Ontario ne comprend pas de méthode claire pour évaluer la réussite globale en matière de réduction du nombre d'Ontariens à faible revenu. Bien que la stratégie actuelle de la province comprenne des indicateurs pour accroître le taux d'emploi et réduire le nombre de cas d'aide sociale, ceux-ci ne garantissent aucun succès en ce qui concerne la réduction globale de la pauvreté.

L'une des principales mesures découlant du changement d'orientation de 2018 a été l'instauration du crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR). Le système de transfert du revenu, y compris le rôle joué par les mesures fiscales remboursables comme le CIPFR et l'ACT, est l'un des outils les plus puissants dont nous disposons pour réduire simultanément la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Depuis son lancement, le CIPFR a fourni potentiellement des milliers de dollars en soutien supplémentaire aux travailleurs pour les aider à faire la transition vers le travail, même s'ils occupent un emploi au salaire bas ou à temps partiel.

Logement – En 2020, le gouvernement progressiste-conservateur (PC) a lancé la stratégie [Établir une base solide pour la réussite : Réduire la pauvreté en Ontario](#), un plan quinquennal de réduction de la pauvreté. Cette stratégie soulignait l'importance pour le gouvernement d'atteindre son objectif de faire passer 60 000 bénéficiaires de l'aide sociale à l'emploi d'ici 2024. Les critiques [ont noté que ce plan comporte des lacunes](#) en ce sens qu'il :

- met la barre trop bas pour mesurer le succès en considérant la réduction de la pauvreté sur le plan du nombre de personnes qui quittent l'aide sociale;
- ne reconnaît pas le nombre croissant de travailleurs pauvres;
- ne tient pas compte du fait que de nombreux emplois peu rémunérés laissent encore des Ontariens dans la pauvreté.

Malgré le fait que le logement est le plus grand problème de la province, le gouvernement PC a omis à plusieurs reprises de prendre des mesures considérables pour offrir des logements à loyer modique. Par exemple, il a ignoré l'avis du Groupe d'étude sur le logement abordable en introduisant d'abord la Loi de 2022 pour plus de logements pour tous, puis la Loi de 2022 visant à accélérer la construction de plus de logements. La seconde Loi a été largement critiquée par des experts en matière de logements à loyer modique, qui affirment qu'elle pourrait en fait réduire la quantité de logements abordables et augmenter les profits des promoteurs.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Les experts locaux estiment que si le gouvernement veut lutter efficacement contre la pauvreté, il doit également aborder ce qui suit :

- les logements à loyer modique;
- la présence de grande pauvreté dans la province;
- le manque de connaissances relatives aux prestations offertes aux résidents et à l'accès à l'information sur les impôts.

En outre, ces experts soutiennent que les décideurs politiques doivent accorder la priorité aux groupes vulnérables comme les jeunes et les travailleurs pauvres.

Le budget de l'Ontario de 2023 n'a pas tenu compte de la réduction de la pauvreté ni de la flambée du coût de la vie dans l'ensemble de la province. Bien que l'Ontario soit l'une des provinces où le coût de la vie est le plus élevé, le budget ne vise guère à aider les personnes et les familles qui peinent à joindre les deux bouts. Certains engagements mineurs méritent d'être soulignés, notamment les investissements dans le Programme de prévention de l'itinérance et le Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones. Même si un investissement visant à soutenir les services communautaires de santé mentale et de dépendance est inclus dans le budget, il se limite aux fournisseurs de services financés par le ministère de la Santé.

En 2023, l'Ontario devra continuer d'aider les travailleurs à faible revenu grâce à des programmes plus robustes. Cette approche correspond à l'orientation générale du gouvernement jusqu'à présent et répond directement aux préoccupations concernant la disponibilité d'emplois convenables. Au-delà de cela, le gouvernement doit prendre des mesures pour montrer qu'il prend au sérieux la crise de l'abordabilité du logement, et ultimement, la crise de la pauvreté.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Responsabilités

1. Établir une cible claire de réduction de la pauvreté

Nous recommandons à la province d'adopter officiellement un ensemble d'objectifs de réduction de la pauvreté conformément à la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, ce qui supposerait une réduction de 50 % de la pauvreté d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2015. Compte tenu du fait que la province a presque réussi à atteindre cet objectif pendant la pandémie, les dirigeants devraient, à court terme, accorder la priorité aux mesures qui permettent d'améliorer la sécurité du revenu, de construire des logements à loyer modique et de promouvoir le travail décent afin de s'assurer que les progrès récents ne sont pas inversés de façon significative.

Travail décent bien rémunéré

2. Doubler le crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) pour les Ontariens qui gagnent moins de 50 000 \$ et chercher à l'harmoniser à l'allocation canadienne pour les travailleurs (ACT).

Pour renforcer les incitatifs du CIPFR, la province devrait réinvestir les gains fiscaux récents découlant de la relance du marché du travail après la COVID-19 afin d'offrir une rémunération suffisante au travail. En nous appuyant sur la plateforme existante du CIPFR, nous recommandons à la province de le doubler pour qu'il atteigne 1 700 \$, en ciblant en particulier les travailleurs qui gagnent moins de 50 000 \$, ce qui est généralement conforme au seuil de pauvreté de la mesure du panier de consommation (MPC) pour un travailleur vivant à Toronto.

Afin d'améliorer l'incidence du programme sur les utilisateurs, le gouvernement de l'Ontario devrait également collaborer avec le gouvernement fédéral pour harmoniser la conception du programme avec l'ACT. Les efforts d'harmonisation des

programmes permettraient de s'assurer qu'un employé à bas salaire qui travaille 20 heures ou moins par semaine et qui gagne 16 \$ l'heure puisse bénéficier pleinement d'un soutien combiné et sans réduction de près de 3 300 \$.

3. Faire en sorte qu'il soit plus facile pour les personnes qui participent au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) de travailler et d'accumuler de l'argent

Bien que la province ait apporté des modifications bienvenues pour augmenter le montant qu'un bénéficiaire du POSPH peut conserver s'il trouve du travail (récemment passé de 200 \$ à 1 000 \$ par mois), toute rémunération supérieure à ce niveau est toujours récupérée à un taux de 75 %. À tout le moins, la province devrait réduire cette disposition de récupération à 50 %, ce qui serait conforme à la règle actuelle d'exemption de gains en Ontario. Ainsi, les bénéficiaires du POSPH seraient plus en mesure de chercher du travail et de trouver un emploi s'ils en ont la capacité, et ils seraient davantage incités à le faire.

4. Moderniser le programme Ontario au travail et le POSPH

En prévision de l'incidence importante de la Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées à venir sur le filet de sécurité sociale du Canada, le gouvernement de l'Ontario devrait entreprendre un examen semblable pour améliorer la pertinence et la simplicité des prestations afin qu'elles offrent un soutien viable qui encourage les personnes aptes à travailler.

Logements à loyer modique

5. Mettre sur pied un fonds provincial pour accélérer la construction de logements assorti de nouveaux incitatifs fiscaux et de subventions pour stimuler la construction de logements locatifs abordables et spécialisés

L'Ontario a besoin à la fois d'un plus grand nombre de résidences et d'un plus grand nombre de résidences abordables. Même si la province a pris des mesures très modestes pour accélérer la construction de logements, pratiquement aucun de ces efforts stratégiques n'a visé à répondre aux besoins en logements abordables des personnes à faible revenu et des travailleurs pauvres. Les promoteurs des marchés privés ont du mal à répondre à la hausse de la demande en raison d'un resserrement important des conditions financières, alors que les taux d'intérêt ont grimpé au cours de la dernière année. Bien que les promoteurs aient joué un rôle dans l'aggravation du marché immobilier, l'Ontario a encore besoin d'eux pour trouver une solution.

Nous recommandons que la province mette sur pied un fonds provincial pour accélérer la construction de logements axé sur une combinaison d'incitatifs fiscaux et de subventions pour les promoteurs. Cela pourrait comprendre l'établissement d'une catégorie de déduction pour amortissement améliorée et limitée dans le temps pour les logements locatifs spécialisés afin que les promoteurs puissent récupérer plus rapidement leurs dépenses en immobilisations. En échange, l'Ontario fixerait de solides conditions pour accroître la combinaison de logements abordables et de logements aux coûts inférieurs à ceux du marché afin d'offrir un plus grand choix d'options abordables. Le fonds pourrait également être jumelé à d'autres investissements de subventions pour faciliter l'acquisition de terrains.

6. Établir un fonds ontarien de protection et d'acquisition de logements

Pour que les Ontariens aient accès à des logements à loyer modique et que les fournisseurs de logements sans but lucratif et coopératifs de l'Ontario puissent répondre à la demande de logements, il est essentiel que ces fournisseurs soient en mesure d'acquérir des terrains et des propriétés à moindre coût et rapidement à des fins d'aménagement, car il s'agit souvent du coût le plus important. La stratégie de la province visant à accélérer la construction de plus de logements a permis de prendre des mesures initiales dans cette direction en proposant d'exempter les projets de construction de logements à loyer modique des droits d'aménagement. Il est urgent que cette initiative soit assortie au financement provincial et aux terrains disponibles pour que les projets puissent aller de l'avant. Nous recommandons qu'un volet d'acquisition et d'aménagement d'au moins 400 millions de dollars soit consacré aux fournisseurs de logements à loyer modique.



ONTARIO : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	43,1 %	D+	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être en moins bonne situation financière que l'année précédente. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	37,8 %	F	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué consacrer 30 % ou plus de leur revenu au loyer. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	30,1 %	F	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être « légèrement en désaccord » ou « fortement en désaccord » avec l'énoncé « Je peux accéder aux soins de santé et en bénéficier en tout temps » ET qui ont déclaré que la situation était attribuable à une ou plusieurs des raisons suivantes : « Je ne peux pas m'absenter du travail »; « Je n'ai pas d'assurance maladie »; « Je n'ai pas d'argent pour les médicaments ». La note a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	44,4 %	D	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui ont indiqué qu'elles « reçoivent personnellement une forme quelconque de prestation ou de soutien de sécurité sociale » ET qui ont indiqué que « les niveaux d'aide sociale ne sont pas assez élevés pour suivre la hausse du coût de la vie ». La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	55,0 %	C+	Cette note est fondée sur la combinaison des résultats de plusieurs questions portant sur le montant moyen que les personnes dépensent pour les frais fixes comme Internet, le transport, l'épicerie et les services publics. Les montants moyens dépensés ont été convertis en une portion du revenu des personnes gagnant 75 000 \$ par année ou moins (dans une fourchette allant du plus faible au plus élevé). Ce nombre correspond à l'extrémité supérieure de la fourchette fournie. La note a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 1 : CONTEXTE

L'Ontario a obtenu une note globale de D dans cette section. Les principaux facteurs qui ont contribué à cette note étaient un échec pour les indicateurs Accessibilité des soins de santé – le pire au pays – et consacrer plus de 30 % du revenu au loyer.

La catégorie Accessibilité des soins de santé de l'Ontario se place loin derrière celle des provinces peuplées comparables. Le Québec et la C.-B. ont reçu respectivement un C et un C-. La différence entre l'Ontario et les autres provinces pour ce qui est de cet indicateur est marquée : 30,1 % des résidents de l'Ontario affirment avoir de la difficulté à accéder aux soins de santé. L'Î.-P.-É., avec un taux de 22,3 %, occupe l'avant-dernier rang.

L'Ontario obtient également la note F pour l'indicateur Personnes qui consacrent plus de 30 % du revenu au loyer, l'une des notes les plus faibles au Canada. Ce n'est pas très étonnant, car le marché immobilier à Toronto est sans doute le plus inabordable au pays.

L'Ontario a reçu un C+ pour l'indicateur des coûts fixes au-delà du loyer, qui figure parmi les meilleures notes des provinces. Malheureusement, étant donné que tant d'Ontariens paient un montant aussi important pour se loger, tout revenu économisé dans cet indicateur est rapidement perdu en raison des coûts de loyer.



ONTARIO : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Taux de pauvreté (MPC)	7,7 %	D	Le taux de pauvreté (MPC) est fondé sur les données du tableau de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021 de Statistique Canada qui présente des statistiques sur la pauvreté et le faible revenu en fonction de certaines caractéristiques démographiques. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	34 %	F	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour un adulte vivant seul considéré comme étant apte au travail par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	54 %	D-	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour une personne en situation de handicap vivant seule par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux de chômage	5,1 %	D+	Cette note est fondée sur les caractéristiques de la population active par province de Statistique Canada, rajustées sur une base mensuelle. Ces données datent de mars 2023. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux d'insécurité alimentaire	19,2 %	C-	Cette note est fondée sur la combinaison des taux d'insécurité alimentaire marginaux, modérés et considérables pour toutes les personnes en 2022 selon les données de l' Enquête canadienne sur le revenu (ECR) (2021) de Statistique Canada. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 2 : CONTEXTE

L'Ontario a reçu une note globale de D dans cette section en raison de son rendement relativement moyen dans l'ensemble.

La note F pour le taux d'aide sociale des personnes vivant seules a contribué à cette note. L'Ontario figure parmi les pires provinces pour cet indicateur, seuls l'Alberta et le Nouveau-Brunswick ayant obtenu des résultats inférieurs.

La note C- de l'indicateur du taux d'insécurité alimentaire de l'Ontario est la meilleure note de la province dans cette section, mais elle est encore bien inférieure aux notes B- et A- qu'ont obtenues la C.-B. et le Québec, respectivement.

Étant donné qu'il s'agit de la province la plus peuplée au pays et qu'elle possède amplement de ressources, l'Ontario devrait afficher un rendement supérieur à la moyenne pour bon nombre de ces indicateurs. Pour améliorer son rendement, il faudrait d'abord orienter les efforts vers une augmentation importante des taux d'aide sociale, qui permettrait de sortir les bénéficiaires de la pauvreté et de réduire les taux d'insécurité alimentaire à l'échelle de la province.



ONTARIO : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Niveau de vie gravement inadéquat	12,4 %		Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 5 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 60/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Niveau de vie inadéquat	32,0 %		Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 2 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 40/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 3 : CONTEXTE

***L'indice de défavorisation matérielle (IDM) est une mesure qui évalue le manque d'accès à une liste comprenant divers besoins de base. Une personne qui a les moyens de payer tous les articles de cette liste aurait un niveau de vie adéquat. Cet indice nous permet d'évaluer le niveau de bien-être économique d'une personne, sans égard au revenu.**

Comparativement aux autres provinces, l'Ontario a un niveau de vie inférieur à la moyenne selon l'indice de défavorisation matérielle. Elle a obtenu la note de D- pour cette section. La province occupe donc l'antépénultième rang parmi les provinces au Canada, derrière la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

Les résultats de l'Ontario sont moins bons que ceux de la C.-B. et du Québec, deux provinces comparables qui ont chacune reçu un D+ dans cette section.

Malheureusement, il manque à près du tiers des résidents de la province 2 éléments ou plus jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat.

À l'échelle du pays, les éléments les plus courants que les gens ne sont pas en mesure de se permettre sont :

- Payer une dépense imprévue de 500 \$ de leur poche.
- Réparer ou remplacer les meubles brisés ou endommagés.
- Réparer ou remplacer les marchandises électroniques brisées ou endommagées (p. ex. réfrigérateur, machine à laver, ordinateur portable).
- Dépenser une petite somme d'argent pour leurs achats personnels chaque semaine



ONTARIO : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR

NOTE

Progrès législatifs

F

SECTION 4: CONTEXTE

La pauvreté, qui augmente et s'enracine en Ontario, est exacerbée par des décisions politiques qui n'ont pas réussi à freiner son ascension, mais qui ont même souvent amplifié ses défis. Les résidents sont confrontés à un marché du logement concurrentiel et inabordable, à des coûts fixes élevés et au pire accès aux soins de santé au pays. Ces pressions sont encore plus vives pour les communautés racialisées, qui ont en moyenne des revenus plus faibles et qui font face à la pauvreté à un taux beaucoup plus élevé que les autres résidents de la province.

Parmi les nouveautés dignes de mention, mentionnons :

- [Augmentation du salaire minimum](#) de 15,50 \$ à 16,55 \$ l'heure.
- Actualisation de l'aide sociale en doublant temporairement les prestations du [Régime de revenu annuel garanti](#) (RRAG) et en les indexant à l'inflation. Augmentation des versements du [Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées](#) (POSPH) de 6,5 %, l'exemption des gains passant à 1 000 \$ par an et le programme étant indexé à l'inflation.
- Amélioration du transport collectif local dans [107 municipalités](#).
- Investissement dans la formation professionnelle dans le cadre de plusieurs projets, notamment :
 - [Investissement de 6,5 M\\$ en soutien à 5 projets gratuits de formation professionnelle](#) afin d'aider 3 770 personnes handicapées à trouver un emploi.
 - [6,9 M\\$ pour aider les femmes](#) à acquérir des compétences et à décrocher un emploi.
 - [Investissement de 6,8 M\\$ dans l'Ontario First Nations Economic Developers Association](#) (OFNEDA) pour aider à offrir de la formation aux communautés des Premières Nations afin de soutenir la croissance économique.
 - [224 M\\$ pour la construction et la modernisation de centres de formation](#) afin d'attirer plus de gens dans les métiers spécialisés.

Proposition par le [Groupe d'étude ontarien sur le logement abordable](#), soutenu par d'autres [recherches indépendantes](#), de construction de 1,5 million de nouveaux logements par la province au cours des 10 prochaines années pour faire face à la crise de l'abordabilité et fournir suffisamment de logements afin de tenir compte de la croissance démographique. La province a tenu compte de cet objectif en théorie, mais ses actions n'ont pas reflété l'urgence du problème. Bien que l'Ontario ait annoncé une poignée d'investissements dans le logement cette année, ils sont nettement insuffisants pour atteindre son objectif. Pendant ce temps, les experts du logement préviennent que les récentes mesures politiques risquent d'aggraver la crise de l'abordabilité.



ONTARIO : FICHE DE RENDEMENT

Cette année, la province a modérément augmenté l'aide sociale pour certains groupes, notamment les prestations de soutien aux aînés et aux personnes en situation de handicap. Toutefois, d'autres mesures de soutien, dont le crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) et le programme [Ontario au travail](#), n'ont pas été augmentées. Le programme Ontario au travail, en particulier, stagne depuis cinq ans, et les revenus des prestations de soutien sont nettement inférieurs au taux de pauvreté pour tous les types de familles. L'Ontario a mis l'accent sur l'investissement dans la formation professionnelle pour divers groupes démographiques à l'échelle de la province, conformément à son objectif de réduction du nombre de personnes qui dépendent de l'aide sociale.

L'Ontario fait face à de nombreux défis qui poussent de plus en plus de personnes et de familles vers la pauvreté. Malgré les ressources dont dispose une province comme l'Ontario, les mesures mises en plus sont loin de suffire pour lutter contre la pauvreté. Une stratégie globale et ambitieuse qui intègre la construction rapide de logements abordables, une meilleure aide sociale, de la formation professionnelle et des soins de santé est nécessaire si la province veut réellement parvenir à atténuer la pauvreté.

Pour les raisons susmentionnées, l'Ontario a obtenu un F pour cette section. Le gouvernement n'a pas pris de mesures concrètes cette année pour lutter de manière significative contre la pauvreté. Si la tendance se maintient, l'absence de mesures législatives relatives au logement en particulier risque d'aggraver les conditions pour les résidents de la province.

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada

B-

ANALYSE DES FICHES DE RENDEMENT SUR LA PAUVRETÉ

QUÉBEC



QUÉBEC : APERÇU

C

NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	33,7 %	B+
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	34,8 %	D+
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	12,7 %	C
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	39,6 %	C-
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	57,2 %	D+

B+

NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Taux de pauvreté (MPC)	5,2 %	A-
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	89 %	A
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	69 %	C
Taux de chômage	4,2 %	C
Taux d'insécurité alimentaire	14,7 %	A-

D+

NOTE DE LA SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Niveau de vie gravement inadéquat	11,6 %	D+
Niveau de vie inadéquat	26,0 %	D+

F

NOTE DE LA SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Progrès législatifs	N/A	B

QUÉBEC

CONTEXTE

FACTEURS
CONTRIBUTIFS

CONTEXTE POLITIQUE
ET ORIENTATION
POLITIQUE

PERSPECTIVES
D'AVENIR

RECOMMANDATIONS
POLITIQUES

BULLETIN
SCOLAIRE



CONTEXTE

En 2002, le Québec est devenu la première province canadienne à adopter une stratégie de réduction de la pauvreté. Depuis, cette stratégie est revue tous les cinq ans afin d'évaluer et de renouveler les efforts du gouvernement provincial pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De plus, l'approche globale du Québec à l'égard des questions liées à la pauvreté, de même que ses politiques sociales plus larges, se distingue de celle de la plupart des autres provinces du Canada.

Accent particulier sur l'emploi – La première caractéristique notable est l'importance que le gouvernement du Québec accorde depuis longtemps à l'emploi comme principale solution pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cet accent était au cœur du premier plan d'action de réduction de la pauvreté de la province, publié en avril 2004. Certains aspects de ce plan et de politiques ultérieures ont favorisé l'élaboration de diverses initiatives visant à accroître les faibles revenus et à encourager la transition de l'aide sociale à l'emploi.

Parmi ces initiatives, mentionnons les crédits d'impôt relatifs à la prime au travail, qui sont des crédits d'impôt remboursables dont l'objectif est d'encourager les citoyens à faible revenu à intégrer le marché du travail ou à y demeurer. Ces crédits sont offerts aux travailleurs dont la rémunération annuelle est inférieure au seuil maximal autorisé. Le paiement annuel maximal varie de 961,18 \$ pour un adulte vivant seul à 3 351,50 \$ pour un couple avec au moins un enfant.

Primauté du soutien aux familles et aux enfants – Le Québec offre également un haut niveau de soutien aux familles et aux ménages avec enfants. L'instauration précoce d'un programme universel de garde d'enfants était au cœur de ce soutien et constituait une ligne de conduite déterminante pour les programmes sociaux du Québec (bien qu'il ne cible pas les ménages à faible revenu).

D'autres initiatives pour soutenir les familles avec enfants ont aussi été prises, par exemple l'Allocation famille et le crédit d'impôt pour solidarité. En plus de soutenir les familles à faible revenu, ces initiatives ont contribué à lutter contre la pauvreté infantile dans la province. Le Québec affiche le deuxième taux de pauvreté infantile le plus bas au Canada : 14,3 %.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

Dans l'ensemble, le Québec s'en sort beaucoup mieux que le reste du pays en ce qui a trait à l'analyse des indicateurs de pauvreté. Lorsque nous avons demandé aux résidents du Québec s'ils sentaient que leur situation financière avait empiré depuis l'an dernier, ils ont répondu plus positivement que le reste de la population canadienne. Un peu plus du tiers (34 %) des Québécois ont répondu par l'affirmative. Le Québec se démarque des autres provinces à cet effet, où 47 % (en moyenne) des personnes affirment que leur situation s'est détériorée depuis l'an dernier.

Les taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire au Québec sont les plus bas au pays. Même si certaines personnes peinent à joindre les deux bouts, le système d'aide sociale de la province est beaucoup plus efficace que celui des autres provinces, et la population québécoise est grandement plus satisfaite de son système que la population des autres provinces est satisfaite du sien.

Cela dit, on peut toujours faire mieux. Même si les taux d'insécurité alimentaire sont faibles, 15 % de la province en souffrent encore. De plus, les prestations d'aide sociale sont encore bien en deçà du seuil de pauvreté, ce qui fait en sorte que les personnes qui dépendent de ces systèmes de dernier recours se retrouvent dans une situation impossible. Les résultats de notre sondage démontrent également que les minorités visibles au Québec sont touchées par la pauvreté de façon très différente. Ces divergences nous indiquent que le Québec doit déployer des efforts concertés pour combler les lacunes et s'assurer qu'aucun groupe n'éprouve sensiblement plus de difficultés que les autres.

Le Québec affiche le deuxième taux de pauvreté infantile le plus bas au Canada :

14.3 %

30 %
des personnes issues de communautés racisées estiment que les prestations d'aide sociale ne sont pas suffisantes

42 %
des personnes racisées au Québec sentent que leur situation financière s'est détériorée depuis l'an dernier

9.3 %
la deuxième plus forte hausse du prix des aliments

Bien que les taux globaux de pauvreté et d'insécurité alimentaire demeurent relativement faibles au Québec, les résidents consacrent 12,4 % du revenu de leur ménage à l'alimentation, ce qui est l'un des pourcentages les plus élevés parmi les provinces. La moyenne nationale est de 11 %, et en Ontario, 10,7 % des dépenses du ménage sont liées à l'alimentation. Le Québec a également connu la deuxième plus forte hausse du prix des aliments (9,3 %) au cours de la dernière année, soit d'avril 2022 à avril 2023.

Le Québec est en avance sur le reste du pays, mais il doit continuer de progresser pour rester en tête et empêcher que la pauvreté ne s'installe.

Considérations sociodémographiques* – Malgré le leadership du Québec dans le domaine de la pauvreté, il existe un écart surprenant à cet égard entre les personnes racisées et le reste de la population de la province.

*Le Québec est l'une des trois provinces dont l'échantillon est suffisamment grand pour rendre compte des communautés racisées aux fins de notre enquête.

Tout d'abord, en ce qui concerne les problèmes liés à l'emploi, les communautés racisées du Québec sont plus susceptibles de déclarer que **les bas salaires ont une incidence sur leur capacité à joindre les deux bouts** de 11 points de pourcentage. Ce qui est encore plus stupéfiant, c'est que les personnes de ce groupe sont 14 points de pourcentage plus enclins à affirmer que **la santé mentale nuit à leur capacité de trouver du travail, de travailler efficacement ou de maintenir leurs finances**.

En raison des défis liés à l'emploi, le recours aux services sociaux du gouvernement augmente. Malheureusement, **30 % des personnes issues de communautés racisées estiment que les prestations d'aide sociale ne sont pas suffisantes pour suivre l'augmentation du coût de la vie** (il s'agit presque du double de la moyenne provinciale, située à 17 %).

Ce qui est tout aussi préoccupant, c'est que **la moitié des répondants de ce groupe ont également de la difficulté à s'y retrouver dans le régime fiscal**. En raison de cette difficulté, les personnes qui ont besoin de prestations et qui y ont accès pourraient ne pas en profiter. Pire encore, 30 % des membres des communautés racisées peinent à accéder aux services sociaux, ce qui pourrait les empêcher de bénéficier d'autres formes de soutien dont ils ont grandement besoin.

Malheureusement, les personnes racisées du Québec font elles aussi face à des défis liés aux logements à loyer modique. Parmi les membres de cette démographique, **36 % affirment qu'il est difficile de suivre la hausse des loyers** (huit points de pourcentage de plus que la moyenne provinciale).

Dans cette optique, il n'est pas surprenant de constater que **42 % des personnes racisées au Québec sentent que leur situation financière s'est détériorée depuis l'an dernier**, ce qui représente huit points de pourcentage de plus que la moyenne provinciale. Le gouvernement provincial devra prendre des mesures pour combler le fossé entre l'expérience vécue par les groupes racisés et celle vécue par le reste de la population.

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

Le cadre de réduction de la pauvreté est revu environ tous les cinq ans au Québec, et la dernière révision a eu lieu en 2017 (pour la période 2017-2023). Dans le cadre de ce plan, le gouvernement a annoncé son intention d'instaurer un revenu de base pour les Québécois dont la capacité d'emploi est gravement limitée. Les autres mesures se divisent en quatre catégories :

1. sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté et augmenter les revenus des gens qui vivent dans la pauvreté (p. ex., augmenter progressivement les prestations financières de dernier recours; soutenir la formation des jeunes);
2. investir dans l'amélioration des logements sociaux;
3. encourager la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu et mobiliser les communautés (p. ex., faciliter l'accès à des aliments sains, nutritifs et abordables; améliorer les compétences en informatique);
4. effectuer des recherches et des évaluations afin de rendre plus efficaces les mesures gouvernementales visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En 2018, le gouvernement a instauré un crédit d'impôt remboursable de 400 \$ pour les personnes âgées à faible revenu et, en 2021 et 2022, il a mis en place plusieurs crédits d'impôt ponctuels pour aider la population à faire face à la hausse du coût de la vie.

Le gouvernement provincial du Québec est actuellement en train de fixer ses objectifs pour la prochaine phase de sa stratégie de réduction de la pauvreté. Compte tenu de la hausse du coût de la vie, des prix exorbitants des logements et des changements dans l'économie moderne de l'emploi, la province devra continuer de trouver des solutions stratégiques novatrices.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le budget 2023-2024 du Québec offre une lueur d'espoir comparativement à de nombreux autres budgets provinciaux cette année, car il comprend des engagements importants pour accroître l'abordabilité générale dans l'ensemble de la province. Toutefois, il ne comprend pas d'augmentation des prestations d'aide sociale pour les personnes non admissibles au Programme de revenu de base, lequel s'adresse aux gens dont la capacité d'emploi est gravement limitée.

Le budget prévoit un investissement d'un milliard de dollars visant à promouvoir les logements à loyer modique par l'augmentation de l'offre de logements sociaux et abordables. Il prévoit également un investissement de 53,2 millions de dollars dans le programme Supplément au loyer d'ici 2027-2028. Des investissements importants sont également prévus pour accroître les services en santé mentale, en itinérance et en dépendance; 30 millions de dollars seront consacrés à la réduction de l'insécurité alimentaire; et 121 millions de dollars serviront à renforcer les services offerts aux peuples autochtones, à faciliter l'accès à ces services et à fournir une aide supplémentaire au logement dans les communautés autochtones.

OpticalEn 2023 et 2024, le Québec doit tenir ses promesses et poursuivre sa progression vers la prochaine phase de son plan de réduction de la pauvreté.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Responsabilités

1. **Élaborer une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté dans le but ambitieux de mettre fin à la pauvreté d'ici 2030**

Le Québec est un chef de file en matière de réduction de la pauvreté partout au Canada, et bon nombre des éléments essentiels pour garantir des possibilités économiques pour tous sont en place, notamment :

- des prestations plus élevées indexées en fonction de l'inflation;
- des mesures de soutien du revenu équitables pour les familles;
- des services de garde d'enfants abordables et universels;
- une proportion assez importante du marché locatif abordable pour le quintile de revenu le plus bas.

Une grande partie de ce succès repose sur les efforts gouvernementaux et stratégiques d'il y a 20 ans. Il est ironique que la première province à élaborer et à adopter une stratégie provinciale sur la pauvreté en 2004 ne l'ait pas mise à jour depuis 2017. La plupart des progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté dans la province au cours des dernières années ont été rendus possibles grâce au leadership du gouvernement fédéral et au resserrement du marché du travail, qui ont permis d'augmenter les salaires et les possibilités d'emploi.

Comme les cibles de 2023 découlant du plan de 2017 viennent à échéance, il est impératif que le gouvernement du Québec poursuive ses efforts avec une ambition renouvelée. Nous recommandons qu'un plan révisé soit articulé autour du travail nécessaire consistant à passer d'une approche axée sur la réduction de la pauvreté à une approche axée sur son élimination. L'objectif devrait être de réaliser ce projet social ambitieux, mais réaliste, d'ici la fin de la décennie. Le Québec a réussi à réduire le taux de pauvreté de près de deux tiers (de 13,5 % en 2015 à 5,2 % en 2021) dans les dernières années, et il peut très bien réussir à atteindre un taux presque nul. Mais il faudra un leadership efficace.

Un axe prioritaire précoce et réalisable de la stratégie pourrait être l'offre de prestations pour les familles. Le soutien du revenu provincial et les autres transferts équivalent déjà à 92 % du seuil de pauvreté fixé par la mesure du panier de consommation pour un couple avec deux enfants, et à 81 % pour les familles monoparentales avec un enfant.

Logements à loyer modique

2. Accélérer la construction de logements locatifs abordables spécialisés

À l'instar de nos recommandations pour la province de l'Ontario, nous recommandons au Québec d'envisager l'établissement d'un fonds provincial pour accélérer la construction de logements. Ce programme peut être mis en place au moyen d'outils de financement pour mieux aider les fournisseurs de logements sans but lucratif à assumer les frais d'acquisition de terrains, de subventions d'investissement, ainsi que de déductions pour amortissement et de dispositions de regroupement des pertes en capital, qui ciblent spécialement les promoteurs privés qui s'engagent à atteindre des objectifs d'abordabilité des loyers dans le cadre d'un projet d'aménagement particulier.

Coût de la vie et soutien du revenu

3. Offrir une prestation alimentaire innovante pour les personnes à faible revenu

Pour remédier à la hausse des dépenses liées à l'alimentation dans la province, le gouvernement du Québec devrait envisager l'instauration d'une prestation alimentaire permanente pour les personnes à faible revenu afin d'aider les ménages à revenu faible ou modeste qui reçoivent déjà le crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS).

4. Équilibrer les prestations d'aide sociale et d'aide aux personnes handicapées

Le Québec est la seule province du pays où les prestations d'aide aux personnes handicapées accusent un retard par rapport aux prestations d'aide aux personnes aptes à l'emploi. Les personnes handicapées reçoivent près de 5 000 \$ d'aide en moins par année, ce qui fait qu'elles sont encore plus défavorisées. Nous recommandons à la province d'harmoniser les prestations d'aide aux personnes handicapées aux prestations d'aide aux personnes sans handicap.



QUÉBEC : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	33,7 %	B+	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être en moins bonne situation financière que l'année précédente. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	34,8 %	D+	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué consacrer 30 % ou plus de leur revenu au loyer. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	12,7 %	C	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être « légèrement en désaccord » ou « fortement en désaccord » avec l'énoncé « Je peux accéder aux soins de santé et en bénéficier en tout temps » ET qui ont déclaré que la situation était attribuable à une ou plusieurs des raisons suivantes : « Je ne peux pas m'absenter du travail »; « Je n'ai pas d'assurance maladie »; « Je n'ai pas d'argent pour les médicaments ». La note a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	39,6 %	C-	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui ont indiqué qu'elles « reçoivent personnellement une forme quelconque de prestation ou de soutien de sécurité sociale » ET qui ont indiqué que « les niveaux d'aide sociale ne sont pas assez élevés pour suivre la hausse du coût de la vie ». La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	57,2 %	D+	Cette note est fondée sur la combinaison des résultats de plusieurs questions portant sur le montant moyen que les personnes dépensent pour les frais fixes comme Internet, le transport, l'épicerie et les services publics. Les montants moyens dépensés ont été convertis en une portion du revenu des personnes gagnant 75 000 \$ par année ou moins (dans une fourchette allant du plus faible au plus élevé). Ce nombre correspond à l'extrémité supérieure de la fourchette fournie. La note a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 1 : CONTEXTE

Le Québec a obtenu la note globale de C dans cette section, la plus élevée de toutes les provinces.

Elle a obtenu B+ pour l'indicateur La situation des gens est moins bonne que l'an dernier, ce qui représente le meilleur rendement à l'échelle nationale. Toutefois, bien que le Québec ait obtenu un rendement exceptionnel sur une échelle comparative, plus du tiers des résidents de la province disent être en moins bonne situation financière que l'an dernier. Ce nombre est trop élevé et devra diminuer au cours des prochaines années si le Québec veut continuer à obtenir un bon rendement.

Le Québec a également obtenu de bons résultats en matière de coûts de logement comparativement à des provinces semblables comme l'Ontario et la C.-B., qui ont toutes deux reçu la note de F. Encore une fois, des mesures devront être prises pour améliorer l'abordabilité puisqu'un peu plus d'un résident sur trois consacre encore plus de 30 % de son revenu au loyer.

Le Québec affiche un meilleur rendement que l'Ontario pour chaque indicateur à l'exception du pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer. La province devrait se concentrer sur la réduction du coût des besoins quotidiens comme l'Internet, le transport et l'épicerie pour l'aider à tirer parti des efforts qu'elle a déjà déployés afin de réduire la pauvreté.



QUÉBEC : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Taux de pauvreté (MPC)	5,2 %	A-	Le taux de pauvreté (MPC) est fondé sur les données du tableau de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021 de Statistique Canada qui présente des statistiques sur la pauvreté et le faible revenu en fonction de certaines caractéristiques démographiques. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	89 %	A	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour un adulte vivant seul considéré comme étant apte au travail par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	69 %	C	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour une personne en situation de handicap vivant seule par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux de chômage	4,2 %	C	Cette note est fondée sur les caractéristiques de la population active par province de Statistique Canada, rajustées sur une base mensuelle. Ces données datent de mars 2023. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux d'insécurité alimentaire	14,7 %	A-	Cette note est fondée sur la combinaison des taux d'insécurité alimentaire marginaux, modérés et considérables pour toutes les personnes en 2022 selon les données de l' Enquête canadienne sur le revenu (ECR) (2021) de Statistique Canada. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 2 : CONTEXTE

Le Québec a obtenu une note globale de B+ dans cette section. Comme pour la section 1, elle a obtenu de bien meilleurs résultats dans la plupart des indicateurs que dans le reste du pays. Le rendement du Québec dans cette section est de loin le meilleur au pays.

Cette différence de rendement par rapport aux autres provinces peut s'expliquer en partie par les taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire nettement plus faibles du Québec.

Pourtant, près d'un résident sur six vit de l'insécurité alimentaire. Bien que ce taux soit relativement meilleur que partout ailleurs au pays, il demeure encore trop élevé.

Il convient de noter que le Québec est la seule province qui offre moins d'aide sociale aux adultes en situation de handicap vivant seuls qu'aux adultes vivant seuls jugés comme étant aptes au travail. C'est un domaine dans lequel la province pourra prendre des mesures pour s'améliorer au cours de la prochaine année.



QUÉBEC : FICHE DE RENDEMENT

D+

NOTE DE LA SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Niveau de vie gravement inadéquat	11,6 %	D+	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 5 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 60/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Niveau de vie inadéquat	26,0 %	D+	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 2 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 40/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 3 : CONTEXTE

***L'indice de défavorisation matérielle (IDM) est une mesure qui évalue le manque d'accès à une liste comprenant divers besoins de base. Une personne qui a les moyens de payer tous les articles de cette liste aurait un niveau de vie adéquat. Cet indice nous permet d'évaluer le niveau de bien-être économique d'une personne, sans égard au revenu.**

Comparativement aux autres provinces, le Québec a un niveau de vie légèrement supérieur à la moyenne selon l'indice de défavorisation matérielle. Elle a obtenu un D+ pour cette section.

Comparativement aux provinces semblables comme la C.-B. et l'Ontario, qui ont obtenu respectivement les notes D+ et D, le Québec affiche un rendement similaire.

Malheureusement, il manque à plus du quart des résidents de la province deux indicateurs ou plus jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat.

Compte tenu du bilan du Québec dans les sections ci-dessus, ses notes dans cette section devraient être plus élevées.

À l'échelle du pays, les éléments les plus courants que les gens ne sont pas en mesure de se permettre sont :

- Payer une dépense imprévue de 500 \$ de leur poche.
- Réparer ou remplacer les meubles brisés ou endommagés.
- Réparer ou remplacer les marchandises électroniques brisées ou endommagées (p. ex. réfrigérateur, machine à laver, ordinateur portable).
- Dépenser une petite somme d'argent pour leurs achats personnels chaque semaine.



QUÉBEC :

FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR

NOTE

Progrès législatifs



SECTION 4: CONTEXTE

Le Québec est le chef de file au pays pour ce qui est du déploiement de solutions stratégiques novatrices, ce qui a donné lieu aux taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire les plus faibles à l'échelle nationale. Les résidents font toutefois face à des pressions inflationnistes, à une hausse du coût de la vie et à un marché immobilier de plus en plus concurrentiel et coûteux.

Parmi les nouveautés dignes de mention en 2023, mentionnons :

- [Augmentation du salaire minimum](#) de 14,25 \$ l'heure à 15,25 \$ l'heure.
- Engagement de [1 G\\$ pour la construction de plus de logements \(les détails sur les échéanciers ne sont pas définis\)](#).
 - 650 M\$ de cette somme sont réservés pour accélérer la construction de 5 250 logements sociaux et abordables.
 - 350 M\$ en soutien aux ménages qui peinent à se trouver un logement et à payer leur loyer, notamment grâce au crédit d'impôt pour solidarité en 2024.
 - 43 M\$ pour des projets dans les communautés nordiques.
- Injection de [236,5 M\\$ pour accélérer la construction de plus de 2 600 nouveaux logements sociaux et abordables](#) dans plusieurs régions au Québec.
- [Lancement du programme de revenu de base](#) pour soutenir les personnes aux prises ayant des contraintes sévères à l'emploi. Les personnes admissibles bénéficieront d'une augmentation de l'aide pouvant atteindre 40 %.
- Augmentation des [déductions fiscales](#) pour les familles ayant des enfants qui reçoivent des allocations familiales et diverse prestations de logement.
- Financement de [26,1 M\\$ aux Alliances pour la solidarité](#) pour poursuivre la mise en œuvre de mesures visant à lutter contre la pauvreté après mars 2023.
- Soutien accru aux nouveaux arrivants en situation précaire, dont [3,5 M\\$ à des organismes qui aident les nouveaux arrivants en leur fournissant des ressources](#), y compris un logement et de l'aide familiale, et [5,3 M\\$ pour améliorer les services](#) aux jeunes nouveaux arrivants afin de faciliter leur intégration communautaire et sociale.
- Hausse des [tarifs d'Hydro-Québec](#) limitée à 3 % par année.
- [Bonification des montants](#) reçus dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile (PAD) et du Programme Petits établissements accessibles (PEA), qui contribuent à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap et à faciliter leurs activités quotidiennes, qui s'est traduite par une augmentation respective de 34 000 \$ et de 5 000 \$.



QUÉBEC :

FICHE DE RENDEMENT

Le Québec a pris des mesures ambitieuses pour augmenter le nombre de logements, y compris des logements abordables, et a investi dans des services de soutien aux organismes qui aident les communautés et les personnes à accéder au logement, y compris les personnes en situation d'itinérance. Comparativement au reste du pays, le Québec est un chef de file pour ce qui est de l'engagement à augmenter le parc de logements.

Les communautés racisées du Québec font face à d'importantes inégalités. En effet, 42 % des répondants issus de ces communautés affirment être en moins bonne situation financière que l'an dernier. La moyenne des autres provinces est nettement inférieure, à 33,7 %. Le Québec a pris certaines mesures cette année pour aider les communautés racisées, mais il devra continuer à redoubler d'efforts.

Grâce aux mesures susmentionnées, les résidents du Québec continueront de connaître les taux de pauvreté les plus faibles au pays. À l'avenir, la province devra surveiller constamment les disparités vécues par les Canadiens racialisés et y remédier et continuer de mettre l'accent sur la construction d'un plus grand nombre de logements, tout en augmentant les taux d'aide sociale.

Pour les raisons susmentionnées, le Québec a obtenu un B pour cette section. Le gouvernement a déposé un projet de loi qui devrait donner des résultats positifs pour les résidents à faible revenu. Il a notamment mis en place un plan de logement très ambitieux. Toutefois, d'autres mesures doivent être prises à l'égard de l'aide sociale pour s'assurer que les personnes qui dépendent de ce soutien ne voient pas leur situation se détériorer.

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada



ANALYSE DES FICHES DE RENDEMENT SUR LA PAUVRETÉ

NOUVEAU-BRUNSWICK



NOUVEAU-BRUNSWICK : APERÇU



NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	46,3 %	
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	40,2 %	
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	20,4 %	
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	42,2 %	
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	59,9 %	



NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Taux de pauvreté (MPC)	6,7 %	
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	31 %	
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	43 %	
Taux de chômage	5,8 %	
Taux d'insécurité alimentaire	22,7 %	



NOTE DE LA SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Niveau de vie gravement inadéquat	17,3 %	
Niveau de vie inadéquat	28,7 %	



NOTE DE LA SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Progrès législatifs	N/A	

NOUVEAU-BRUNSWICK

CONTEXTE	FACTEURS CONTRIBUTIFS	CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE	PERSPECTIVES D'AVENIR	RECOMMANDATIONS POLITIQUES	BULLETIN SCOLAIRE
----------	-----------------------	---	-----------------------	----------------------------	-------------------



CONTEXTE

En raison des bas salaires, du coût de la vie élevé, des conditions extrêmes entourant le logement et des prestations d'aide sociale les plus basses au Canada, le Nouveau-Brunswick se trouve derrière la plupart des autres provinces en matière d'élimination de la pauvreté.

Les répondants au sondage ont déclaré qu'ils éprouvaient des difficultés généralisées liées à tous les aspects de la pauvreté. Malgré son économie qui repose sur les ressources naturelles, la province continue d'être aux prises avec un taux élevé de chômage et de faibles possibilités économiques.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

La hausse des taux de pauvreté au Nouveau-Brunswick peut être attribuée au coût de la vie élevé et aux bas salaires. De plus, certains groupes, comme les peuples autochtones et les immigrants, peuvent faire face à des obstacles systémiques qui les empêchent d'accéder aux mêmes possibilités que les autres résidents, ce qui exacerbe les cycles de la pauvreté et de l'inégalité. Des sondages récents révèlent que près de la moitié (46 %) des habitants de la province estiment qu'ils se trouvent en plus mauvaise posture qu'il y a un an.

Difficultés financières – L'association d'un coût de la vie élevé à de bas salaires a des répercussions sur l'ensemble des provinces du pays, mais le Nouveau-Brunswick en souffre particulièrement. Plus du tiers des résidents constatent que leurs bas salaires ont une incidence sur leur capacité à joindre les deux bouts, et près de deux personnes sur cinq affirment avoir de la difficulté à accéder à des aliments frais et abordables.

Difficultés à s'y retrouver dans des systèmes essentiels – De plus en plus de gens éprouvent des difficultés, et un plus grand nombre de personnes se tournent ainsi vers le filet de sécurité sociale fragilisé pour obtenir de l'aide. Malheureusement, 27 % des résidents du Nouveau-Brunswick peinent à accéder aux services sociaux et 50 % n'arrivent pas à bien s'y retrouver dans le régime fiscal, ce qui signifie qu'ils ne perçoivent peut-être pas les prestations auxquelles ils ont droit. Même si l'on tient compte des prestations reçues, c'est au Nouveau-Brunswick que l'aide sociale est la pire au pays. Les montants de l'aide sociale permettent seulement aux gens d'atteindre le tiers du seuil de pauvreté.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Le pire de la crise du logement – Un examen des enjeux stratégiques qui préoccupent le plus la population du Nouveau-Brunswick en dit beaucoup sur les difficultés rencontrées : **51 % des habitants soulignent la nécessité des logements à loyer modique**, **52 % affirment qu’il faut baisser les loyers**, **65 % disent qu’il faut réduire le coût des services publics** et **51 % déclarent qu’il est nécessaire d’augmenter le salaire minimum**. Selon les résultats du bilan provincial, **40 % de la population consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement** (la proportion la plus élevée au pays), et les ménages à faible revenu allouent **en plus 60 % de leur revenu aux autres coûts fixes**.

Entre 2016 et 2021, on estime qu’il y a eu 8 600 logements de moins dont les coûts mensuels étaient inférieurs à 750 \$. Comme 25 585 ménages locataires au Nouveau-Brunswick gagnent moins de 30 000 \$ par année, il est impératif d’offrir des logements à loyer modique.

De plus, la Loi sur la location des locaux d’habitation contient des ambiguïtés qui peuvent mener à l’exploitation des locataires et à une augmentation des logements inabordables. Par exemple, en vertu de cette Loi, le montant par lequel un propriétaire peut augmenter les coûts de location mensuels n’est pas défini, et seule une personne qui est locataire du logement depuis au moins cinq ans peut contester les augmentations de loyer. Depuis 2015, le loyer moyen payé par les ménages au Nouveau-Brunswick a augmenté de 42 %, ce qui est près de 10 % de plus que la moyenne nationale (34 %).

Le logement joue certainement un rôle majeur dans les difficultés éprouvées par les résidents du Nouveau-Brunswick. Pour une grande partie de la population, les salaires sont trop bas et l’inflation est trop élevée pour couvrir les coûts élevés du logement en plus de se procurer les autres produits de première nécessité.

2 SUR 5

affirment avoir de la difficulté à accéder à des aliments frais et abordables

40 %

de la population consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement

65 %

disent qu’il faut réduire le coût des services publics

+25 MILLE

ménages locataires au Nouveau-Brunswick gagnent moins de 30 000 \$ par année

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

Le gouvernement provincial actuel, dirigé par le premier ministre Blaine Higgs, ont affirmé que les défis liés à l’abordabilité du logement et au coût de la vie sont une priorité absolue. Depuis 2021, le gouvernement a mis en place deux politiques clés pour aborder ces questions :

- **Indexation de tous les taux d’aide au revenu à l’inflation**
 - Il s’agit d’une réforme qui indexe toutes les prestations d’aide sociale en fonction de l’inflation; les prestations augmentant chaque année le 1er avril pour tenir compte de la variation de l’indice des prix à la consommation du Nouveau-Brunswick. À ce jour, le Nouveau-Brunswick et le Québec sont les seules provinces qui indexent l’aide sociale en fonction de l’inflation.
 - En 2021, les exemptions de salaire sont passées de 150 \$ plus 30 % de chaque dollar supplémentaire pour les adultes vivant seuls et de 200 \$ pour les ménages à 500 \$ pour les deux (par mois).

NOUVEAU-BRUNSWICK

- Limite des hausses de loyer
 - Jusqu'en 2022, le Nouveau-Brunswick n'imposait aucune limite sur les hausses de loyer. En mars 2022, le gouvernement a instauré un plafond de 3,8 %.
 - Ce plafond a expiré à la fin de 2022, et plusieurs résidents locataires de la province ont commencé à constater des [augmentations non plafonnées des loyers](#) immédiatement après.

Le Nouveau-Brunswick s'est doté d'une stratégie de réduction de la pauvreté, qui a été revue en 2022. La province progresse vers l'atteinte des objectifs qu'elle s'était fixés, mais les progrès sont lents. De plus, les objectifs fixés dans le cadre de cette stratégie sont modestes et ne s'accompagnent pas d'une orientation claire pour mettre fin à la pauvreté.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Une tâche colossale attend le gouvernement du Nouveau-Brunswick, alors qu'il cherche à réaliser d'importants progrès au chapitre de la lutte contre la pauvreté. L'application d'une norme en matière de salaire de subsistance et les efforts pour mettre fin à la crise du logement dans la province devraient figurer parmi les principales priorités. Le gouvernement doit se concentrer sur les politiques axées sur les jeunes, les personnes âgées, les familles monoparentales, la communauté LGBTQ+, les personnes handicapées et les personnes aux prises avec des problèmes de dépendance et de santé mentale.

Le budget du Nouveau-Brunswick 2023-2024 démontre que la province a fait des efforts pour réduire la pauvreté, mais qu'il reste encore beaucoup à faire. Le gouvernement a annoncé une augmentation de 7,3 % des prestations d'aide sociale dans le cadre du Programme d'assistance transitoire et du Programme de prestations prolongées ainsi qu'un financement de 37 millions de dollars pour améliorer l'accès à des services de garde d'enfants abordables.

En ce qui concerne l'abordabilité des logements, le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas fait d'investissements considérables autres que celui de 100 millions de dollars annoncé précédemment visant la construction de 380 nouveaux logements publics. Même si le gouvernement s'est engagé à verser plus de 100 millions de dollars pour la construction de ces nouveaux logements, ce montant est encore bien inférieur à celui requis pour regarnir le parc de logements à loyer modique.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Logements à loyer modique

1. Créer des protections améliorées pour les locataires

Pour remédier à l'absence de mesures de protection prévues par la Loi sur la location des locaux d'habitation, le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait, à tout le moins, adopter une orientation politique en ce qui concerne l'augmentation des loyers afin de mieux contrôler les hausses abusives infligées aux locataires et de s'assurer qu'ils disposent de mesures pour les contester.

2. Renouveler l'offre de logements à loyer modique, qui a diminué de 25 % entre 2016 et 2021

Nous recommandons au gouvernement :

- d'accélérer la mise en œuvre des mesures pour accroître le nombre de nouveaux logements publics et d'intensifier ses investissements ciblés en visant la construction d'un minimum de 500 logements cette année plutôt que 380, comme prévu initialement;
- de créer un plan pour en construire au moins 2 500 de plus d'ici 2025.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Si le Nouveau-Brunswick ne parvient pas à se montrer plus proactif dans ses efforts pour surmonter cet important obstacle à la réduction de la pauvreté, le gouvernement fédéral devra examiner les outils dont il dispose pour rajuster les transferts fédéraux à la province, en particulier ceux prévus dans l'Entente bilatérale Canada-Nouveau-Brunswick sur le logement abordable ainsi que l'accès de la province au Fonds pour accélérer la construction de logements annoncée dans le budget fédéral.

Travail décent et éducation

3. Élaborer une stratégie d'emploi et de formation pour les jeunes

Le Nouveau-Brunswick affiche l'un des niveaux d'études postsecondaires les plus faibles au Canada et le deuxième taux le plus élevé de jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET). Le gouvernement provincial doit s'efforcer de changer ces réalités en commençant par l'élaboration d'une ambitieuse stratégie d'emploi jeunesse visant à réduire l'indicateur NEET de 25 % d'ici les trois prochaines années, ce qui permettrait au Nouveau-Brunswick de se rapprocher un peu plus des provinces voisines du Québec et de l'Île-du-Prince-Édouard.

4. Miser sur l'amélioration de la rémunération au travail et l'aiguillage des jeunes vers des métiers spécialisés

Dans le cadre de la stratégie emploi jeunesse proposée, le Nouveau-Brunswick devrait envisager d'adopter un crédit d'impôt remboursable pour les ménages à faible revenu s'inspirant du crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) bonifié que nous avons proposé pour l'Ontario.

De plus, le Nouveau-Brunswick devrait profiter de la demande croissante pour les métiers spécialisés et mettre en place un programme de bourse d'apprentissage qui offrirait plusieurs milliers de dollars en primes aux jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation et qui retournent aux études pour apprendre un métier. Les bénéficiaires de l'aide sociale qui font la transition vers un métier devraient également avoir accès à ce programme de bourse, qui leur permettrait d'obtenir un supplément équivalent à environ six mois de prestations.

Soutien du revenu

5. Augmenter le montant de l'exemption de salaire par rapport à celui après la hausse de 2021

Le gouvernement provincial devrait poursuivre ses efforts pour aider les adultes vivant seuls et les ménages à faire face aux problèmes liés à l'abordabilité en améliorant davantage les exemptions de salaire pour les personnes qui reçoivent de l'aide financière. Nous recommandons une exemption de salaire mensuel de 500 \$ combinée à une exemption de 55 % sur le solde pour les adultes vivant seuls et une exemption de salaire mensuel de 800 \$ combinée à une exemption de 55 % sur le solde pour les familles. De plus, l'exemption initiale devrait être augmentée à 700 \$ pour les personnes âgées vivant seules, et à 1100 \$ pour les ménages composés d'aînés.

6. Faire de la prestation d'urgence pour le carburant et la nourriture ponctuelle une prestation récurrente

La prestation d'urgence pour le carburant et la nourriture permet de soutenir les personnes et les familles à faible revenu. Le gouvernement provincial devrait en faire une prestation annuelle récurrente plutôt qu'une prestation ponctuelle. De plus, le montant alloué devrait être de 300 \$ par personne admissible ou de 500 \$ par famille admissible.



NOUVEAU-BRUNSWICK : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	46,3 %	D-	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être en moins bonne situation financière que l'année précédente. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	40,2 %	F	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué consacrer 30 % ou plus de leur revenu au loyer. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	20,4 %	D-	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être « légèrement en désaccord » ou « fortement en désaccord » avec l'énoncé « Je peux accéder aux soins de santé et en bénéficier en tout temps » ET qui ont déclaré que la situation était attribuable à une ou plusieurs des raisons suivantes : « Je ne peux pas m'absenter du travail »; « Je n'ai pas d'assurance maladie »; « Je n'ai pas d'argent pour les médicaments ». La note a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	42,2 %	D+	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui ont indiqué qu'elles « reçoivent personnellement une forme quelconque de prestation ou de soutien de sécurité sociale » ET qui ont indiqué que « les niveaux d'aide sociale ne sont pas assez élevés pour suivre la hausse du coût de la vie ». La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	59,9 %	D-	Cette note est fondée sur la combinaison des résultats de plusieurs questions portant sur le montant moyen que les personnes dépensent pour les frais fixes comme Internet, le transport, l'épicerie et les services publics. Les montants moyens dépensés ont été convertis en une portion du revenu des personnes gagnant 75 000 \$ par année ou moins (dans une fourchette allant du plus faible au plus élevé). Ce nombre correspond à l'extrémité supérieure de la fourchette fournie. La note a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 1 : CONTEXTE

Le Nouveau-Brunswick a obtenu une note globale de D- dans cette section. La province affiche invariablement un rendement égal ou inférieur à la moyenne par rapport aux autres provinces. Sa note la plus élevée est un D+ pour la suffisance du soutien gouvernemental.

Plus inquiétant encore, le Nouveau-Brunswick a échoué à l'indicateur Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer, deux résidents sur cinq ayant des besoins criants en matière de logement. Il s'agit de la pire note parmi les provinces, à égalité avec le Nord, la C.-B. et l'Ontario.

La note de D- dans l'indicateur des coûts fixes au-delà du loyer indique qu'un nombre important de résidents du Nouveau-Brunswick consacrent une grande partie de leur revenu à des coûts fixes, en plus du nombre ahurissant de personnes qui doivent payer des coûts de loyer inacceptables.

Dans l'ensemble, le Nouveau-Brunswick se classe au dernier rang des provinces des Maritimes et figure parmi les pires au pays pour cette section.



NOUVEAU-BRUNSWICK : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Taux de pauvreté (MPC)	6,7 %	C	Le taux de pauvreté (MPC) est fondé sur les données du tableau de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021 de Statistique Canada qui présente des statistiques sur la pauvreté et le faible revenu en fonction de certaines caractéristiques démographiques. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	31 %	F	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour un adulte vivant seul considéré comme étant apte au travail par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	43 %	F	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour une personne en situation de handicap vivant seule par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux de chômage	5,8 %	D	Cette note est fondée sur les caractéristiques de la population active par province de Statistique Canada, rajustées sur une base mensuelle. Ces données datent de mars 2023. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux d'insécurité alimentaire	22,7 %	F	Cette note est fondée sur la combinaison des taux d'insécurité alimentaire marginaux, modérés et considérables pour toutes les personnes en 2022 selon les données de l' Enquête canadienne sur le revenu (ECR) (2021) de Statistique Canada. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 2 : CONTEXTE

Le Nouveau-Brunswick a reçu une note globale de D- pour cet indicateur, soit la même note que dans la section sur l'expérience de la pauvreté.

Les principaux facteurs qui ont contribué à cette note étaient un échec (note F) pour les trois indicateurs suivants :

- L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté
- L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté
- Le taux d'insécurité alimentaire

Le Nouveau-Brunswick obtient l'une des notes les plus faibles de toutes les provinces pour ces facteurs. Dans l'ensemble, elle est relativement à égalité avec les autres provinces atlantiques.

La note C du Nouveau-Brunswick obtenue pour l'indicateur Taux de pauvreté est un élément qui se démarque dans cette section. La province est en fait en meilleure posture que le reste du pays. Cette note semble surprenante compte tenu de la baisse des taux d'aide sociale et de l'insécurité alimentaire accrue à l'échelle du pays. Elle témoigne de l'importance de tenir compte des différentes mesures dans l'évaluation de la situation des résidents. Le Nouveau-Brunswick ne peut toutefois pas laisser ses taux de pauvreté plus faibles détourner l'attention de l'objectif d'amélioration des autres indicateurs.



NOUVEAU-BRUNSWICK : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Niveau de vie gravement inadéquat	17,3 %	F	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 5 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 60/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Niveau de vie inadéquat	28,7 %	D-	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 2 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 40/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 3 : CONTEXTE

***L'indice de défavorisation matérielle (IDM) est une mesure qui évalue le manque d'accès à une liste comprenant divers besoins de base. Une personne qui a les moyens de payer tous les articles de cette liste aurait un niveau de vie adéquat. Cet indice nous permet d'évaluer le niveau de bien-être économique d'une personne, sans égard au revenu.**

Comparativement aux autres provinces, le Nouveau-Brunswick a un niveau de vie bien inférieur à la moyenne selon l'indice de défavorisation matérielle. La province a obtenu une note d'échec pour cette section.

Les provinces des Maritimes éprouvent des difficultés profondes par rapport au reste du pays : les deux seules notes d'échec dans la section Défavorisation matérielle ont été obtenues par le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

Le Nouveau-Brunswick est également à égalité avec la Nouvelle-Écosse pour ce qui est du taux le plus élevé de personnes vivant avec un niveau de vie gravement inadéquat – soit environ une personne sur six.

De plus, il manque à près du tiers des résidents de la province 2 éléments ou plus jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat.

À l'échelle du pays, les éléments les plus courants que les gens ne sont pas en mesure de se permettre sont :

- Payer une dépense imprévue de 500 \$ de leur poche.
- Réparer ou remplacer les meubles brisés ou endommagés.
- Réparer ou remplacer les marchandises électroniques brisées ou endommagées (p. ex. réfrigérateur, machine à laver, ordinateur portable).
- Dépenser une petite somme d'argent pour leurs achats personnels chaque semaine.



NOUVEAU-BRUNSWICK : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR

NOTE

Progrès législatifs



SECTION 4: CONTEXTE

En 2023, le Nouveau-Brunswick a mis en place un certain nombre de lois pour réduire la pauvreté, y compris certaines concernant le logement et l'aide sociale. Bien qu'une partie de ces lois ait été bien accueillie et utile aux personnes dans le besoin, de nombreuses mesures sont trop modestes pour générer les répercussions nécessaires à un véritable changement. De plus, certains changements, comme les baisses d'impôt pour les personnes à revenu élevé, minent le portrait social de la province. Cette mesure offrira la plus grande réduction aux personnes qui gagnent plus de **145 000 \$ par année** et privera ainsi le budget provincial de fonds qui pourraient être destinés aux ménages à faible revenu. De plus, les **efforts** déployés pour offrir de meilleurs soutiens aux locataires (dans une province où les locataires ont si peu de droits) ont été largement insuffisants.

Voici quelques changements dignes de mention :

- **380 nouveaux logements sociaux** sur quatre ans – le premier investissement gouvernemental en matière de logement social en 40 ans.
- 13,4 M\$ pour financer une hausse des taux d'aide sociale.
- 5,9 M\$ pour les réformes de l'aide sociale.
- **Élargissement de l'admissibilité** à l'Allocation Canada–Nouveau-Brunswick pour le logement afin d'aider les personnes à faible revenu qui vivent seules.
- **Deuxième ronde** de paiements ponctuels dans le cadre de la Prestation d'urgence pour le carburant et la nourriture. Total de 225 \$ pour les personnes à faible revenu et de 450 \$ pour les familles.
- Modification de l'**admissibilité** à l'aide sociale pour les personnes vivant avec des colocataires ne faisant pas partie de leur famille.
- Augmentation du revenu personnel de base pour les impôts de 2022.

Comme il s'agit de l'une des provinces les plus pauvres du pays, le Nouveau-Brunswick doit prendre des mesures beaucoup plus vigoureuses pour éliminer la pauvreté. Bien que les hausses des taux d'aide sociale soient une mesure positive, la province offre toujours le montant le plus faible au pays et les bénéficiaires qui en dépendent touchent des revenus bien en deçà du seuil de pauvreté. De plus, sa nouvelle stratégie en matière de logement ne va pas assez loin pour offrir un soutien aux locataires; la province n'a toujours pas de plafond de hausse des loyers et, avec 3 000 ménages inscrits sur la liste d'attente pour un logement subventionné, l'aménagement de 380 nouveaux logements sur quatre ans représente une goutte d'eau dans l'océan. Son récent rapport sur les progrès en matière de réduction de la pauvreté démontre une volonté de s'attaquer au problème, mais un véritable changement ne peut s'opérer sans un investissement à long terme dans le logement et le renforcement d'un filet de sécurité sociale affaibli.

Pour les raisons susmentionnées, le Nouveau-Brunswick a obtenu un D pour cette section. Le gouvernement a pris des mesures mineures pour s'attaquer à la pauvreté en modifiant l'admissibilité à l'aide sociale et en déployant une nouvelle stratégie de logement. Toutefois, il a échoué en grande partie à adopter une loi qui ciblerait à long terme la pauvreté, l'accès au logement et la crise actuelle de l'abordabilité. Si la tendance se maintient, la situation financière des résidents risque de s'aggraver.

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada



ANALYSE DES FICHES DE RENDEMENT SUR LA PAUVRETÉ

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD



ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD : APERÇU

C-

NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	46,9 %	D-
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	35,2 %	D
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	22,3 %	F
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	20,8 %	A-
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	59,1 %	D

D

NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Taux de pauvreté (MPC)	7,4 %	D+
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	64 %	C+
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	71 %	C+
Taux de chômage	6,6 %	F
Taux d'insécurité alimentaire	23,6 %	F

A-

NOTE DE LA SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Niveau de vie gravement inadéquat	6,1 %	B+
Niveau de vie inadéquat	18,4 %	A-

D

NOTE DE LA SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Progrès législatifs	N/A	D

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

CONTEXTE

FACTEURS
CONTRIBUTIFS

CONTEXTE POLITIQUE
ET ORIENTATION
POLITIQUE

PERSPECTIVES
D'AVENIR

RECOMMANDATIONS
POLITIQUES

BULLETIN
SCOLAIRE



CONTEXTE

L'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.) fait face à un inquiétant problème de pauvreté : plus de 7 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, et la province affiche le taux d'insécurité alimentaire le plus élevé au pays (24 %, ce qui correspond à près du quart des habitants de la province). Étant donné le vieillissement rapide de la population, de nombreuses personnes disposent de revenus fixes et peinent à couvrir leurs dépenses de base. De plus, les peuples autochtones, les nouveaux arrivants et les familles monoparentales font partie des personnes dans la province qui sont touchées de façon disproportionnée par la pauvreté.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

Le coût élevé de la vie, l'augmentation des loyers et la stagnation des salaires exacerbent les problèmes de pauvreté dans la province. Le revenu moyen est inférieur à la moyenne nationale, et les faibles salaires font en sorte que les personnes parviennent difficilement à subvenir à leurs besoins de base. Comme les habitants de l'Î.-P.-É. gagnent en moyenne 7 000 \$ de moins que les résidents des autres provinces canadiennes, les ménages à faible revenu consacrent une grande partie (jusqu'à 60 %) de leur revenu à des coûts fixes comme les services publics et le transport. Cette situation explique le fait que 31 % (le pourcentage le plus élevé au pays) des clients des banques alimentaires ont comme principale source de revenus un revenu d'emploi, ce qui indique clairement que les salaires ne permettent pas de mettre suffisamment de nourriture sur la table.

Comme 60 % des revenus sont consacrés aux coûts fixes, il ne reste plus aucun coussin pour faire face à l'inflation des prix du logement. Ainsi, une personne sur trois reçoit une allocation pour le logement à l'Î.-P.-É.

Le fait que la province demeure l'une des deux seules à ne pas indexer sa fourchette d'imposition en fonction de l'inflation et qu'elle ne s'assure pas que les prestations d'aide sociale tiennent compte des changements de prix aggrave la situation. Au fil du temps, ce décalage par rapport aux autres provinces érode la valeur réelle de l'aide offerte et oblige les résidents à payer plus d'impôts sans voir leur revenu réel augmenter et à jongler avec moins d'argent dans leurs poches pour subvenir à leurs besoins essentiels comme se loger et se nourrir.

De plus, l'économie de l'Î.-P.-É. repose fortement sur des industries saisonnières comme l'agriculture et le tourisme, ce qui entraîne une hausse du niveau de chômage ou de sous-emploi pendant la basse saison. Sans surprise, le pourcentage de personnes (26 %) à l'Î.-P.-É. qui demandent des prestations d'assurance-emploi est plus élevé que dans toutes les autres provinces.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

24 %

le taux
d'insécurité
alimentaire le
plus élevé
au pays

les ménages à
faible revenu
consacrent jusqu'à

60 %

de leur revenu à
des coûts fixes comme
les services publics
et le transport

1 SUR 3

une personne
sur trois reçoit
une allocation pour
le logement
à l'Î.-P.-É.

26 %

à l'Î.-P.-É.
demandent des
prestations
d'assurance-emploi
plus élevé

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

Le gouvernement progressiste-conservateur (PC) de l'Î.-P.-É. a été réélu en avril 2023. Au cours de son deuxième mandat dans une province aux prises avec de graves problèmes, il devra agir rapidement pour surmonter la flambée du coût de la vie.

Comme les autres provinces du Canada atlantique, l'Î.-P.-É fait actuellement face à une pénurie de logements abordables. Pour remédier à cette crise, la province a récemment instauré un gel des hausses de loyer jusqu'à la fin de 2023, qui sera suivie d'un plafond d'augmentation de 3 %.

En 2018, le gouvernement provincial a créé un conseil consultatif sur la réduction de la pauvreté afin de formuler des recommandations et des commentaires pour éclairer l'élaboration d'un plan d'action sur cinq ans visant à lutter contre la pauvreté dans la province. Bien que le processus ait semblé sur la bonne voie en 2019, peu de progrès ont été réalisés depuis.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le budget 2023 de l'Î.-P.-É prévoit des engagements modestes pour le secteur de la santé, y compris des mesures pour accroître l'accès aux produits pharmaceutiques et le soutien en santé mentale. Il prévoit aussi des engagements de moindre envergure, notamment à l'égard d'un programme de location avec option d'achat et de fonds pour accélérer la mise en œuvre d'initiatives en matière de garde d'enfants et de logement abordable, ainsi que des investissements dans le transport en commun. Bien que tous ces engagements soient de bon augure, des investissements plus importants dans ces domaines seront nécessaires pour apporter des changements concrets.

Malheureusement, des efforts politiques isolés ne suffiront pas pour aider les gens à se sortir de la pauvreté. L'élaboration d'une stratégie ambitieuse sera cruciale si l'Î.-P.-É. espère ouvrir la voie à de meilleures conditions socioéconomiques pour ses citoyens.

Selon des experts locaux, le gouvernement devrait se concentrer sur le soutien aux groupes clés comme les personnes âgées, les familles monoparentales, les peuples autochtones et les personnes aux prises avec des problèmes de dépendance et de santé mentale. Ils recommandent également d'instaurer un revenu de base, négocié avec le gouvernement fédéral et dont pourraient disposer jusqu'à 40 % des gens dans la province.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Protection contre l'inflation

1. Indexer les tranches d'imposition et les contributions sociales sur l'inflation

Le gouvernement provincial s'est récemment engagé à accroître les montants d'un certain nombre de crédits d'impôt et à procéder à un examen des taux et des tranches d'imposition des différentes provinces afin de rendre le régime fiscal plus concurrentiel et moins coûteux pour les résidents de l'Î.-P.-É. Dans le cadre de cet exercice, le gouvernement devrait privilégier l'instauration d'une indexation complète, tant pour les tranches d'imposition que pour les crédits et contributions, y compris l'aide sociale. Jusqu'à ce que l'indexation complète soit adoptée, tout effort visant à améliorer la générosité des programmes, particulièrement à la lumière des récentes pressions inflationnistes, ne constituera que des solutions temporaires à court terme.

Prestations pour enfants et familles

2. Mettre sur pied un programme de prestations pour enfants

Contrairement aux autres provinces, l'Î.-P.-É. ne dispose actuellement d'aucun programme de prestations pour enfants pour aider les familles. Et pourtant, la province est très proche d'éradiquer complètement la pauvreté infantile. En 2021, environ 4,4 % des jeunes de moins de 18 ans étaient issus de ménages considérés comme vivant sous le seuil de pauvreté selon la mesure du panier de consommation (MPC). Compte tenu du nombre disproportionnellement élevé de résidents de plus de 65 ans dans la province, l'Î.-P.-É. offre un soutien important aux personnes âgées. Toutefois, tant sur le plan social que sur le plan économique, il est impératif de placer le succès des familles au cœur des priorités.

La province devrait envisager l'ajout d'un programme de prestations familiales supplémentaire, en plus de l'ACE, afin de contribuer à éradiquer la pauvreté infantile. En l'absence de coopération du gouvernement fédéral pour mettre sur pied un projet pilote portant sur le revenu de base, il s'agirait d'une mesure provisoire utile pour continuer de faire progresser les objectifs de cette initiative, tout en encourageant la croissance démographique et économique.

Soutien du revenu

3. Augmenter les exemptions de gains pour les adultes vivant seuls

Les adultes vivant seuls et qui sont considérés comme étant aptes au travail reçoivent le montant d'aide sociale provinciale le moins élevé, ce qui les place 3 690 \$ sous le seuil de la pauvreté économique extrême. Le gouvernement devrait augmenter le montant des exemptions de gains en accordant une exemption minimum de 350 \$ par mois plus 40 %, au lieu des 250 \$ par mois et 30 % actuels, à l'Î.-P.-É. prévoit d'autres augmentations au cours des prochaines années.

4. Remplacer la carte-cadeau de 100 \$ pour l'épicerie offerte aux personnes de 65 ans et plus à faible revenu par une allocation d'épicerie récurrente

L'Î.-P.-É. est la seule province à s'être dotée d'objectifs bien définis en matière d'insécurité alimentaire, visant même jusqu'à l'éliminer d'ici 2030. Pour atteindre ses objectifs, elle devrait envisager de remplacer le paiement unique versé en 2022 pour aider à compenser la hausse des coûts de l'épicerie par une forme récurrente de soutien aux personnes âgées et aux autres groupes vulnérables. Nous recommandons le versement d'une allocation d'épicerie de 300 \$ par année aux personnes dont le revenu est inférieur au seuil de la MPC. Cette initiative coûterait environ 3,6 millions de dollars par année, et pourrait être mise en œuvre progressivement, en commençant par les personnes âgées.



ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD : FICHE DE RENDEMENT

D

NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	46,9 %	D-	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être en moins bonne situation financière que l'année précédente. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	35,2 %	D	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué consacrer 30 % ou plus de leur revenu au loyer. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	22,3 %	F	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être « légèrement en désaccord » ou « fortement en désaccord » avec l'énoncé « Je peux accéder aux soins de santé et en bénéficier en tout temps » ET qui ont déclaré que la situation était attribuable à une ou plusieurs des raisons suivantes : « Je ne peux pas m'absenter du travail »; « Je n'ai pas d'assurance maladie »; « Je n'ai pas d'argent pour les médicaments ». La note a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	20,8 %	A-	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui ont indiqué qu'elles « reçoivent personnellement une forme quelconque de prestation ou de soutien de sécurité sociale » ET qui ont indiqué que « les niveaux d'aide sociale ne sont pas assez élevés pour suivre la hausse du coût de la vie ». La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	59,1 %	D	Cette note est fondée sur la combinaison des résultats de plusieurs questions portant sur le montant moyen que les personnes dépensent pour les frais fixes comme Internet, le transport, l'épicerie et les services publics. Les montants moyens dépensés ont été convertis en une portion du revenu des personnes gagnant 75 000 \$ par année ou moins (dans une fourchette allant du plus faible au plus élevé). Ce nombre correspond à l'extrémité supérieure de la fourchette fournie. La note a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 1 : CONTEXTE

L'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.) a obtenu la note globale de C- dans la section sur l'expérience de la pauvreté. Bien que plusieurs des notes de l'Î.-P.-É. soient inférieures à la moyenne des autres provinces, un A- pour l'indicateur de suffisance du soutien gouvernemental donne à la province une note moyenne globale de C-.

Avec le meilleur rendement au pays en matière de suffisance du soutien gouvernemental et des notes de D pour le logement et les coûts fixes au-delà du logement, l'Î.-P.-É. se classe première parmi toutes les provinces atlantiques dans la section sur l'expérience de la pauvreté.

Elle se classe toutefois au dernier rang des provinces des Maritimes pour l'indicateur d'accessibilité des soins de santé. Ce classement indique que les conditions de vie dans la province constituent un obstacle à l'accès aux soins de santé, probablement parce qu'un grand pourcentage des résidents habitent dans des communautés rurales ou éloignées.

Bien que l'Î.-P.-É. ait reçu un A- dans l'indicateur de suffisance du soutien gouvernemental, de nombreux résidents de la province peinent toujours à composer avec le coût de la vie, comme en témoignent ses notes moyennes ou inférieures à la moyenne pour plusieurs indicateurs.



ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD : FICHE DE RENDEMENT

D-

NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Taux de pauvreté (MPC)	7,4 %	D+	Le taux de pauvreté (MPC) est fondé sur les données du tableau de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021 de Statistique Canada qui présente des statistiques sur la pauvreté et le faible revenu en fonction de certaines caractéristiques démographiques. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	64 %	C+	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour un adulte vivant seul considéré comme étant apte au travail par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	71 %	C+	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour une personne en situation de handicap vivant seule par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux de chômage	6,6 %	F	Cette note est fondée sur les caractéristiques de la population active par province de Statistique Canada, rajustées sur une base mensuelle. Ces données datent de mars 2023. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux d'insécurité alimentaire	23,6 %	F	Cette note est fondée sur la combinaison des taux d'insécurité alimentaire marginaux, modérés et considérables pour toutes les personnes en 2022 selon les données de l' Enquête canadienne sur le revenu (ECR) (2021) de Statistique Canada. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 2 : CONTEXTE

L'Î.-P.-É. a reçu une note globale de D dans cette section. Les autres provinces atlantiques ont toutes obtenu un D dans cette section, sauf la Nouvelle-Écosse qui a reçu un F.

Bien que le rendement de l'Î.-P.-É. s'apparente à celui des autres provinces atlantiques, ses notes dans cette section sont inférieures à la moyenne et doivent être améliorées.

L'un des principaux facteurs qui a contribué à ce résultat est la note F obtenue pour l'indicateur du Taux d'insécurité alimentaire, qui indique qu'un pourcentage important de résidents de l'Î.-P.-É. ont de la difficulté à se nourrir.

À l'inverse, l'Î.-P.-É. réussit relativement bien pour ce qui est des indicateurs des taux d'aide sociale. Elle détient la deuxième meilleure note de toutes les provinces pour les deux indicateurs.



ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Niveau de vie gravement inadéquat	6,1 %	B+	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 5 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 60/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Niveau de vie inadéquat	18,4 %	A-	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 2 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 40/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 3 : CONTEXTE

***L'indice de défavorisation matérielle (IDM) est une mesure qui évalue le manque d'accès à une liste comprenant divers besoins de base. Une personne qui a les moyens de payer tous les articles de cette liste aurait un niveau de vie adéquat. Cet indice nous permet d'évaluer le niveau de bien-être économique d'une personne, sans égard au revenu.**

L'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.) a obtenu la note la plus élevée dans la section Défavorisation matérielle, soit un A-. Cela signifie que le niveau de vie y est plus élevé que dans les autres provinces.

Comparativement aux autres provinces atlantiques, l'Î.-P.-É. a obtenu de bien meilleurs résultats. Ce résultat est probablement lié à la plus petite taille de l'échantillon pour la collecte de données dans la province, mais pour les personnes qui ont répondu, les résultats sont positifs.

Malheureusement, il manque à près d'un cinquième des résidents de la province 2 articles ou plus jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat.

À l'échelle du pays, les éléments les plus courants que les gens ne sont pas en mesure de se permettre sont :

- Payer une dépense imprévue de 500 \$ de leur poche.
- Réparer ou remplacer les meubles brisés ou endommagés.
- Réparer ou remplacer les marchandises électroniques brisées ou endommagées (p. ex. réfrigérateur, machine à laver, ordinateur portable).
- Dépenser une petite somme d'argent pour leurs achats personnels chaque semaine.



ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD : FICHE DE RENDEMENT

D

NOTE DE LA SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR

NOTE

Progrès législatifs

D

SECTION 4: CONTEXTE

L'Île-du-Prince-Édouard fait face à des défis semblables à ceux des autres provinces de l'Atlantique : taux de chômage élevés, coûts fixes croissants et taux incroyablement élevés d'insécurité alimentaire.

Cette année, la province a pris des mesures modérées en matière de logement et de soutien aux résidents en réponse à la hausse du coût de la vie.

Voici quelques-unes des principales nouveautés :

- Lancement de plusieurs petites initiatives en matière de logement pour de [nouvelles unités de location, 130 unités de logement social](#) et de nouveaux logements avec services de soutien pour les personnes [en situation d'itinérance ou à risque de le devenir](#).
- Expansion du [transport en commun](#) et maintien des tarifs réduits.
- Mise à l'essai d'un [programme pilote de sécurité alimentaire pour les aînés](#) pour fournir des repas aux aînés à faible revenu à un taux fixe de 4 \$ par repas.
- Mesures de soutien supplémentaires visant à atténuer l'effet de la hausse du coût de la vie, y compris une aide ponctuelle de 500 \$ par personne pour [compenser l'inflation](#), une [subvention pour impôt foncier](#) et des changements apportés au système d'[impôt sur le revenu](#).

Alors qu'elle est à égalité à l'avant-dernier rang au pays pour ce qui est de l'accès aux soins de santé, l'Î.-P.-É. n'a pas mis l'accent sur l'amélioration des services de santé cette année. Bien que la province ait élargi son [programme de couverture des coûts exorbitants en médicaments](#) et instauré une [nouvelle ligne d'assistance téléphonique en cas de crise](#), les ménages doivent consacrer 6,5 % de leur revenu aux médicaments d'ordonnance nécessaires avant de recevoir de l'aide financière, ce qui est encore trop élevé.

L'Î.-P.-É. a une population vieillissante, ce qui signifie qu'un plus grand nombre de personnes dépendront de revenus fixes dans un contexte de hausse des coûts. Le programme pilote de sécurité alimentaire pour les aînés représente un point positif dans ce dossier, mais il s'agit d'une réponse de fortune au problème et non d'une solution qui cible les causes sous-jacentes, c'est-à-dire le fait que les faibles revenus des aînés les empêchent de se nourrir convenablement.

De manière générale, des mesures permanentes doivent être mises en place pour s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté. Les faibles salaires, le chômage élevé et les revenus insuffisants de l'aide sociale signifient que de nombreuses personnes continueront d'éprouver des difficultés sans plan ciblé pour s'attaquer à ces problèmes. L'Î.-P.-É. est la seule province à avoir exprimé son intérêt pour mettre à l'essai un programme de revenu de base qui pourrait avoir une incidence transformationnelle sur le niveau de vie des résidents s'il était maintenu.

Pour les raisons susmentionnées, l'Î.-P.-É. a obtenu un D pour cette section. Le gouvernement a échoué en grande partie à adopter une loi qui ciblerait de manière efficace les principaux facteurs de pauvreté, en particulier le logement. Si la tendance se maintient, la situation financière des résidents risque de s'aggraver.

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada



ANALYSE DES FICHES DE RENDEMENT SUR LA PAUVRETÉ

NOUVELLE-ÉCOSSE



NOUVELLE-ÉCOSSE : APERÇU

D

NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	52,5 %	F
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	35,3 %	D
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	8,8 %	B-
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	38,5 %	C-
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	65,6 %	F

F

NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Taux de pauvreté (MPC)	8,6 %	F
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	34 %	F
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	47 %	F
Taux de chômage	5,7 %	D
Taux d'insécurité alimentaire	22,0 %	F

F

NOTE DE LA SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Niveau de vie gravement inadéquat	17,8 %	F
Niveau de vie inadéquat	32,8 %	F

F

NOTE DE LA SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Progrès législatifs	N/A	F

NOUVELLE-ÉCOSSE

CONTEXTE	FACTEURS CONTRIBUTIFS	CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE	PERSPECTIVES D'AVENIR	RECOMMANDATIONS POLITIQUES	BULLETIN SCOLAIRE
----------	-----------------------	---	-----------------------	----------------------------	-------------------



CONTEXTE

Le taux de chômage élevé et la stagnation du salaire minimum en Nouvelle-Écosse ont contribué à la montée de la pauvreté dans la province, ce qui fait qu'un nombre non négligeable de gens ont du mal à satisfaire leurs besoins essentiels. La forte hausse des coûts du logement au cours des dernières années a exacerbé le problème. Ainsi, 68 % des clients des banques alimentaires de la province habitent dans un logement locatif. Ce pourcentage, qui est loin d'être aussi élevé dans les autres provinces de l'Atlantique, sous-tend un problème plus profond lié au coût de la vie et à son incidence sur l'insécurité alimentaire. Les résidents des régions rurales font face à des défis supplémentaires en raison de leur isolement géographique, qui rend difficile l'accès aux services et aux possibilités.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

Dans l'ensemble, la Nouvelle-Écosse, comme les autres provinces de l'Atlantique, est aux prises avec des pénuries d'emploi. Elle affiche non seulement l'un des taux de chômage les plus élevés au pays, mais aussi l'un des taux d'insécurité alimentaire et de pauvreté les plus alarmants.

Puisque le nombre de personnes qui travaillent est moindre, celles qui dépendent des programmes d'aide sociale et d'un fragile filet de sécurité sociale sont plus nombreuses. En Nouvelle-Écosse, **12 % de la population touche des prestations d'assurance-emploi, soit le double de la moyenne nationale. Près du quart (23 %) des habitants reçoivent de l'aide sociale**, un pourcentage inégalé dans les autres provinces. De plus, 17 % de la population reçoit des prestations de logement, ce qui place la Nouvelle-Écosse au deuxième rang parmi les provinces.

Malheureusement, le système d'aide sociale de la province n'est pas équipé pour soutenir adéquatement les personnes dans le besoin. Les prestations d'aide sociale pour les adultes vivant seuls qui sont aptes au travail **ne représentent même pas 50 % du seuil de pauvreté. Cette année, plus de la moitié (53 %) de la population éprouve plus d'inquiétudes financières que l'an dernier**, et près de deux bénéficiaires d'aide sociale sur cinq affirment que les prestations ne sont pas suffisantes pour les aider à suivre le rythme du coût de la vie.

Lorsqu'on examine les coûts fixes élevés des résidents de la Nouvelle-Écosse, les raisons qui expliquent pourquoi les gens éprouvent des difficultés financières deviennent évidentes, qu'ils travaillent ou reçoivent de l'aide sociale. Les coûts fixes pour les personnes à faible revenu sont à leur plus haut niveau : les gens consacrent jusqu'à 66 % de leur revenu à des coûts autres

NOUVELLE-ÉCOSSE

que le loyer. Parallèlement, 35 % des résidents consacrent plus de 30 % de leurs revenus au logement, ce qui signifie que de nombreuses personnes dans la province **doivent dépenser plus de 100 % de leurs revenus pour s'offrir le strict nécessaire.**

Considérations démographiques – En Nouvelle-Écosse, près d'une personne âgée sur dix vit dans la pauvreté, un ratio qui n'est pas aussi élevé ailleurs au pays pour ce groupe d'âge. Bien que les taux de pauvreté de tous les groupes, y compris les personnes âgées, aient diminué au cours des dernières années, celui des personnes de 65 ans et plus demeure près des deux tiers plus élevés que la moyenne nationale, un écart qui a relativement augmenté depuis 2015.

Malgré la faible superficie de la province, de nombreuses régions rurales disposent de peu ou d'aucune infrastructure de services Internet haute vitesse. La Nouvelle-Écosse se retrouve dans le tiers le plus bas au Canada en ce qui concerne l'accès à des services Internet haute vitesse. En effet, plus de 15 % de la population n'ont pas accès à de tels services dans la province. À l'ère post-pandémique, l'accès à Internet haute vitesse est autant un service essentiel à la qualité de vie qu'une nécessité économique de base. Dans certains cas, elle permet aux travailleurs de décrocher un emploi et de profiter de possibilités économiques tout en demeurant dans des communautés économiquement isolées.

12 %

de la population touche des prestations d'assurance-emploi, soit le double de la moyenne nationale

23 %

des habitants reçoivent de l'aide sociale, un pourcentage inégalé dans les autres provinces

2 SUR 5

bénéficiaires d'aide sociale affirment que les prestations ne sont pas suffisantes pour les aider à suivre le rythme du coût de la vie

**PRÈS D'
1 PERSONNE
ÂGÉE SUR 10
vit dans
la pauvreté**

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

La Nouvelle-Écosse accuse un retard par rapport à de nombreuses autres provinces en ce qui a trait aux mesures pour se sortir de la pauvreté. Le gouvernement n'a pas mis à jour sa stratégie de réduction de la pauvreté et ne dispose pas d'un cadre suffisant pour éliminer la pauvreté et les faibles revenus dans la province.

Les données du sondage de cette année montrent que le Canada atlantique est particulièrement frappé par la crise du logement. Pour remédier à ce problème, le gouvernement de Tim Houston en Nouvelle-Écosse a prolongé le plafond de hausse de loyer de 2 % existant jusqu'au 31 décembre 2023.

De plus, pour soutenir les personnes et les familles les plus touchées par cette crise, il a annoncé en 2022 une [aide ciblée](#) (en anglais seulement) pour aider les Néo-Écossais à faible revenu. Cette aide ciblée inclut :

- un paiement unique de 150 \$ à tous les bénéficiaires actuels de l'aide au revenu;
- un paiement unique de 150 \$ à toutes les personnes actuellement admissibles au programme de remboursement de l'aide au chauffage;
- une subvention d'un million de dollars à Feed Nova Scotia, qui sera distribué aux 140 banques alimentaires de l'organisme à l'échelle de la province;
- une subvention de 200 000 \$ aux banques alimentaires locales de la province (non affiliées à Feed Nova Scotia).

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le budget 2023-2024 de la Nouvelle-Écosse prévoit des investissements pour améliorer l'accès à des logements à loyer modique et le soutien aux personnes en situation d'itinérance, mais les mesures prévues sont vagues et insuffisantes. L'absence pour une deuxième année consécutive d'une hausse des prestations d'aide sociale, malgré la flambée du coût de la vie, est décevante. Certains investissements ont été faits pour rendre la vie plus abordable pour les familles à faible revenu, mais puisque la Nouvelle-Écosse affichait le taux de pauvreté le plus élevé au Canada en 2020, le budget de 2023 s'avère déficient.

La pauvreté devient un problème de plus en plus pressant : 61 % des Néo-Écossais sont témoins d'une aggravation de la situation là où ils vivent. Qui plus est, un peu plus de la moitié de la population (53 %) estime qu'elle se trouve en moins bonne posture que l'année dernière. Ce pourcentage est plus élevé que dans toute autre province. Même si le gouvernement a fait quelques progrès en matière de politiques, il n'a pas mis en place de plan de réduction de la pauvreté depuis 2009. Pour s'attaquer à cet enjeu, les décideurs politiques devraient travailler à moderniser leur approche afin de répondre aux besoins de la société actuelle.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Responsabilités

1. Adopter une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté, axée surtout sur la pauvreté chez les personnes âgées

À la suite de l'adoption du projet de loi 94, la Nouvelle-Écosse a élaboré sa première stratégie de réduction de la pauvreté en 2009. Bien que cette stratégie ait présenté une vision pour la réduction de la pauvreté d'ici 2020, aucune nouvelle stratégie n'a été introduite depuis. Afin de mobiliser les efforts, l'adoption d'une nouvelle stratégie est nécessaire pour s'attaquer aux foyers de pauvreté subsistants, en particulier chez les personnes âgées de 65 ans et plus. La prévalence de la pauvreté chez ce groupe d'âge peut surprendre, compte tenu du bilan relativement solide du Canada en matière de lutte contre la pauvreté des aînés au Canada depuis l'instauration de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti. La réalité oblige à remettre les pendules à l'heure en adoptant une stratégie de réduction de la pauvreté renouvelée qui répond aux besoins de toute la population.

2. Améliorer les soins de santé communautaires pour les personnes âgées

Afin de mieux répondre aux besoins des personnes âgées, la stratégie de réduction de la pauvreté devrait examiner la façon dont les services de soins de santé primaires peuvent être mis à profit en conjonction avec les mesures de soutien du revenu pour appuyer le vieillissement chez soi et l'accès aux services communautaires pour les aînés à faible revenu.

Comme les coûts élevés des soins siphonnent les ressources financières des ménages plus tard au cours de la vie et qu'ils constituent souvent un facteur qui exacerbe la pauvreté chez les personnes âgées de 75 ans et plus, la province a l'occasion d'examiner comment elle peut tourner simultanément son attention sur la réduction de la pauvreté et les objectifs en matière de soins de santé.

3. Élimination des quotes-parts des régimes provinciaux d'assurance-médicaments

Pour faire suite à la recommandation précédente, le gouvernement provincial devrait abolir les quotes-parts des régimes d'assurance-médicaments pour les aînés et les familles afin d'éliminer le dilemme auquel font face certaines personnes lorsque vient le temps de décider si elles achèteront des médicaments essentiels ou mettront du pain sur leur table. Cette mesure pourrait avoir un effet notable puisqu'un nombre important de visiteurs néo-écossais des banques alimentaires sont forcés de réduire leurs dépenses en nourriture (56 %) ou de renoncer à leurs médicaments d'ordonnance (50 %) en raison de leurs coûts élevés.

NOUVELLE-ÉCOSSE

Annulation des prestations et perte de revenu

4. Introduire l'indexation fiscale en révisant les tranches de revenu pour tenir compte de l'inflation

La Nouvelle-Écosse (ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard) demeure l'une des deux seules provinces à ne pas indexer leurs fourchettes d'imposition en fonction de l'inflation. L'inaction continue sur ce front par les gouvernements successifs constitue une taxe furtive pour les personnes à faible et à moyen revenu, une situation qui est devenue particulièrement inquiétante ces dernières années compte tenu des niveaux élevés d'inflation. Dans le prochain budget provincial, l'indexation devrait figurer parmi les priorités et s'étendre à tous les programmes provinciaux, qu'il soit question de la perception des revenus, des crédits ou des mesures de soutien du revenu.

5. Augmenter et modifier le crédit pour la réduction de la pauvreté

Le crédit pour la réduction de la pauvreté est une mesure de soutien du revenu unique au Canada en ce sens que, contrairement à la plupart des programmes gouvernementaux mis en œuvre par le gouvernement fédéral et les administrations provinciales, elle est spécialement conçue pour les personnes à faible revenu qui n'ont pas d'enfants à charge. Ce groupe figure parmi ceux qui sont le plus souvent oubliés lors de l'élaboration des politiques, car les gouvernements ont tendance à se concentrer davantage sur les familles. Bien que le crédit ait plusieurs fois été revu à la hausse depuis son introduction en 2010, il n'a pas été bonifié par rapport à son niveau actuel de 500 \$ par année (quatre versements trimestriels de 125 \$) selon un seuil de revenu annuel de 16 000 \$. Nous recommandons à la Nouvelle-Écosse de doubler le montant de ce crédit et de l'indexer en fonction de l'indice d'inflation au profit du maintien du pouvoir d'achat au fil du temps. L'élargissement subséquent du crédit pour inclure les personnes dont le revenu est supérieur au seuil actuel de 16 000 \$ par année devrait faire partie des objectifs prioritaires de la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté de la province.

6. Réduire le seuil de revenu de récupération du crédit de taxe de la Nouvelle-Écosse pour la vie abordable (CTNEVA)

Le CTNEVA est une prestation uniforme de 255 \$ par ménage et de 60 \$ par enfant qui est progressivement récupérée à des niveaux de revenu supérieurs à 30 000 \$. À l'instar du crédit d'impôt fédéral pour la TPS, le CTNEVA a été instauré pour atténuer les coûts associés à la taxe de vente pour les personnes ayant le revenu le plus faible. Puisque le crédit pour la TPS a déjà été augmenté trois fois par le gouvernement fédéral depuis 2020 afin de mieux répondre aux préoccupations en matière d'abordabilité pendant des périodes de forte inflation, la province a l'occasion de transformer le CTNEVA en une prestation d'aide au loyer. Ainsi, elle ciblerait la prestation pour que les locataires puissent y avoir accès, tout en augmentant du même coup le montant alloué et le seuil de gains pour soutenir les ménages dont les revenus sont légèrement supérieurs à la limite actuelle de 30 000 \$ par année. Voilà qui permettrait d'offrir une aide potentiellement plus importante et mieux ciblée pour surmonter ce qui est manifestement l'un des défis les plus pressants en matière d'abordabilité pour les résidents à faible revenu.

Une infrastructure qui fonctionne pour les gens

7. Élargir l'infrastructure haute vitesse

La Nouvelle-Écosse devrait se donner comme mission de combler l'écart entre elle-même et le Québec en matière d'accès aux services Internet haute vitesse, l'objectif étant d'atteindre une couverture de 95 % du territoire dans les trois prochaines années. L'atteinte de cet objectif nécessitera une combinaison d'investissements directs et de mesures de soutien fiscal à l'intention des réseaux de télécommunications et des distributeurs pour rendre les projets d'immobilisations plus abordables, ainsi qu'un certain nombre de modifications réglementaires pour donner la priorité à l'accès aux tours et aux câbles dans les corridors des infrastructures municipales et des services publics.



NOUVELLE-ÉCOSSE :

FICHE DE RENDEMENT

D

NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	52,5 %	F	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être en moins bonne situation financière que l'année précédente. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	35,3 %	D	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué consacrer 30 % ou plus de leur revenu au loyer. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	8,8 %	B-	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être « légèrement en désaccord » ou « fortement en désaccord » avec l'énoncé « Je peux accéder aux soins de santé et en bénéficier en tout temps » ET qui ont déclaré que la situation était attribuable à une ou plusieurs des raisons suivantes : « Je ne peux pas m'absenter du travail »; « Je n'ai pas d'assurance maladie »; « Je n'ai pas d'argent pour les médicaments ». La note a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	38,5 %	C-	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui ont indiqué qu'elles « reçoivent personnellement une forme quelconque de prestation ou de soutien de sécurité sociale » ET qui ont indiqué que « les niveaux d'aide sociale ne sont pas assez élevés pour suivre la hausse du coût de la vie ». La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	65,6 %	F	Cette note est fondée sur la combinaison des résultats de plusieurs questions portant sur le montant moyen que les personnes dépensent pour les frais fixes comme Internet, le transport, l'épicerie et les services publics. Les montants moyens dépensés ont été convertis en une portion du revenu des personnes gagnant 75 000 \$ par année ou moins (dans une fourchette allant du plus faible au plus élevé). Ce nombre correspond à l'extrémité supérieure de la fourchette fournie. La note a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 1 : CONTEXTE

La Nouvelle-Écosse a obtenu un D dans cette section. Il s'agit de la note la plus faible obtenue dans la section sur l'expérience de la pauvreté, à égalité avec la Saskatchewan.

La Nouvelle-Écosse est l'une des trois provinces au pays à avoir obtenu plusieurs notes d'échec dans cette section. Comme près de 53 % des gens affirment être dans une moins bonne situation financière que l'an dernier, il y a plus de gens qui vivent des difficultés en Nouvelle-Écosse que de gens qui n'en éprouvent pas, ce qui a valu à la province son premier échec (note F).

Son autre note d'échec concernait l'indicateur des coûts fixes au-delà du loyer. Les gens consacrent jusqu'à 66 % de leur revenu à des dépenses nécessaires au-delà des coûts de logement.

Un petit point positif est l'indicateur d'accessibilité des soins de santé, où la province a obtenu la note la plus élevée de toutes les provinces. Cette note arrive malgré de nombreux rapports récents identifiant le système de santé de la Nouvelle-Écosse en état de crise.

Si la Nouvelle-Écosse veut améliorer sa note dans cette section, le gouvernement provincial devra prendre des mesures importantes pour réduire le fardeau du logement et le coût des dépenses de tous les jours pour les résidents. Ces mesures contribueraient sans doute à diminuer la proportion de gens qui affirment être dans une moins bonne situation que l'an dernier.



NOUVELLE-ÉCOSSE :

FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Taux de pauvreté (MPC)	8,6 %	F	Le taux de pauvreté (MPC) est fondé sur les données du tableau de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021 de Statistique Canada qui présente des statistiques sur la pauvreté et le faible revenu en fonction de certaines caractéristiques démographiques. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	34 %	F	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour un adulte vivant seul considéré comme étant apte au travail par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	47 %	F	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour une personne en situation de handicap vivant seule par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux de chômage	5,7 %	D	Cette note est fondée sur les caractéristiques de la population active par province de Statistique Canada, rajustées sur une base mensuelle. Ces données datent de mars 2023. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux d'insécurité alimentaire	22,0 %	F	Cette note est fondée sur la combinaison des taux d'insécurité alimentaire marginaux, modérés et considérables pour toutes les personnes en 2022 selon les données de l' Enquête canadienne sur le revenu (ECR) (2021) de Statistique Canada. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 2 : CONTEXTE

La Nouvelle-Écosse a reçu un F dans cette section, à égalité avec l'Alberta pour la note la plus faible parmi toutes les provinces dans la section sur les mesures de la pauvreté.

Elle a obtenu des notes d'échec pour quatre des cinq indicateurs de la section.

Alors que les provinces atlantiques présentent toutes des difficultés dans cette section, les résidents de la Nouvelle-Écosse font face aux défis les plus importants. Les taux d'insécurité alimentaire sont l'un des aspects les plus problématiques dans les provinces des Maritimes. Toutes les provinces atlantiques ont reçu des notes d'échec pour ce qui est de l'insécurité alimentaire.

La Nouvelle-Écosse doit mettre en place d'importantes mesures stratégiques pour améliorer le rendement des indicateurs de cette section.



NOUVELLE-ÉCOSSE : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Niveau de vie gravement inadéquat	17,8 %	F	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 5 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 60/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Niveau de vie inadéquat	32,8 %	F	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 2 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 40/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 3 : CONTEXTE

***L'indice de défavorisation matérielle (IDM) est une mesure qui évalue le manque d'accès à une liste comprenant divers besoins de base. Une personne qui a les moyens de payer tous les articles de cette liste aurait un niveau de vie adéquat. Cet indice nous permet d'évaluer le niveau de bien-être économique d'une personne, sans égard au revenu.**

Comparativement aux autres provinces, la Nouvelle-Écosse a un niveau de vie bien inférieur à la moyenne selon l'indice de défavorisation matérielle. La province a obtenu une note d'échec pour cette section. Dans l'ensemble, la Nouvelle-Écosse obtient la note la plus faible dans cette section et partage la seule note F avec le Nouveau-Brunswick.

La Nouvelle-Écosse affiche le taux le plus élevé de personnes ayant un niveau de vie inadéquat, car il manque à un résident sur trois dans la province 2 éléments ou plus jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. De plus, environ 18 % des personnes ont un niveau de vie gravement inadéquat.

À l'échelle du pays, les éléments les plus courants que les gens ne sont pas en mesure de se permettre sont :

- Payer une dépense imprévue de 500 \$ de leur poche.
- Réparer ou remplacer les meubles brisés ou endommagés.
- Réparer ou remplacer les marchandises électroniques brisées ou endommagées (p. ex. réfrigérateur, machine à laver, ordinateur portable).
- Dépenser une petite somme d'argent pour leurs achats personnels chaque semaine.



NOUVELLE-ÉCOSSE : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR

NOTE

Progrès législatifs



SECTION 4: CONTEXTE

La Nouvelle-Écosse affiche un taux de pauvreté élevé, et les résidents font face à d'importants défis liés à l'abordabilité. La province a pris des mesures minimales en 2023 pour régler ces problèmes.

Parmi les nouveautés dignes de mention, mentionnons :

- [Augmentation du salaire minimum](#) deux fois cette année, le faisant passer de 13,60 \$ à 15 \$ l'heure d'ici le 1er octobre.
- Prolongation du [plafond de hausse des loyers](#) de 2 % jusqu'à la fin de 2023, après quoi il sera fixé à 5 %.
- [Augmentation de la Prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse](#) pour les familles à faible revenu.
- Création de jusqu'à [3 200 possibilités de stages rémunérés supplémentaires](#) pour les étudiants de niveau postsecondaire et d'autres étudiants en N.-É., ce qui représente un financement supplémentaire de 13 M\$ dans les quatre prochaines années.
- Augmentation de l'accès à une [gamme de services holistiques et communautaires en santé mentale](#) et [toxicomanie](#) grâce à un financement de plus de 10 M\$.

L'accès au logement et l'abordabilité demeurent un défi tenace pour de nombreuses personnes. Pour soutenir les locataires, la province fixera le plafond de hausse des loyers à 5 % à compter de 2024, mais ces hausses demeurent trop importantes pour de nombreux ménages à faible revenu. Le gouvernement doit mettre en place des protections plus fortes pour les locataires qui peinent déjà à faire face au coût des loyers actuel. Si plusieurs annonces relatives au logement ont été faites cette année, seulement une minorité d'entre elles visaient le logement abordable. Comme la province a besoin de plus de 30 000 logements abordables, la construction d'une centaine de logements par année ne répondra pas aux besoins des résidents qui peinent à se loger.

La province fait des progrès dans ses efforts de lutte contre les inégalités rurales et raciales. Les initiatives comprennent l'investissement de 10,6 M\$ pour élargir l'accès à Internet haute vitesse dans les communautés rurales et éloignées ainsi que le soutien à la création d'un nouveau centre d'amitié autochtone mi'kmaq visant à offrir des services essentiels de logement, d'éducation et d'emploi à la communauté autochtone urbaine. Cette annonce dépend toutefois largement du financement du gouvernement fédéral.

Compte tenu des faibles notes de la Nouvelle-Écosse dans sa fiche de rendement, il faudra y mettre des efforts beaucoup plus importants pour lutter contre la pauvreté. Bien que les mesures prises cette année aideront quelque peu, il reste du travail à faire pour renforcer le filet de sécurité sociale – en particulier pour les travailleurs et les aînés – et construire des logements qui répondent aux besoins et aux revenus des résidents.

Pour les raisons susmentionnées, la Nouvelle-Écosse a obtenu un F pour cette section. Le gouvernement n'a pas pris de mesures concrètes cette année pour lutter de manière significative contre la pauvreté. L'absence de mesures législatives sur le logement abordable et l'amélioration de l'aide sociale entraînera probablement une aggravation de la situation financière des résidents de la province si la tendance se maintient.

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada



ANALYSE DES FICHES DE RENDEMENT SUR LA PAUVRETÉ

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR



TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR : APERÇU

D+

NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	42,6 %	C-
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	30,9 %	B-
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	14,0 %	C-
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	55,1 %	F
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	63,9 %	F

D-

NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Taux de pauvreté (MPC)	8,1 %	D-
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	46 %	D
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	77 %	B
Taux de chômage	10,3 %	F
Taux d'insécurité alimentaire	22,5 %	F

D-

NOTE DE LA SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Niveau de vie gravement inadéquat	11,3 %	D+
Niveau de vie inadéquat	31,2 %	F

F

NOTE DE LA SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Progrès législatifs	N/A	F

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

CONTEXTE	FACTEURS CONTRIBUTIFS	CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE	PERSPECTIVES D'AVENIR	RECOMMANDATIONS POLITIQUES	BULLETIN SCOLAIRE
----------	-----------------------	---	-----------------------	----------------------------	-------------------



CONTEXTE

Au cours des dernières décennies, la province de Terre-Neuve-et-Labrador a connu d'importants changements économiques et démographiques marqués par le déclin des industries traditionnelles comme la pêche et l'exploitation minière, et l'exode des jeunes qui cherchent des possibilités d'emploi dans d'autres domaines. Ces changements ont notamment contribué à un taux de pauvreté supérieur à la moyenne dans la province. Celui dans les régions rurales et chez les peuples autochtones est d'ailleurs particulièrement alarmant. Selon un rapport de 2019 du Centre canadien de politiques alternatives, plus de la moitié des enfants inuits de Terre-Neuve-et-Labrador vivent sous le seuil de pauvreté.

FACTEURS CONTRIBUTIFS

De nombreux ménages à faible revenu de Terre-Neuve-et-Labrador doivent se satisfaire de logements inadéquats ou surpeuplés, et cette situation préoccupante est aggravée par le coût élevé de la vie dans les régions éloignées. De ce fait, un nombre important de personnes continuent de croupir dans la pauvreté et d'être appauvries par un filet de sécurité sociale fragilisé. De plus, le déclin des industries traditionnelles et l'exode des travailleurs ont nui à l'économie de la province et contribué à accroître la pauvreté.

La situation à Terre-Neuve-et-Labrador illustre la gravité de la pauvreté au Canada. Aux prises avec des conditions de travail et économiques inacceptables, les Terre-Neuviens-et-Labradoriens ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Cela dit, beaucoup d'entre eux sont obligés de se tourner vers l'aide sociale et l'assurance-emploi, mais comme les prestations sont insuffisantes, ils peinent à payer leur loyer et à se nourrir.

Travailler dans une économie en difficulté – En ce qui concerne le travail, 18 % des résidents de la province touchent des prestations d'assurance-emploi, comparativement à seulement 6 % de la population à l'échelle nationale. Les bas salaires font en sorte que deux personnes sur cinq peinent à joindre les deux bouts. Un nombre accru de personnes indiquent qu'il est plus difficile de trouver un emploi stable à Terre-Neuve-et-Labrador que partout ailleurs au Canada. En effet, la province affiche le pire taux de chômage au pays, soit 10 %.

Ainsi, 54 % de la population souhaite voir une augmentation du salaire minimum, 42 % veulent des politiques qui visent à promouvoir le travail décent et 47 % aspirent à de nouvelles possibilités sur le marché du travail ainsi qu'à des occasions de formation.

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Montée en flèche du coût de la vie – Tant que les défis liés au travail persistent, le coût de la vie continuera de constituer un problème réel pour **46 % des habitants de la province qui peinent à se procurer des aliments frais et abordables**. Nulle part ailleurs au pays la proportion du revenu que les ménages à faible revenu allouent aux coûts fixes comme les services publics et le transport n'est aussi élevée. Cela explique pourquoi **deux résidents sur trois demandent une réduction du coût des services publics**.

Défaillance du système d'aide sociale – Parallèlement, de plus en plus de gens pourraient devoir composer avec un système d'aide sociale déficient. À Terre-Neuve, une personne sur cinq reçoit déjà des prestations d'aide sociale versées par la province, et **37 % des personnes qui touchent ces prestations affirment qu'elles ne sont pas suffisantes pour suivre le rythme du coût de la vie**. Les données probantes appuient ces résultats; les prestations d'aide sociale versées dans la province représentent moins de la moitié du seuil de pauvreté (pour les adultes vivant seuls en âge de travailler).



CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

La stratégie de réduction de la pauvreté de 2006 de Terre-Neuve-et-Labrador s'est avérée un premier exemple de réussite, car elle appuyait des efforts ciblés visant à réduire la proportion de bénéficiaires de l'aide sociale et fournissait une façon de réfléchir aux mesures gouvernementales requises bien avant que d'autres provinces emboîtent le pas. Toutefois, l'élan s'est perdu depuis, et aucune stratégie semblable n'a vu le jour par la suite. Près de deux décennies plus tard, peu de mesures ont été prises pour tenter de mettre fin à la pauvreté à Terre-Neuve-et-Labrador.

Le gouvernement actuel a décidé de concentrer ses efforts sur la crise du coût de la vie. En 2022, il a annoncé un [investissement de 22,2 millions de dollars dans cinq domaines clés \(en anglais seulement\), dont quatre liés au coût de la vie](#) :

1. Bonification de 10 % du supplément de revenu qui permet à une famille de quatre personnes d'obtenir 1 000 \$ par année et aux personnes handicapées, jusqu'à 715 \$ par année;
2. Bonification de 10 % de la prestation aux aînés qui permet aux familles admissibles d'obtenir jusqu'à 1 444 \$ par année; y.
3. Création d'une prestation unique pour les personnes qui bénéficient actuellement d'un soutien du revenu – 200 \$ pour les particuliers et 400 \$ pour les familles.
4. Investissement de deux millions de dollars supplémentaires pour le remplacement du chauffage à l'huile par l'électricité – remise pouvant atteindre 5 000 \$.

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le budget de 2023 de Terre-Neuve-et-Labrador est un budget minimaliste qui propose peu de mesures pour remédier aux problèmes d'abordabilité et soutenir les personnes et les familles qui vivent dans la pauvreté. Il prévoit un maigre investissement de 140 millions de dollars pour des logements neufs et à loyer modique. Le regroupement des fonds pour ces deux catégories de logements fait en sorte qu'on peut difficilement savoir quel montant sera affecté aux logements à prix modique. Plutôt que d'offrir une aide efficace et fiable aux personnes qui peinent à faire face à la hausse du coût de la vie, le gouvernement fait fausse route avec cette initiative. Le budget prévoit également des mesures de moindre envergure pour soutenir les personnes vulnérables, comme une bonification de 5 % du supplément de revenu et de la prestation aux aînés de Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi que des fonds de 19,2 millions de dollars pour des mesures de soutien à l'établissement, y compris des services pour soutenir les réfugiés ukrainiens.

Puisque la province vise à réduire la pauvreté de moitié d'ici 2030, elle devra s'attaquer aux problèmes liés à la hausse du coût de la vie et à la pénurie de logements à loyer modique. Des experts du domaine croient que reproduire l'approche de l'Î.-P.-É. en invitant les trois partis politiques officiels à signer une lettre de recommandation pour une allocation universelle aiderait la province à atteindre son objectif.

Le gouvernement doit cependant prendre des mesures drastiques. Le coût de la vie continue d'exploser partout au pays, et les logements sont de moins en moins abordables pour les personnes qui souhaitent louer ou acheter une propriété. Les communautés rurales et les peuples autochtones de Terre-Neuve sont touchés de façon disproportionnée par la pauvreté, dont le taux demeure élevé dans la province. Même si le gouvernement a pris certaines mesures pour braver la tempête, il reste beaucoup de travail à faire. Le gouvernement doit déployer des efforts concertés pour résoudre les problèmes de logement et rendre la vie plus abordable afin que l'ensemble de la population, en particulier les groupes de personnes vulnérables ayant des besoins particuliers, constate de changements concrets.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Responsabilités

1. Présenter une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté

Alors que le secteur provincial de l'énergie continue de se rétablir et de croître, le moment est venu d'élaborer une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté. Terre-Neuve-et-Labrador doit absolument se doter d'un plan qui réduira les inégalités et la pauvreté pour assurer un avenir équitable et inclusif pour la province.

2. Mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté infantile

Dans le cadre de cette stratégie, la province devrait travailler à atteindre l'objectif à court terme de réduire le taux de pauvreté infantile à Terre-Neuve-et-Labrador afin qu'il corresponde au moins à la moyenne nationale. Dans la province, environ un enfant sur dix vit grandi au sein d'une famille qui souffre de pauvreté. Il s'agit du taux le plus élevé au Canada. S'il est moins élevé qu'en 2015, il s'est surtout replié pendant la pandémie de COVID-19, et cette baisse s'avère un peu plus de 50 % plus importante que celle observée à l'échelle nationale. Au cours des quatre années précédant la pandémie (de 2015 à 2018), la pauvreté infantile est demeurée stable dans la province malgré l'instauration de l'ACE.

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Protection contre l'inflation

3. Accorder une indexation généralisée des prestations et des tranches d'imposition

Terre-Neuve-et-Labrador a déjà reconnu l'indexation comme un aspect important de la mise à disposition de ressources de soutien suffisantes pour les personnes vivant dans des ménages à faible revenu, comme en témoigne son inclusion dans la stratégie de réduction de la pauvreté de 2006. Bien que la Prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador (PETNL) continue d'être indexée, d'autres prestations ont pris fin en 2012. L'indexation exhaustive des prestations et de toutes les tranches d'imposition afin que la population puisse compter sur le gouvernement pour suivre l'évolution de l'abordabilité est un facteur de réussite clé pour la prévention et la réduction de la pauvreté. Puisque la province de Terre-Neuve-et-Labrador prévoit des excédents budgétaires pour les exercices 2024-2025 à 2027-2028, il n'y a aucune raison de prendre encore plus de retard.

Travail et occasions

4. Collaborer avec le gouvernement fédéral pour mettre à l'essai de nouvelles initiatives d'emploi ciblant les jeunes et les chômeurs de longue durée

Bien que les perspectives économiques de la province se soient améliorées au cours des dernières années à mesure que les prix mondiaux des produits de base ont rebondi, Terre-Neuve-et-Labrador continue d'afficher le taux le plus élevé de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET), ainsi que le niveau le plus élevé de chômage de longue durée (27 semaines ou plus), qui est également particulièrement concentré parmi les cohortes plus jeunes. La province peut prendre plusieurs mesures pour remédier à la situation, notamment les suivantes :

- Améliorer l'abordabilité des programmes de formation postsecondaire et de métier spécialisé ainsi que l'accès à ces programmes;
- Investir dans plusieurs programmes de perfectionnement professionnel offerts par des employeurs pour créer des occasions de formation, de démonstration et d'apprentissage intégré en milieu de travail pour les jeunes et futurs diplômés.

Toutefois, compte tenu de l'ampleur et du caractère durable du défi qui se profile à l'horizon pour la province, le gouvernement fédéral devra miser sur son rôle de partenaire. Un partenariat lui permettrait de tirer parti de ses outils pour investir dans divers projets pilotes liés à l'assurance-emploi qui pourraient ensuite être mis à l'échelle, y compris des mesures pour aider les travailleurs risquant de devenir des chômeurs de longue durée à réintégrer leur emploi plus facilement.

5. Réduire le taux de récupération du revenu d'emploi

Le programme Entrer sur le marché du travail actuel est peu incitatif à la mobilisation de la main-d'œuvre et comporte un taux élevé de récupération des prestations. Par exemple, une personne seule peut avoir accès à une exemption de gains seulement sur la première tranche de 75 \$ par mois, plus 20 % du solde de ses revenus. Il s'agit de l'exemption de gains la plus faible au Canada. Conformément aux changements similaires apportés au cours des dernières années dans d'autres provinces, cette exemption initiale devrait être d'un minimum de 500 \$, puis le montant des revenus totaux pris en compte devrait progressivement diminuer de manière à ce que les bénéficiaires conservent dans leurs poches au moins 50 cents par dollar gagné.

Infrastructure haute vitesse

6. Élargir l'infrastructure haute vitesse

Terre-Neuve-et-Labrador affiche le taux d'accès aux services Internet haute vitesse le plus bas : 77 %. À l'ère post-pandémique, la connexion à Internet haute vitesse est autant un service essentiel à la qualité de vie qu'une nécessité économique de base. Dans certains cas, elle permet aux travailleurs de décrocher un emploi et de profiter de possibilités économiques tout en vivant dans des communautés où les coûts sont moins élevés.

La province devrait accroître les investissements fédéraux récents dans l'accès universel au haut débit grâce à sa propre initiative provinciale accélérée. Elle devrait consacrer jusqu'au quart des excédents budgétaires futurs à l'investissement dans l'infrastructure haute vitesse, en se donnant comme objectif d'atteindre une pénétration de 90 % le plus rapidement possible.



TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	42,6 %	C-	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être en moins bonne situation financière que l'année précédente. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	30,9 %	B-	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué consacrer 30 % ou plus de leur revenu au loyer. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	14,0 %	C-	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être « légèrement en désaccord » ou « fortement en désaccord » avec l'énoncé « Je peux accéder aux soins de santé et en bénéficier en tout temps » ET qui ont déclaré que la situation était attribuable à une ou plusieurs des raisons suivantes : « Je ne peux pas m'absenter du travail »; « Je n'ai pas d'assurance maladie »; « Je n'ai pas d'argent pour les médicaments ». La note a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	55,1 %	F	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui ont indiqué qu'elles « reçoivent personnellement une forme quelconque de prestation ou de soutien de sécurité sociale » ET qui ont indiqué que « les niveaux d'aide sociale ne sont pas assez élevés pour suivre la hausse du coût de la vie ». La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	63,9 %	F	Cette note est fondée sur la combinaison des résultats de plusieurs questions portant sur le montant moyen que les personnes dépensent pour les frais fixes comme Internet, le transport, l'épicerie et les services publics. Les montants moyens dépensés ont été convertis en une portion du revenu des personnes gagnant 75 000 \$ par année ou moins (dans une fourchette allant du plus faible au plus élevé). Ce nombre correspond à l'extrémité supérieure de la fourchette fournie. La note a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 1 : CONTEXTE

Terre-Neuve-et-Labrador a reçu une note globale de D+ dans cette section. Bien qu'elle ait relativement bien performé par rapport aux autres provinces pour plusieurs indicateurs, la note globale de Terre-Neuve-et-Labrador a connu une baisse importante en raison de ses notes insuffisantes pour les indicateurs de suffisance du soutien gouvernemental et des coûts fixes au-delà du loyer.

Cependant, le logement est un point fort, en comparaison. Terre-Neuve a obtenu une note de B- pour l'indicateur Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer. Il s'agit de la deuxième note la plus élevée à l'échelle nationale, mais il est important de noter que près d'une personne sur trois a des besoins criants en matière de logement.

Malheureusement, même si moins de personnes consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer, bon nombre d'entre elles consacrent un pourcentage important de leur revenu à d'autres coûts fixes, ce qui pourrait en fait annuler les avantages des coûts de logement moins élevés.

Dans l'ensemble, pour cette section, Terre-Neuve-et-Labrador se situe autour de la moyenne nationale. Ses notes d'échec dans les indicateurs des coûts fixes au-delà du loyer et de suffisance du soutien gouvernemental sont une préoccupation majeure, qu'il partage avec une autre province des Maritimes, soit la Nouvelle-Écosse. Lorsque l'on tient compte du logement et des coûts fixes élevés, il ne reste plus grand-chose à de nombreux résidents après avoir payé leurs dépenses essentielles.



TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Taux de pauvreté (MPC)	8,1 %	D-	Le taux de pauvreté (MPC) est fondé sur les données du tableau de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021 de Statistique Canada qui présente des statistiques sur la pauvreté et le faible revenu en fonction de certaines caractéristiques démographiques. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	46 %	D	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour un adulte vivant seul considéré comme étant apte au travail par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	77 %	B	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour une personne en situation de handicap vivant seule par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux de chômage	10,3 %	F	Cette note est fondée sur les caractéristiques de la population active par province de Statistique Canada, rajustées sur une base mensuelle. Ces données datent de mars 2023. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux d'insécurité alimentaire	22,5 %	F	Cette note est fondée sur la combinaison des taux d'insécurité alimentaire marginaux, modérés et considérables pour toutes les personnes en 2022 selon les données de l' Enquête canadienne sur le revenu (ECR) (2021) de Statistique Canada. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 2 : CONTEXTE

Terre-Neuve-et-Labrador a reçu une note globale de D- pour cet indicateur.

L'un des principaux facteurs contribuant à ce mauvais résultat est la note de F que la province a obtenue pour les indicateurs du taux de chômage et du taux d'insécurité alimentaire.

Terre-Neuve-et-Labrador présente le taux de chômage le plus élevé de toutes les provinces. Bien que cette statistique soit étroitement liée à la nature du travail saisonnier dans la province, Terre-Neuve-et-Labrador a le taux le plus élevé de chômage de longue durée au Canada. Certaines mesures peuvent toutefois être prises pour réduire ce taux et aider les chômeurs à joindre les deux bouts.

La prise de mesures dans ce domaine et l'amélioration des taux d'aide sociale contribueront grandement à augmenter la note reçue par Terre-Neuve-et-Labrador dans cette section.



TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 3 : DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Niveau de vie gravement inadéquat	11,3 %		Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 5 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 60/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Niveau de vie inadéquat	31,2 %		Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui n'étaient pas en mesure de se payer 2 articles ou plus parmi une liste d'articles jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 40/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 3 : CONTEXTE

***L'indice de défavorisation matérielle (IDM) est une mesure qui évalue le manque d'accès à une liste comprenant divers besoins de base. Une personne qui a les moyens de payer tous les articles de cette liste aurait un niveau de vie adéquat. Cet indice nous permet d'évaluer le niveau de bien-être économique d'une personne, sans égard au revenu.**

Comparativement aux autres provinces, selon l'indice de défavorisation matérielle, Terre-Neuve-et-Labrador a un niveau de vie légèrement inférieur à la moyenne par rapport aux autres provinces. Elle a obtenu la note de D- pour cette section.

Comparativement aux autres provinces de l'Atlantique, Terre-Neuve-et-Labrador se situe quelque part au milieu. Le taux de défavorisation matérielle le plus élevé au pays s'observe en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick – qui ont tous deux obtenu des notes d'échec – et le taux le plus bas se trouve à l'Île-du-Prince-Édouard, qui a reçu un A-.

Malheureusement, il manque à près du tiers des résidents de la province 2 éléments ou plus jugés nécessaires à un niveau de vie adéquat.

À l'échelle du pays, les éléments les plus courants que les gens ne sont pas en mesure de se permettre sont :

- Payer une dépense imprévue de 500 \$ de leur poche.
- Réparer ou remplacer les meubles brisés ou endommagés.
- Réparer ou remplacer les marchandises électroniques brisées ou endommagées (p. ex. réfrigérateur, machine à laver, ordinateur portable).
- Dépenser une petite somme d'argent pour leurs achats personnels chaque semaine.



TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 4 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR

NOTE

Progrès législatifs



SECTION 4: CONTEXTE

Le taux de chômage élevé, les possibilités de carrière limitées et les salaires bas, combinés à la hausse des coûts fixes, font de la pauvreté un défi tenace et complexe à Terre-Neuve-et-Labrador. Cette année, la province a pris peu de mesures pour tenter de remédier à ces problèmes fondamentaux afin de soutenir les résidents.

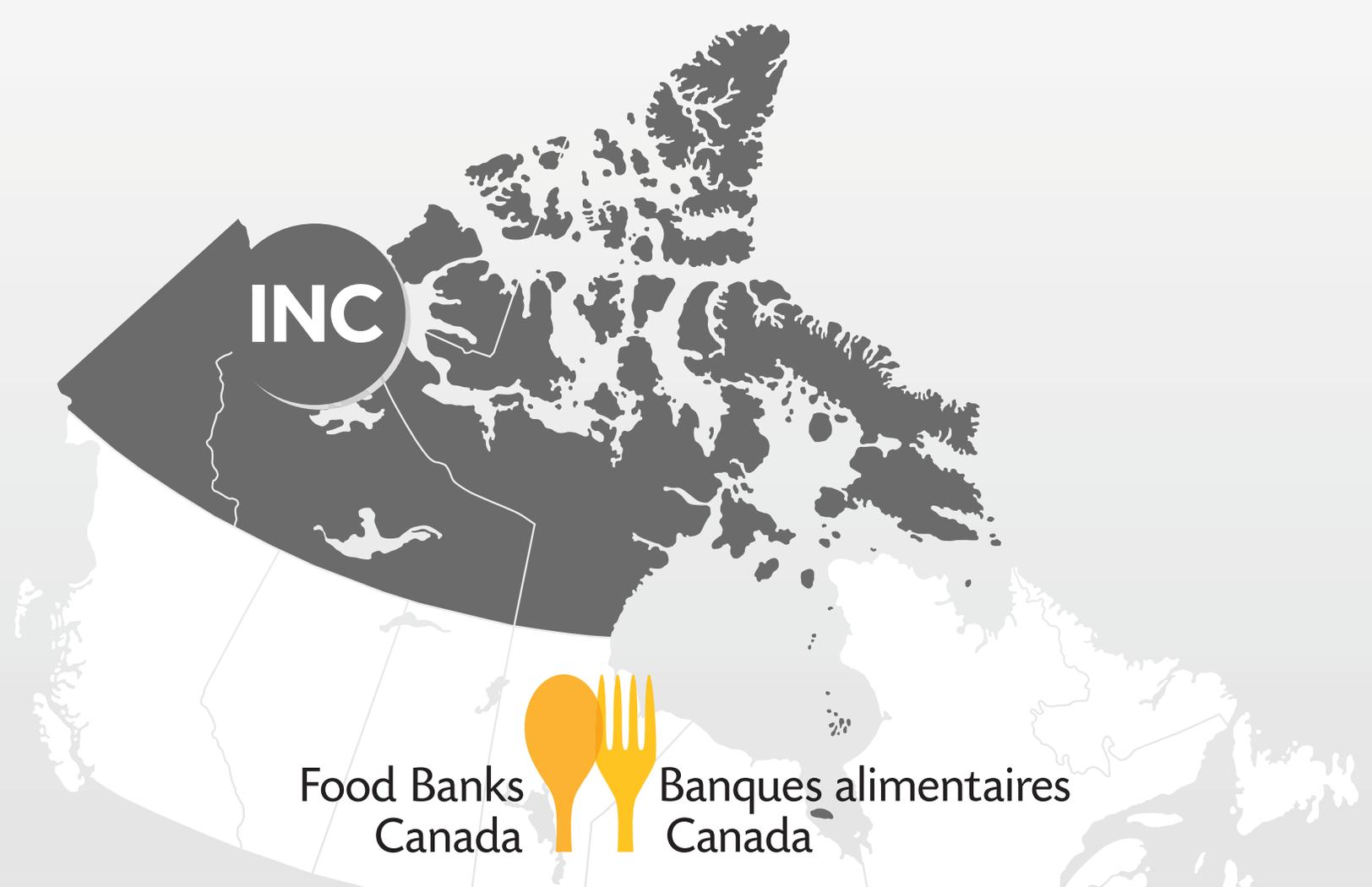
Parmi les nouveautés dignes de mention, mentionnons :

- [Augmentation du salaire minimum](#) deux fois en 2023, le faisant passer de 13,70 \$ à 15 \$ l'heure.
- Concrétisation des places en [garderie à 10 \\$ par jour](#).
- Investissement dans la création de [10 nouvelles équipes de soins familiaux](#) dans le but d'offrir un accès aux soins primaires à un maximum de 80 000 personnes.
- Lancement d'un nouveau soutien à l'emploi, notamment par les moyens suivants :
 - Expansion du [Office for Indigenous and Northern Skilled Trades](#) (bureau des métiers autochtones et du Nord) afin de mieux servir un plus grand nombre d'Autochtones;
 - Lancement du [Employment Support Stability Pilot Project](#) (projet pilote pour la stabilité d'emploi), qui offrira encore plus d'aide aux participants qui reçoivent un soutien du revenu;
 - Ouverture des demandes pour le [programme des Partenariats pour la création d'emploi](#) afin d'améliorer l'accès à l'expérience de travail et à des salaires équitables.
- Investissement dans l'accès à [Internet haute vitesse](#) pour plus de 350 communautés rurales, éloignées et autochtones.

Bien que plusieurs de ces changements soient positifs, le gouvernement continue de prendre des mesures trop modestes pour mener à des changements importants. Il a annoncé un plan de construction de 800 logements abordables au cours des trois prochaines années, mais c'est beaucoup trop peu pour répondre à l'ampleur des besoins. De plus, bon nombre de ces changements reposent en grande partie sur le financement du gouvernement fédéral.

Terre-Neuve-et-Labrador fait face à un contexte de pauvreté complexe et elle n'a pas démontré cette année qu'elle comprenait l'importance des enjeux. Les mesures politiques doivent refléter la gravité de la situation pour que la note de la province s'améliore.

Pour les raisons susmentionnées, Terre-Neuve-et-Labrador a obtenu un F pour cette section. Le gouvernement n'a pas pris de mesures concrètes cette année pour lutter de manière significative contre la pauvreté. L'absence de mesures législatives pour le logement et l'amélioration de l'aide sociale risque d'entraîner une aggravation de la situation financière des résidents de la province.



INC

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada

ANALYSE DES FICHES DE RENDEMENT SUR LA PAUVRETÉ

NORD CANADIEN



YUKON : APERÇU



NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	31,3 %	A
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	53,0 %	F
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	9,1 %	B-
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	31,8 %	C+
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	48,8 %	A+



NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Taux de pauvreté (MPC)	8,8 %	F
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	66 %	C+
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	78 %	B
Taux de chômage	2,9 %	B
Taux d'insécurité alimentaire	21,2 %	D-



NOTE DE LA SECTION 3 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Progrès législatifs	N/A	C



TERRITOIRES DU NORD-OUEST : APERÇU



NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	31,3 %	A
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	53,0 %	F
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	9,1 %	B-
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	31,8 %	C+
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	48,8 %	A+



NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Taux de pauvreté (MPC)	10,2 %	F
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	112 %	A+
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	93 %	A+
Taux de chômage	5,2 %	D+
Taux d'insécurité alimentaire	20,4 %	D



NOTE DE LA SECTION 3 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Progrès législatifs	N/A	B



NUNAVUT : APERÇU



NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	31,3 %	A+
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	53,0 %	F
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	9,1 %	B-
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	31,8 %	C+
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	48,8 %	A+



NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Taux de pauvreté (MPC)	21,3 %	F
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	N/A	N/A
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	N/A	N/A
Taux de chômage	12,1 %	F
Taux d'insécurité alimentaire	49,5 %	F



NOTE DE LA SECTION 3 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

INDICATOR TITLE	DATA	GRADE
Progrès législatifs	N/A	C

NORD CANADIEN

CONTEXTE

FACTEURS
CONTRIBUTIFS

CONTEXTE POLITIQUE
ET ORIENTATION
POLITIQUE

RECOMMANDATIONS
POLITIQUES

BULLETIN SCOLAIRE
YUKON | TNW | NUNAVUT



CONTEXTE

Dans le Nord canadien, les gouvernements territoriaux offrent des services d'aide sociale de base qui tiennent compte du coût élevé de la vie dans les territoires canadiens. Les économies du Nunavut, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest dépendent fortement du soutien financier du gouvernement du Canada. Au Nunavut, ce soutien représente environ 90 % du budget total du territoire. Les niveaux d'aide sociale de base varient considérablement d'un territoire à l'autre. Le montant de base en 2020 était le plus élevé dans les Territoires du Nord-Ouest (26 211 \$ pour un adulte vivant seul considéré comme employable) et le plus faible au Nunavut (9 228 \$ pour un adulte vivant seul considéré comme employable). Dans tous les cas, cette aide de base dans les territoires est bonifiée par diverses prestations fédérales et provinciales ainsi que par des prestations supplémentaires d'aide sociale. Les bénéficiaires d'aide sociale des territoires ont aussi droit à des crédits d'impôt fédéraux et, dans le cas du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, à des crédits d'impôt territoriaux.

Insécurité alimentaire – Le prix élevé des aliments et l'accès insuffisant à certains produits (en particulier les aliments frais et nutritifs) ont créé un problème majeur d'insécurité alimentaire dans le Nord canadien. En raison des coûts d'expédition et de réfrigération et d'autres facteurs qui n'ont fait qu'empirer avec la flambée récente de l'inflation, le montant requis pour nourrir une famille dans les territoires dépasse de loin celui que doivent déboursier les résidents des provinces les plus au sud du pays.

L'insécurité alimentaire touche fortement les peuples autochtones du Nord. En 2012, le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation des Nations Unies [a déclaré](#) (en anglais seulement) que la population inuite du Nunavut affichait « le taux d'insécurité alimentaire le plus élevé documenté pour toute population autochtone d'un pays développé ». Le même rapport indiquait que le taux d'insécurité alimentaire chez les adultes inuits était six fois plus élevé que la moyenne nationale. Depuis 2020, le gouvernement fédéral a investi plus de 1,1 million de dollars pour améliorer la sécurité alimentaire au Nunavut, et des organismes, dont Banques alimentaires Canada, ont agi à titre de partenaires pour distribuer ces fonds.

NORD CANADIEN

FACTEURS CONTRIBUTIFS

Alimentation dans le Nord canadien – L'insécurité alimentaire est une préoccupation majeure dans le Nord canadien. Les taux d'insécurité alimentaire dans les territoires sont bien supérieurs à la moyenne nationale de 18 % (Yukon : 21 %; Territoires du Nord-Ouest : 20 %; Nunavut : 50 %). Notre sondage de 2023 a révélé que 40 % des habitants du Nord du pays ont de la difficulté à se procurer des aliments frais et abordables. Malheureusement, en raison des limites de la collecte de données, il se pourrait que les chiffres réels soient beaucoup plus élevés.

On sait que le coût des aliments dans les régions nordiques et éloignées du Canada est très différent de celui des autres régions du pays, où une famille peut dépenser entre 400 \$ et 500 \$ par semaine pour de la nourriture.

Logements inabordables et inadéquats – Le coût du logement est aussi une préoccupation majeure, bien que la situation diffère d'une région à l'autre. **Plus de la moitié des répondants au sondage ont indiqué qu'ils consacraient plus de 30 % de leur revenu au loyer.** Les résidents à faible revenu estiment qu'ils consacrent en moyenne **50 % de leur revenu à d'autres coûts fixes**, ce qui signifie que la majorité de la population qui habite les régions les plus au nord du pays dépense près ou plus de 100 % de leur revenu pour subvenir à leurs besoins de base.

Le défi de trouver du travail – Le manque de diversité économique et la dépendance aux industries d'extraction des ressources comme les mines, le pétrole et le gaz contribuent à réduire les possibilités d'emploi dans le Nord canadien. Au Nunavut, par exemple, le taux de chômage est de 12 %.

Les territoires nordiques affichent également des taux de toxicomanie et de problèmes de santé mentale plus élevés que la moyenne nationale, ce qui peut accroître les risques de pauvreté, car les gens ont de la difficulté à maintenir leur emploi et leurs relations. En fait, **près de la moitié des répondants des territoires ont indiqué que leurs problèmes de santé mentale affectaient leur capacité à trouver du travail, à travailler efficacement ou à gérer leurs finances.**

21 %

des personnes au Yukon sont confrontés à la sécurité alimentaire

20 %

des personnes au dans les Territoires du Nord-Ouest sont confrontés à la sécurité alimentaire

50 %

des personnes au Nunavut sont confrontés à la sécurité alimentaire

Le taux de chômage est de **12,1 %** au Nunavut (2,9 % en Yukon, 5,2 % dans les TNW)

Insuffisance des systèmes de dernier recours – Alors que de plus en plus de gens dans le Nord canadien peinent à joindre les deux bouts, un nombre accru de personnes n'ont d'autres choix que de recourir à l'aide sociale. Le nombre de prestataires d'assurance-emploi est 20 % plus élevé que la moyenne nationale et, en tout et partout, au moins 30 % de la population du Nord canadien reçoit une forme de soutien social (soit 12 % de plus que la moyenne nationale). Malheureusement, comme dans une grande partie du reste du pays, les prestations d'aide sociale ne sont pas suffisantes pour changer réellement la situation. Près de deux bénéficiaires sur cinq affirment que les montants des prestations ne sont pas assez élevés pour faire face à la hausse du coût de la vie. Les personnes sont également nombreuses à avoir de la difficulté à s'orienter dans le système fiscal, ce qui signifie que le recours aux prestations dont la population a grandement besoin est sans doute plus faible qu'il ne pourrait l'être.

CONTEXTE POLITIQUE ET ORIENTATION POLITIQUE

Tous les gouvernements des territoires du Nord ont établi un plan officiel de réduction de la pauvreté, qu'ils s'efforceront d'améliorer au cours des prochaines années. Les gouvernements ont fait de la lutte contre l'insécurité alimentaire, le coût élevé du logement et la hausse du coût de la vie des enjeux prioritaires auxquels ils s'attaqueront au moyen de mesures législatives et de divers mécanismes budgétaires. Les lois et les plans stratégiques présentés par chaque territoire au cours des dernières années sont énumérés ci-dessous.

Yukon :

- [Un Yukon meilleur pour tous, la Stratégie de lutte anti-pauvreté et d'inclusion sociale du gouvernement du Yukon \(2012\)](#) (en anglais seulement)
 - Le gouvernement du Yukon a adopté une stratégie de réduction de la pauvreté qui s'appuie sur les conclusions de diverses consultations et études.
- [La sécurité alimentaire au Yukon : un aperçu national](#) (en anglais seulement)
 - Ce rapport, publié par le Yukon Energy Food Security Network en 2020, visait à recueillir les points de vue sur la sécurité alimentaire au Yukon et son incidence sur les membres de la communauté.
 - En plus de mettre en lumière des problèmes structurels à long terme liés au logement et au transport, le rapport souligne les défis uniques en matière de sécurité alimentaire auxquels font face les communautés nordiques depuis la pandémie de COVID-19.

Territoires du Nord-Ouest :

- [Travaillons ensemble II : Plan d'action pour réduire la pauvreté aux Territoires du Nord-Ouest \(2019\)](#)
 - À la suite du plan de 2015, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a mis à jour son plan de réduction de la pauvreté en 2019.
- [Plan d'action sur le logement des T.N.-O. \(2020\)](#) (en anglais seulement)
 - En mars 2020, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a publié un plan triennal visant à améliorer l'accessibilité et la qualité des logements.
 - Le plan prévoyait :
 - 2,3 millions de dollars pour le maintien ou l'augmentation de l'offre de logements sociaux (224 logements);
 - 14,5 millions de dollars pour la réparation et le remplacement du parc de logements sociaux existant (168 logements);
 - 8,2 millions de dollars pour appuyer les programmes de réparation pour propriétaires (162 unités).

Nunavut :

- [Loi sur la collaboration en matière de réduction de la pauvreté \(2013\)](#)
 - En mai 2013, lors de la tenue de la Table ronde du Nunavut sur la réduction de la pauvreté, le gouvernement du Nunavut a adopté une loi exigeant des partenariats avec des organismes inuits sans but lucratif, gouvernementaux ou commerciaux.
 - La loi prévoit essentiellement la mise en œuvre du plan Makimaniq et du plan d'action quinquennal de réduction de la pauvreté.
- [Le Plan Makimaniq 2 : une approche concertée de réduction de la pauvreté \(2017\)](#) (en anglais seulement)
 - S'appuyant sur le plan initial établi en 2011, cette nouvelle version présente les questions abordées dans le cadre de la Table ronde du Nunavut sur la réduction de la pauvreté et énonce les huit objectifs à long terme du territoire pour réaliser des progrès dans ce domaine.
 - Le document présente également un plan de collecte de données et les indicateurs de progrès proposés pour mesurer l'incidence du plan.

NORD CANADIEN

Colonialisme et discrimination systémique – Le colonialisme canadien et la discrimination systémique ont joué un rôle important dans la perpétuation de la pauvreté dans les territoires. L'histoire du colonialisme au Canada a été marquée par le déplacement forcé, la marginalisation et l'assimilation culturelle des peuples autochtones, provoquant l'érosion de leurs modes de vie traditionnels et de leurs systèmes économiques. Cette érosion a entraîné un accès limité aux ressources, aux terres et aux occasions pour les communautés autochtones des territoires.

De plus, la discrimination systémique dans des domaines comme l'éducation, les soins de santé, l'emploi et le développement des infrastructures a accentué les disparités socioéconomiques. Les politiques discriminatoires, comme la Loi sur les Indiens, ont restreint l'autogouvernance et l'autonomie économique des peuples autochtones, ce qui nuit à leur capacité à lutter efficacement contre la pauvreté.

La nature éloignée et isolée de nombreuses communautés nordiques exacerbe les obstacles auxquels elles se butent, y compris un accès limité aux services essentiels et le coût élevé de la vie. Pour lutter contre la pauvreté dans les territoires, il faut reconnaître et corriger les injustices historiques et les barrières systémiques qui continuent d'entraver le progrès socioéconomique des communautés autochtones.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES – YUKON

Stratégie et responsabilités

1. Saisir les occasions stratégiques

Cette année, le Yukon devrait réaliser un excédent budgétaire de près de 50 millions de dollars, ce qui renforcera encore davantage l'excédent que le territoire accumule depuis longtemps. Bien que l'ampleur de l'excédent ait relativement diminué au fil du temps, l'excédent de 2023-2024 suffirait à lui seul à doubler le budget de la Société d'habitation du Yukon Compte tenu des importants besoins en infrastructures d'un certain nombre de communautés ainsi que des défis à long terme liés à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté, le territoire devrait se montrer plus stratégique dans l'affectation de ces ressources à un plan de croissance équitable à long terme. Pour orienter ses décisions futures, il devrait envisager d'élaborer une politique qui consacrerait tout excédent futur, après avoir tenu compte des imprévus et d'une modeste réduction de la dette, à un Fonds des générations. Ce fonds servirait ainsi de source constante et croissante de revenus pour l'investissement dans diverses politiques de croissance équitable, y compris la construction de logements à loyer modique, le déploiement d'infrastructures haute vitesse et l'amélioration des politiques de réduction de la pauvreté, notamment des investissements dans les occasions d'emploi et de formation, et l'enrichissement potentiel à long terme du soutien du revenu.

2. Adopter une vision visant à combler les lacunes importantes dans les infrastructures de logement, de production alimentaire et de services Internet haute vitesse

En plus de suivre la recommandation pour la création d'un Fonds des générations, le gouvernement du Yukon devrait faire de l'élaboration d'un plan d'investissement à long terme une priorité afin de réduire les écarts entre les communautés du Nord et du Sud dans trois domaines clés au cours des cinq et dix prochaines années : le logement, les services Internet haute vitesse et la production alimentaire locale. Ce plan devrait être perçu comme un plan d'immobilisations combiné qui est fondé conjointement par des sources de financement territoriales et fédérales.

NORD CANADIEN

Coût de la vie

3. Indexer l'Allocation supplémentaire du Yukon versée aux personnes handicapées

Bien que la plupart des aspects de l'aide sociale soient indexés – un fait qui distingue le Yukon de nombreux autres territoires et provinces au Canada –, l'Allocation supplémentaire du Yukon versée aux personnes handicapées qui reçoivent de l'aide sociale constitue une exception à la règle. Comme les bonifications du crédit pour la TPS prendront probablement fin plus tard cette année, le Yukon devrait commencer à indexer l'Allocation supplémentaire et verser 50 \$ par mois compte tenu de la récente flambée des prix des aliments et des logements ainsi que de la probabilité que l'inflation demeure élevée dans le Nord canadien dans un avenir prévisible.

Logements à loyer modique

4. Exercer un contrôle strict sur les loyers

La mise en œuvre à grande échelle de l'Allocation canadienne pour le logement Canada-Yukon donne au territoire l'occasion de prendre d'autres mesures pour protéger les locataires. Nous recommandons au territoire d'envisager l'instauration d'une politique sur le contrôle des loyers semblable à celle de l'Ontario et d'autres provinces, qui limite le pourcentage d'augmentation annuelle des loyers et les conditions dans lesquelles ce pourcentage peut graduellement augmenter à la suite de travaux de réparation et d'entretien.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES – TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Travail décent bien rémunéré

1. Augmenter encore le salaire minimum

Les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) ont annoncé un changement au salaire minimum pour le début de septembre 2023, qui passera de 15,20 \$ l'heure à 16,05 \$ l'heure. Ce changement représente une hausse de 5,6 %, ce qui, selon le gouvernement du territoire, « reflète les variations en pourcentage de l'indice des prix à la consommation ». Toutefois, le taux d'inflation du territoire enregistré pour l'année 2022 s'élève à 7 %, et le salaire de subsistance à Yellowknife est de 23,28 \$ l'heure (au strict minimum). Nous recommandons au gouvernement une augmentation subséquente pour porter le salaire minimum à 17,50 \$ l'heure avant de procéder à l'augmentation inflationniste de 2024.

2. Examiner les avantages communautaires associés aux grands projets d'infrastructures et d'exploitation minière

Avec la reprise des prix mondiaux des produits de base et l'intérêt accru pour l'industrie minière canadienne, les T.N.-O. sont en bonne position pour attirer des investissements et connaître une croissance. Il est important que tous les résidents tirent parti équitablement des initiatives mises en œuvre. Nous recommandons au territoire de concentrer ses efforts sur les emplois, mais aussi sur la formation à long terme, les programmes d'apprentissage et les investissements communautaires qui contribueront à accroître les possibilités d'emploi et de développement économique pour les personnes à faible revenu. Une politique territoriale actualisée, assortie d'exigences minimales améliorées, devrait être élaborée et principalement gérée par un organisme gouvernemental qui n'est pas directement associé au ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement.

NORD CANADIEN

Coût de la vie

3. Indexer l'aide au revenu, la prestation pour enfants des T.N.-O. et toutes les autres prestations versées

Actuellement, l'aide au revenu, la prestation pour enfants et les autres programmes de prestations des T.N.-O. ne sont pas indexés sur l'inflation, ce qui signifie que leur valeur diminue en termes réels chaque année. Compte tenu de la flambée de l'inflation des dernières années, le territoire a dû se concentrer sur d'autres programmes d'aide plutôt que d'adopter une approche ayant un effet stabilisateur pour mieux aider la population en temps de besoin. Nous suggérons au gouvernement d'augmenter les prestations de 15 % sur une période de trois ans après laquelle elles devraient être indexées sur l'inflation chaque année.

Logements à loyer modique

4. Exercer un contrôle strict sur les loyers

La mise en œuvre à grande échelle de l'Allocation canadienne pour le logement Canada-Territoires-du-Nord-Ouest qui, à ce jour, ne comporte aucune liste d'attente active, donne au territoire l'occasion de prendre d'autres mesures pour protéger les locataires. Nous recommandons aux T.N.-O. d'envisager l'instauration d'une politique sur le contrôle des loyers semblable à celles de l'Ontario et d'autres provinces, qui limitent le pourcentage d'augmentation annuelle des loyers et les conditions dans lesquelles ce pourcentage peut graduellement augmenter à la suite de travaux de réparation et d'entretien.

5. Mettre sur pied un fonds de contrepartie municipal officiel pour la construction locative

En utilisant le fonds de construction locative municipal du Yukon comme modèle, les T.N.-O. devraient envisager la création d'un programme de subventions de contrepartie municipal/territorial pour aider les promoteurs de projets de logements construits expressément pour la location. Pour commencer, ce programme peut être élaboré à l'aide d'un petit bassin de fonds d'investissement et être ajusté au fur et à mesure que des fonds réservés sont établis.

Infrastructure communautaire

6. Travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour combler les lacunes importantes dans les infrastructures de logement, de production alimentaire et de services Internet haute vitesse

Le gouvernement des T.N.-O. devrait faire de l'élaboration d'un plan d'investissement à long terme, approuvé et financé conjointement par le gouvernement fédéral, une priorité afin de réduire les écarts entre les communautés du Nord et du Sud dans trois domaines clés au cours des cinq et dix prochaines années : le logement, les services Internet haute vitesse et la production alimentaire locale.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES – NUNAVUT

Coût de la vie

1. Créer une subvention à la consommation d'énergie pour les ménages à faible revenu

La subvention aux aînés pour les frais de combustible a été créée pour aider les personnes âgées à compenser le coût élevé du combustible de chauffage au Nunavut. Le territoire offre aussi des crédits compensatoires de carbone, mais il n'existe pas de soutien général pour aider les propriétaires de moins de 60 ans à assumer les coûts de chauffage de leur maison. Ces coûts sont déjà élevés, et ce, même avant la prise en compte du prix du carbone. Le Nunavut offre une subvention pour réduire les coûts d'électricité, qui sont encore environ quatre fois plus élevés qu'en Ontario. Le gouvernement territorial devrait mettre sur pied un programme semblable à la subvention aux aînés pour les frais de combustible, spécialement conçu pour aider les ménages à faible et à modeste revenu à faire face aux défis en matière de consommation d'énergie abordable.

2. Augmenter et indexer la prestation pour enfants

Bien que la Prestation pour enfants du Nunavut offre un soutien dont les familles ont grandement besoin, elle n'est pas indexée, de sorte que sa valeur réelle a diminué au fil des ans. Le Nunavut devrait suivre les traces du Yukon et l'indexer, en plus d'allouer des fonds supplémentaires afin de l'augmenter et d'ainsi compenser l'inflation récente.

Infrastructure communautaire

3. Orienter Qulliq Energy Corporation afin que la société établisse un échéancier pour des solutions énergétiques plus propres et abordables.

S'appuyant sur l'élan du déploiement de l'énergie renouvelable au Yukon et dans les T.N.-O., le gouvernement du Nunavut, à titre d'actionnaire de la société Qulliq Energy Corporation, doit être plus ferme dans l'établissement de mesures précises et contraignantes visant la mise en œuvre à grande échelle de solutions énergétiques propres et abordables pour les ménages et les institutions. Bien que cela nécessitera l'appui du gouvernement fédéral pour qu'il contribue à une partie de la subvention de capital requise, les services publics territoriaux doivent se doter d'un plan, d'un cadre et d'une infrastructure pour concrétiser cette initiative lorsque l'aide fédérale sera disponible. Le plan doit comporter un objectif pour l'accès à la facturation nette à l'échelle du territoire, l'aménagement d'aires de stockage de batteries et une combinaison de sources moins coûteuses et à faibles émissions.

4. Adopter une vision visant à combler les lacunes importantes dans les infrastructures de logement à loyer modique, d'énergie propre, de production alimentaire et de services Internet haute vitesse

Compte tenu des importantes lacunes dans les infrastructures de logement à loyer modique, d'énergie propre, de production alimentaire et de services Internet haute vitesse – combinées aux ressources financières limitées du Nunavut –, le territoire aura évidemment besoin d'un soutien fédéral coordonné pour gagner du terrain dans la réalisation de ces diverses priorités. Toutefois, pour ce faire, le gouvernement territorial devra collaborer avec des partenaires inuits et autochtones et élaborer un plan d'infrastructure à long terme complet comprenant un ensemble d'initiatives réalisables et un plan d'exécution comportant des échéanciers clairs et des mécanismes de hiérarchisation des priorités pour les approbations, qui peuvent être mis en place si le financement est accordé. Ce plan d'infrastructure devrait être fondé sur l'objectif de rendre l'infrastructure de chacun de ces domaines conformes à la norme nationale au cours de la prochaine décennie, non seulement au Nunavut, mais idéalement dans le cadre d'un plan coordonné visant l'ensemble des territoires.



YUKON : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	31,3 %	A	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être en moins bonne situation financière que l'année précédente. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	53,0 %	F	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué consacrer 30 % ou plus de leur revenu au loyer. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	9,1 %	B-	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être « légèrement en désaccord » ou « fortement en désaccord » avec l'énoncé « Je peux accéder aux soins de santé et en bénéficier en tout temps » ET qui ont déclaré que la situation était attribuable à une ou plusieurs des raisons suivantes : « Je ne peux pas m'absenter du travail »; « Je n'ai pas d'assurance maladie »; « Je n'ai pas d'argent pour les médicaments ». La note a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	31,8 %	C+	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui ont indiqué qu'elles « reçoivent personnellement une forme quelconque de prestation ou de soutien de sécurité sociale » ET qui ont indiqué que « les niveaux d'aide sociale ne sont pas assez élevés pour suivre la hausse du coût de la vie ». La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	48,8 %	A+	Cette note est fondée sur la combinaison des résultats de plusieurs questions portant sur le montant moyen que les personnes dépensent pour les frais fixes comme Internet, le transport, l'épicerie et les services publics. Les montants moyens dépensés ont été convertis en une portion du revenu des personnes gagnant 75 000 \$ par année ou moins (dans une fourchette allant du plus faible au plus élevé). Ce nombre correspond à l'extrémité supérieure de la fourchette fournie. La note a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 1 : CONTEXTE

En raison de la taille limitée des échantillons provenant des territoires, qui nuit à notre capacité d'aborder chaque territoire individuellement avec confiance, nous avons regroupé les paramètres pour le Nord en une Seule ensemble de notes pour cette section de la fiche de rendement. Les résultats de ce sondage pourraient ne pas représenter avec exactitude la situation de toutes les communautés du Nord.

Ce problème de collecte de données représente un défi bien réel pour les efforts de réduction de la pauvreté dans le Nord. Sans la capacité de recueillir des données régulières, fiables et représentatives sur les expériences des personnes vivant dans ces communautés, il demeurera difficile d'adopter des solutions stratégiques efficaces.



YUKON : FICHE DE RENDEMENT

D+

NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Taux de pauvreté (MPC)	8.8%	F	Le taux de pauvreté (MPC) est fondé sur les données du tableau de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021 de Statistique Canada qui présente des statistiques sur la pauvreté et le faible revenu en fonction de certaines caractéristiques démographiques. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	66%	C+	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour un adulte vivant seul considéré comme étant apte au travail par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	78%	B	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour une personne en situation de handicap vivant seule par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux de chômage	2.9%	B	Cette note est fondée sur les caractéristiques de la population active par province de Statistique Canada, rajustées sur une base mensuelle. Ces données datent de mars 2023. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux d'insécurité alimentaire	21.2%	D-	Cette note est fondée sur la combinaison des taux d'insécurité alimentaire marginaux, modérés et considérables pour toutes les personnes en 2022 selon les données de l' Enquête canadienne sur le revenu (ECR) (2021) de Statistique Canada. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 2 : CONTEXTE

Le Yukon a obtenu une note de D+ dans cette section, qui est la plus élevée parmi les territoires.

Il convient de souligner que les indicateurs des taux de pauvreté et des taux d'insécurité alimentaire sont importants au Yukon; ils ont obtenu respectivement les notes de F et de D-.

Les taux d'aide sociale dans le territoire sont élevés par rapport aux chiffres observés dans les provinces du sud.

Les taux de chômage sont également très élevés, car de nombreux résidents du territoire travaillent dans le vigoureux secteur des ressources naturelles.

La hausse des revenus de tous les résidents, y compris des mesures visant à aider à couvrir le coût de la vie plus élevé dans le Nord, risque d'améliorer les taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire.



YUKON : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 3 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR

NOTE

Progrès législatifs



SECTION 3: CONTEXTE

Comparativement au reste du Nord, le Yukon affiche des taux de pauvreté légèrement inférieurs en partie en raison de ses taux d'emploi élevés. Toutefois, la pénurie de logements abordables et les taux élevés d'insécurité alimentaire font en sorte que de nombreux résidents ont de la difficulté à maintenir un niveau de vie adéquat malgré leurs revenus.

Parmi les nouveautés dignes de mention, mentionnons :

- [Augmentation du salaire minimum](#) à 16,77 \$ l'heure, une hausse de 6,8 %.
- Mise à jour de l'[indexation des loyers et des conditions de location afin de faire correspondre les hausses des loyers à l'inflation en fixant un plafond de 5 % et de modifier les règles concernant la résiliation des baux résidentiels](#).
- Offre d'un [soutien contre l'inflation pour les personnes âgées](#) au moyen d'un paiement mensuel d'allègement de l'inflation qui représentera 39 % de leurs prestations du Supplément de revenu aux personnes âgées du Yukon (de mars 2023 à mars 2024).
- Lancement d'un nouveau [Programme de remboursement de congés de maladie payés](#). Ce programme offrira aux travailleurs autonomes du Yukon jusqu'à 40 heures de congé de maladie payé par période de 12 mois, sans frais pour leur employeur. Le programme couvre tous les travailleurs admissibles qui gagnent le salaire moyen du secteur privé du territoire (33,94 \$ l'heure) ou moins.
- [Augmentation de la Prestation du Yukon pour enfants](#) jusqu'à 876 \$ par enfant.
- [Élargissement du Programme d'aide aux malades chroniques et aux personnes souffrant d'une incapacité](#) pour soutenir les troubles liés à la consommation d'alcool.

Malgré les efforts déployés pour mettre en œuvre une stratégie de logement sur 10 ans – avec des objectifs énoncés de construction de logements avec services de soutien pour répondre aux besoins [des résidents vulnérables, ce qui permettrait d'augmenter l'offre de logements locatifs et de diversifier](#) l'accès à la propriété, un rapport du [Bureau du vérificateur général \(BVG\) du Canada](#) a mis en lumière la lenteur des progrès du territoire vers l'atteinte de ses objectifs. Alors que le Plan d'action en matière de logement pour le Yukon entame ses deux dernières années, la liste d'attente pour un logement social a [bondi de 320 %](#). Malgré le fait que le Yukon a annoncé plusieurs nouveaux projets immobiliers cette année, un plan d'action ambitieux et complet en matière de logement est nécessaire pour répondre à la demande. Les résidents du Yukon sont confrontés à des taux beaucoup plus élevés d'extrême pauvreté et d'insécurité alimentaire. Bien que le territoire ait pris des mesures positives pour remédier à cette défavorisation, il reste encore du travail à faire pour que les habitants du Yukon jouissent d'un niveau de vie adéquat.

Le Yukon a pris des mesures pour bonifier les salaires et le soutien aux aînés, aux travailleurs et aux familles ayant des enfants. Toutefois, les personnes vivant seules ont constaté une baisse importante de leur niveau de vie et les taux d'aide sociale qu'elles reçoivent sont très inadéquats (voir la section 2 de la fiche de rendement). Pour lutter efficacement contre la pauvreté sur le territoire, il est crucial d'accorder la priorité au soutien à ce segment de la population et de mettre des mesures en place pour remédier à la crise du logement.

Pour les raisons susmentionnées, le Yukon a obtenu un C pour cette section. Bien que le gouvernement ait pris quelques mesures importantes en instaurant des congés de maladie payés et en augmentant l'aide aux aînés et aux familles avec enfants, il a échoué en grande partie à adopter une loi qui ciblerait de manière efficace les principaux facteurs de pauvreté, en particulier une réforme du logement et de l'aide sociale pour les adultes vivant seuls. Si la tendance se maintient, les conditions des résidents risquent de stagner.



TERRITOIRES DU NORD-OUEST : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	31,3 %	A	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être en moins bonne situation financière que l'année précédente. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	53,0 %	F	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué consacrer 30 % ou plus de leur revenu au loyer. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	9,1 %	B-	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être « légèrement en désaccord » ou « fortement en désaccord » avec l'énoncé « Je peux accéder aux soins de santé et en bénéficier en tout temps » ET qui ont déclaré que la situation était attribuable à une ou plusieurs des raisons suivantes : « Je ne peux pas m'absenter du travail »; « Je n'ai pas d'assurance maladie »; « Je n'ai pas d'argent pour les médicaments ». La note a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	31,8 %	C+	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui ont indiqué qu'elles « reçoivent personnellement une forme quelconque de prestation ou de soutien de sécurité sociale » ET qui ont indiqué que « les niveaux d'aide sociale ne sont pas assez élevés pour suivre la hausse du coût de la vie ». La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	48,8 %	A+	Cette note est fondée sur la combinaison des résultats de plusieurs questions portant sur le montant moyen que les personnes dépensent pour les frais fixes comme Internet, le transport, l'épicerie et les services publics. Les montants moyens dépensés ont été convertis en une portion du revenu des personnes gagnant 75 000 \$ par année ou moins (dans une fourchette allant du plus faible au plus élevé). Ce nombre correspond à l'extrémité supérieure de la fourchette fournie. La note a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 1 : CONTEXTE

En raison de la taille limitée des échantillons provenant des territoires, qui nuit à notre capacité d'aborder chaque territoire individuellement avec confiance, nous avons regroupé les paramètres pour le Nord en une seule ensemble de notes pour cette section de la fiche de rendement. Les résultats de ce sondage pourraient ne pas représenter avec exactitude la situation de toutes les communautés du Nord.

Ce problème de collecte de données représente un défi bien réel pour les efforts de réduction de la pauvreté dans le Nord. Sans la capacité de recueillir des données régulières, fiables et représentatives sur les expériences des personnes vivant dans ces communautés, il demeurera difficile d'adopter des solutions stratégiques efficaces.



TERRITOIRES DU NORD-OUEST : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Taux de pauvreté (MPC)	10,2 %	F	Le taux de pauvreté (MPC) est fondé sur les données du tableau de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021 de Statistique Canada qui présente des statistiques sur la pauvreté et le faible revenu en fonction de certaines caractéristiques démographiques. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	112 %	A+	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour un adulte vivant seul considéré comme étant apte au travail par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	93 %	A+	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour une personne en situation de handicap vivant seule par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux de chômage	5,2 %	D+	Cette note est fondée sur les caractéristiques de la population active par province de Statistique Canada, rajustées sur une base mensuelle. Ces données datent de mars 2023. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux d'insécurité alimentaire	20,4 %	D	Cette note est fondée sur la combinaison des taux d'insécurité alimentaire marginaux, modérés et considérables pour toutes les personnes en 2022 selon les données de l' Enquête canadienne sur le revenu (ECR) (2021) de Statistique Canada. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 2 : CONTEXTE

À l'instar du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) ont obtenu des notes élevées dans les indicateurs relatifs à l'aide, mais des notes relativement faibles dans le reste de la section.

Par conséquent, le territoire a obtenu un C- dans la section sur les mesures de la pauvreté.

Les taux d'aide sociale dans les T.N.-O. sont les meilleurs de l'ensemble des provinces et territoires. Dans le cas des adultes vivant seuls, les taux d'aide fournissent des revenus supérieurs au seuil de pauvreté officiel.

Les T.N.-O. sont l'une des régions où les clients en situation de handicap reçoivent moins d'argent que les personnes sans handicap. Cet écart devrait être éliminé grâce à l'augmentation des niveaux d'aide aux personnes en situation de handicap pour qu'ils soient à égalité avec les autres.

Malgré les taux d'aide plus élevés, le taux de pauvreté est important, ce qui leur donne une note d'échec au territoire. Le taux de chômage est relativement faible, ce qui lui donne un C+. Les changements apportés aux taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire seront probablement facilités par la hausse des revenus de tous les résidents, y compris grâce à des mesures contribuant à couvrir le coût de la vie plus élevé dans le Nord.



TERRITOIRES DU NORD-OUEST : FICHE DE RENDEMENT

B

NOTE DE LA SECTION 3 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR

NOTE

Progrès législatifs

B

SECTION 3 : CONTEXTE

La pauvreté dans les Territoires du Nord-Ouest est une question très complexe qui est aggravée par l'effet persistant du colonialisme. Les petites communautés réparties sur un vaste territoire, combinées à un climat très austère, font en sorte qu'il est difficile d'établir des infrastructures et de fournir des services aux résidents. Malgré ces défis accablants, le gouvernement des T.N.-O. continue de prendre des mesures vigoureuses pour aider les personnes aux prises avec la pauvreté.

Parmi les nouveautés dignes de mention, mentionnons :

- [Augmentation du salaire minimum](#) de 15,20 \$ l'heure à 16,05 \$ l'heure.
- [Refonte du filet de sécurité sociale](#) par les moyens suivants :
 - harmonisation des niveaux actuels des prestations d'aide au revenu au seuil de pauvreté et hausse des exemptions de revenu, entre autres changements;
 - mise en place d'un programme d'aide au revenu pour les aînés et les personnes en situation de handicap;
 - envoi de paiements d'urgence aux bénéficiaires de l'aide au revenu pendant les évacuations liées aux incendies de forêt du mois d'août.
- Lancement d'un [nouveau portail de financement](#) qui regroupe tous les programmes de financement offerts dans un seul répertoire afin de réduire les obstacles, et mise en place d'un [nouveau Bureau de l'expérience client](#) pour soutenir les résidents lorsqu'ils tentent d'accéder aux services de santé et aux services sociaux.
- Co-investissement de 19,7 M\$ pour offrir [Internet haute vitesse](#) d'Inuvik à Tuktoyaktuk.
- Combinaison du [financement pour le mieux-être mental et la lutte contre les dépendances](#) dans un seul fonds pour rendre les demandes plus accessibles aux communautés.
- [Augmentation de la subvention pour la réduction des frais de garde d'enfants, ce qui permet de réduire jusqu'à 60 % le coût des services de garde d'enfants](#) et d'apporter [des changements visant à créer un système d'éducation et de garde des jeunes enfants abordable et simplifié](#).

De plus, le territoire a entamé des actions importantes en rédigeant une stratégie de lutte contre l'itinérance (qui sera lancée à une date ultérieure), en instaurant un programme pilote de pointage de crédit pour les locataires et en annonçant l'accès à un régime d'assurance maladie pour les personnes à faible revenu (à compter d'avril 2024).

Les T.N.-O. font face à une grave crise du logement, plus de la moitié des résidents consacrant plus de 30 % de leur revenu au loyer. Les investissements cette année dans la création de nouveaux logements abordables demeurent limités. Le territoire n'a instauré qu'un seul engagement en matière de logement abordable cette année et il est [réservé à Yellowknife](#).

Les résidents des Territoires du Nord-Ouest sont confrontés à des taux beaucoup plus élevés d'extrême pauvreté et d'insécurité alimentaire. Bien que le territoire ait pris des mesures positives pour remédier à cette défavorisation, il reste encore du travail à faire pour que les habitants du territoire jouissent d'un niveau de vie adéquat. Les changements apportés à l'aide au revenu du territoire sont très récents et les détails exacts n'ont pas encore été dévoilés. Toutefois, ces changements, qui démontrent que les T.N.-O. écoutent les préoccupations des résidents, risquent de changer considérablement la donne en ce qui a trait aux taux de pauvreté.

Pour les raisons susmentionnées, les Territoires du Nord-Ouest ont obtenu un B pour cette section. Le gouvernement a déposé un projet de loi qui devrait entraîner des résultats positifs pour les résidents à faible revenu. Toutefois, d'autres mesures doivent être prises en matière de logement afin d'assurer une réduction persistante et durable de la pauvreté.



NUNAVUT : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 1 : EXPÉRIENCE DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
La situation des gens est moins bonne que l'an dernier	31,3 %	A	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être en moins bonne situation financière que l'année précédente. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer	53,0 %	F	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué consacrer 30 % ou plus de leur revenu au loyer. La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Personnes ayant de la difficulté à accéder aux soins de santé	9,1 %	B-	Cette note est fondée sur le pourcentage de répondants qui ont indiqué être « légèrement en désaccord » ou « fortement en désaccord » avec l'énoncé « Je peux accéder aux soins de santé et en bénéficier en tout temps » ET qui ont déclaré que la situation était attribuable à une ou plusieurs des raisons suivantes : « Je ne peux pas m'absenter du travail »; « Je n'ai pas d'assurance maladie »; « Je n'ai pas d'argent pour les médicaments ». La note a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Les bénéficiaires du soutien gouvernemental qui affirment que les taux sont insuffisants pour suivre le coût de la vie	31,8 %	C+	Cette note est fondée sur le pourcentage de personnes qui ont indiqué qu'elles « reçoivent personnellement une forme quelconque de prestation ou de soutien de sécurité sociale » ET qui ont indiqué que « les niveaux d'aide sociale ne sont pas assez élevés pour suivre la hausse du coût de la vie ». La note a obtenu une pondération de 25/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Pourcentage du revenu consacré aux coûts fixes au-delà du loyer	48,8 %	A+	Cette note est fondée sur la combinaison des résultats de plusieurs questions portant sur le montant moyen que les personnes dépensent pour les frais fixes comme Internet, le transport, l'épicerie et les services publics. Les montants moyens dépensés ont été convertis en une portion du revenu des personnes gagnant 75 000 \$ par année ou moins (dans une fourchette allant du plus faible au plus élevé). Ce nombre correspond à l'extrémité supérieure de la fourchette fournie. La note a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 1 : CONTEXTE

En raison de la taille limitée des échantillons provenant des territoires, qui nuit à notre capacité d'aborder chaque territoire individuellement avec confiance, nous avons regroupé les paramètres pour le Nord en une seule ensemble de notes pour cette section de la fiche de rendement. Les résultats de ce sondage pourraient ne pas représenter avec exactitude la situation de toutes les communautés du Nord.

Ce problème de collecte de données représente un défi bien réel pour les efforts de réduction de la pauvreté dans le Nord.

Sans la capacité de recueillir des données régulières, fiables et représentatives sur les expériences des personnes vivant dans ces communautés, il demeurera difficile d'adopter des solutions stratégiques efficaces.



NUNAVUT : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 2 : MESURES DE LA PAUVRETÉ

TITRE DE L'INDICATEUR	DONNÉES	NOTE	MÉTHODOLOGIE
Taux de pauvreté (MPC)	21,3 %	F	Le taux de pauvreté (MPC) est fondé sur les données du tableau de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021 de Statistique Canada qui présente des statistiques sur la pauvreté et le faible revenu en fonction de certaines caractéristiques démographiques. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide sociale en pourcentage du seuil de pauvreté (adultes vivant seuls)	N/A	N/A	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour un adulte vivant seul considéré comme étant apte au travail par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
L'aide aux personnes en situation de handicap en pourcentage du seuil de pauvreté	N/A	N/A	Cette note est fondée sur le taux annuel maximal d'aide sociale (provincial seulement) pour une personne en situation de handicap vivant seule par rapport au seuil de pauvreté officiel de la capitale provinciale (la mesure du panier de consommation). Les données proviennent de Welfare in Canada 2022 (Aide sociale au Canada 2022 – en anglais seulement), disponible sur le site Web de Maytree. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 15/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux de chômage	12,1 %	F	Cette note est fondée sur les caractéristiques de la population active par province de Statistique Canada, rajustées sur une base mensuelle. Ces données datent de mars 2023. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 10/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).
Taux d'insécurité alimentaire	49,5 %	F	Cette note est fondée sur la combinaison des taux d'insécurité alimentaire marginaux, modérés et considérables pour toutes les personnes en 2022 selon les données de l' Enquête canadienne sur le revenu (ECR) (2021) de Statistique Canada. La note pour cet indicateur a obtenu une pondération de 30/100. Les notes ont été déterminées à l'aide d'une échelle de notation comparant toutes les provinces (voir la section sur la méthodologie pour plus de détails).

SECTION 2 : CONTEXTE

Le Nunavut est le seul parmi les territoires et provinces à recevoir une note d'échec dans cette section.

Les indicateurs de l'aide sociale n'ont pas pu être calculés, car il n'existe pas de MPC pour le Nunavut.

L'établissement d'un seuil de MPC pour le Nunavut sera essentiel à la réussite future du territoire, car cette mesure aidera à fournir une ligne directrice pour la réduction de la pauvreté.

Malheureusement, le taux de pauvreté au Nunavut est plus du double de celui de la province ou du territoire suivant dans le classement. Il en va de même pour le taux d'insécurité alimentaire.

Les changements apportés aux taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire seront probablement facilités par la hausse des revenus de tous les résidents, y compris grâce à des mesures contribuant à couvrir le coût de la vie plus élevé dans le Nord.



NUNAVUT : FICHE DE RENDEMENT



NOTE DE LA SECTION 3 : PROGRÈS LÉGISLATIFS

TITRE DE L'INDICATEUR

NOTE

Progrès législatifs



SECTION 3: CONTEXTE

Le Nunavut a le taux de pauvreté le plus élevé au Canada. La moitié des habitants du territoire vivent de l'insécurité alimentaire, et les taux de chômage sont continuellement élevés. L'héritage du colonialisme, qui a grandement perturbé le mode de vie traditionnel, a encore aujourd'hui des répercussions profondes sur les communautés et les personnes. Il en résulte des niveaux d'inégalités inacceptables par rapport au reste du pays. En 2023, le gouvernement territorial a concrétisé un certain nombre d'initiatives.

Parmi les nouveautés dignes de mention, mentionnons :

- Augmentation de l'[aide au revenu](#) par la bonification de l'allocation de base du programme d'aide au revenu. Les ménages ont connu une [augmentation moyenne des prestations de 34 %](#), sauf pour les ménages de deux personnes qui ont vu leurs prestations augmenter de 18 %.
- Annonce de [150 nouveaux logements sociaux](#). La construction commencera à l'automne 2023.

L'augmentation de l'aide sociale profitera particulièrement aux adultes vivant seuls – l'un des groupes démographiques qui dépendent le plus de l'aide sociale. Les membres de ce groupe ont vu leurs prestations augmenter en moyenne de 34 %.

Bon nombre des initiatives sur le territoire offrent des possibilités de financement à d'autres organismes pour qu'ils prennent des mesures [d'éducation et de pratiques traditionnelles pour l'enfance](#), de lutte contre [l'insécurité alimentaire](#), de soutien aux gens aux prises avec [des problèmes de santé mentale et de toxicomanie](#), d'appui aux [jeunes en crise](#) et [de bonification des lieux d'éducation et de garde de jeunes enfants](#). Bien que bon nombre de ces initiatives en soient encore aux premières étapes de leur développement, elles ont le potentiel d'avoir une incidence positive sur les résidents et de mener à une réduction de la pauvreté.

Les résidents du Nunavut sont confrontés à des taux beaucoup plus élevés d'extrême pauvreté et d'insécurité alimentaire. Bien que le territoire ait pris des mesures positives pour remédier à cette défavorisation, il reste encore du travail à faire pour que les habitants du Nunavut jouissent d'un niveau de vie adéquat.

Bien que le gouvernement du Nunavut doive composer avec de nombreuses questions géographiques, financières et d'équité qui ont une incidence sur sa capacité à faire de grands pas en avant, il est possible d'en faire davantage pour aider les populations pauvres du territoire. Dans les territoires voisins comme le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, on trouve quelques exemples de politiques qui pourraient être mises en œuvre au Nunavut.

Pour les motifs susmentionnés, le Nunavut a obtenu un C pour cette section. Bien que le gouvernement ait pris des mesures importantes pour bonifier l'aide sociale, il a échoué en grande partie à adopter une loi qui ciblerait de manière efficace les principaux facteurs de pauvreté, en particulier le logement abordable. Si la tendance se maintient, les conditions de pauvreté des résidents risquent de stagner.

A light gray silhouette map of Canada is centered in the background. In the center of the map, there is a logo consisting of a yellow spoon and a yellow fork. The text 'Food Banks Canada' is positioned to the left of the spoon and fork, and 'Banques alimentaires Canada' is to the right.

Food Banks
Canada



Banques alimentaires
Canada

[@foodbankscanada](#)    [foodbankscanada.ca](https://www.foodbankscanada.ca)